

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2022
COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 12 Mai 2022, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaients présents : 23

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Eric Saintilan, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Sonia MONFORT, Alain Kerhervé.

Absent.e.s : 2

Sylvana Macis, David Le Doussal

Pouvoirs : 7

Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie Madeleine Bergot de (18 h à 19 h)

Emilie Cerisay a donné pouvoir à Isabelle Baltus

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant

Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron

Pierre Guillon a donné pouvoir à Danièle Brochu

Noëlle Brunerie a donné pouvoir à Eric Alagon

Michel Tobie a donné pouvoir à Eric Saintilan

Nombre de conseillers présents ou représentés : 30

Secrétaire de séance : Patrick Tanguy

Le Maire commence par le compte rendu des décisions prises par délégation et la liste des marchés publics attribués du 12 mars au 10 Mai 2022.

Sans commentaire.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Mars 2022

Alain Kerhervé souhaite que l'on reformule le deuxième paragraphe de son intervention à la page 31 et propose de le rédiger de la façon suivante :

« Donc l'année prochaine, si nous avons une inflation de + 6 %, il y aura au minimum + 6 % sur la taxe foncière et + 6% sur la taxe TEOM. En conséquence, il y aura une perte de pouvoir d'achat, car les salaires et les retraites ne seront pas réévalués de 6%. »

Je pense que ce sera mieux compris comme cela.

Le Maire nous prenons note.

Le Maire demande s'il y a d'autres remarques sur ce procès-verbal, qui faisait quand même 60 pages, autant dire qu'il y a un travail conséquent derrière, qui est réalisé pour être le plus respectueux possible de nos débats

Il n'y a pas d'autres remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité en prenant en compte les observations faites par Monsieur Kerhervé.

1. RAPPORT D'ACTIVITE, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE QUIMPERLE

(Rapporteur : Pascale Douineau)

Exposé :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule notamment que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement... Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique. »

Le rapport d'activité ci-annexé de Quimperlé Communauté est présenté à l'assemblée.

Il est proposé au Conseil municipal d'en prendre acte.

P.J. : rapport

Pascale Douineau prend la parole et précise qu'elle va présenter les grandes lignes des politiques publiques portées par Quimperlé Communauté leurs avancées et leurs nouveautés.

Le Maire interrompt Pascale Douineau car Bruno Goenvic souhaite prendre la parole.

Bruno Goenvic souhaite revenir sur la liste des marchés publics attribués du 12 mars au 10 Mai 2022, il ne comprend pas pourquoi la ligne 2 et la ligne 3 qui sont de même nature, il ne comprend pas pourquoi le marché n'a pas été centralisé ?

Le Maire lui demande s'il revient sur la liste des marchés publics,

Bruno Goenvic précise que cela évite une ligne comptable, cela évite 3 ou 4 allers-retours, donc c'est un bilan carbone en moins.

Le Maire précise que peut être mais il s'agit de marchés de nature différents

Bruno Goenvic indique que pas du tout car quand on a, à faire à du terreau et quand on a faire à de la fertilisation pour des terrains de foot, on a recours au même service donc c'est bizarre qu'il faille deux marchés publics pour un service identique.

Le Maire précise qu'il vérifiera comment les marchés publics sont réalisés dans ce service et on répondra à la question pour savoir pourquoi effectivement sur des produits de même nature on a deux titulaires de marchés différents, l'un à Melgven et l'autre à Plouéan.

Donc j'apporterai une réponse à votre question.

Nous le ferons dès le lendemain de ce conseil municipal, nous n'attendrons pas le projet.

Le Maire s'excuse auprès de Pascale Douineau et lui rend la parole.

Pascale Douineau reprend et indique que 2021 comme l'année précédente aura encore été marquée par un contexte sanitaire particulier qui a forcément des répercussions sur à la fois l'organisation des services de la collectivité et le développement des projets.

Concernant le rapport égalité femmes/hommes, les deux premières diapositives concernent la situation en matière d'égalité femmes/hommes, depuis l'an dernier pas de changement majeur dans la répartition des agents et agentes par filière.

On constate toujours, une surreprésentation en 2021 des femmes, dans la filière administrative et dans la filière animation, 76 et 64 % et une sous-représentation dans les filières sportives et techniques 23 % contre 77 % d'hommes.

On peut remarquer également que le télétravail s'est plus développé en raison de la crise sanitaire, lié au COVID 19, et qu'il est davantage sollicité par les femmes, avec 30 bénéficiaires contre 10 hommes au 31 décembre 2021.

Concernant nos politiques publiques, la Communauté a répondu comme vous le savez début 2021 à un appel à manifestation d'intérêt régionale pour bénéficier d'un accompagnement en matière d'approche intégrée de l'égalité femmes/hommes. Ce projet est piloté par le Cabinet PERFEGAL et cet accompagnement va permettre à la communauté d'élaborer un plan d'action égalité dans des domaines multiples en favorisant notamment la mise en place de nouvelles pratiques. On en est actuellement à la phase de diagnostic.

En dehors de cet accompagnement nous pouvons souligner par exemple qu'au sein du conservatoire de musique et de danse communautaire, les données genrées permettent de constater la sous-représentation des filles après le cycle 2.

En effet, en cycle 3, le dernier niveau, on compte une seule fille pour 6 garçons alors qu'elles sont majoritaires ou à égalité dans les deux premiers cycles.

On peut constater que la saison artistique du premier semestre 2021 qui a été annulée en raison du COVID, n'avait programmé qu'une artiste femme contre 4 artistes masculin donc une attention particulière sera portée à l'avenir pour une programmation plus paritaire.

Dans les ALSH, il y a une sensibilisation permanente qui est faite auprès des animateurs et animatrices sur la notion de liberté pour les enfants de pratiquer des jeux au-delà des stéréotypes. On peut aussi souligner que le groupe de travail, violences intra familiales a organisé deux jours de formation suivi par 29 représentants des VIF (Violences Intra Familiales), élu.e.s et agentes. Le service information jeunesse a organisé des animations sur le « bien vivre ensemble » et les relations filles/garçons au total c'est 663 jeunes scolaires de la 5^{ème} à la 3^{ème} qui ont été sensibilisés sur ces sujets et vous avez dû remarquer sur les abris bus, les deux campagnes de communication par voie d'affichage, « Réagir peut tout changer » et « Ne passons pas leurs mots, leurs maux sous silence » qui ont été mises en place en 2021.

Dans le cadre des actions de remobilisation sociale, « Startijenn zo », 44 personnes ont été accueillies entre 18 et 60 ans, soit 20 femmes et 24 hommes.

Parité respectée au service collecte avec 17 femmes (dont 3 ambassadrices du tri et 17 hommes retenus pour l'été, en sachant que pour la première fois le nombre de candidature féminine était supérieur au nombre de candidature masculine).

Nous avons abordé un sujet qui est ressorti cette année, celui de l'accès aux toilettes lors des tournées, c'est pourquoi, une cartographie des toilettes publiques sur le territoire a été élaborée par différents services afin de permettre aux équipes de collecte d'identifier facilement ces emplacements. Cela n'avait jamais été pensé, à cet effet, il y a eu un temps de sensibilisation et d'échange sur les relations femmes hommes et usagers qui a été organisé par les services techniques et les référents prévention égalité en direction de ces agents saisonniers.

Voilà ce qui pouvait être dit sur le rapport égalité femmes/hommes.

On va pouvoir passer au rapport d'activités.

Les grands projets concernant le nautisme : Ouverture de la nouvelle base nautique communautaire du Pouldu en avril, elle complète ainsi la flotte des bases nautiques communautaires existantes, celle de canoë kayak de Saint Nicolas, et de la Mothe à Quimperlé et celle du surf au Kérou à Clohars Carnoët.

Il y a eu également le projet social de territoire : qui est un outil de coordination et de partenariat. Quimperlé Communauté s'est doté de ce nouvel outil collaboratif qui est né du diagnostic posé dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, et d'une réflexion participative avec une cinquantaine de partenaires sociaux. Cela s'articule autour de deux axes stratégiques forts : rendre effectives les solidarités pour tous les publics et améliorer et coordonner l'offre territoriale en réponse à l'évolution des besoins. C'est un gros dossier qui est toujours en cours.

Concernant la transition énergétique : Quimperlé Communauté a mis en place un service de rénovation énergétique de l'habitat depuis le mois de janvier 2021, ce nouveau service accompagne les habitants du territoire, dans leur projet de rénovation énergétique, en leur proposant des aides personnalisées complémentaires à celle de l'Etat ou d'autres collectivités.

Quimperlé Communauté a quant à elle équipé en décembre 2021, le toit du bâtiment administratif de 50 panneaux solaire, un dispositif qui produit 10% de la consommation annuelle en électricité et 100 % auto consommé.

Le dernier temps fort de 2021, est la maison de l'Economie : autre équipement d'importance qui a vu le jour en 2021, il s'agit donc d'un guichet unique, pour l'accompagnement unique des porteurs de projets, entrepreneurs et artisans du territoire.

Donc c'est une pépinière d'entreprises et hôtel d'entreprises. Ces locaux disposent de 30 bureaux, pour accueillir les jeunes entreprises de moins de 4 ans, les entreprises en développement et celles de plus de 4 ans. Et un espace de coworking qui met à disposition 8 postes de travail qui viennent compléter l'offre proposée par ALTER ECO.

Vous avez en annexe le rapport d'activités qui détaille vraiment toutes les politiques publiques menées en 2021 par l'agglomération, aussi je ne citerai que quelques dossiers phare de l'année.

En 2021, Quimperlé Communauté a commencé à établir la feuille de route pour l'élaboration du projet alimentaire du territoire.

En termes de développement économique, des études sont lancées pour la nouvelle zone d'activités K1 extension à proximité immédiate de la déchetterie de Quimperlé.

Le dispositif d'aides PASS commerces et artisanat a connu une nette évolution, le nombre de dossiers a doublé par rapport à 2020. Il y a eu 65 dossiers reçus.

2021 aura également été une année de réécriture du projet du Plan local d'Urbanisme Intercommunal, à terme il sera l'unique document sur lequel se basera le service instructeur des autorisations d'urbanisme.

3 268 actes ont été instruits en 2021 pour le compte des communes, c'est 29 % de plus qu'en 2020, cela démontre donc le fort dynamisme du territoire.

Toujours soucieuse d'améliorer la gestion des déchets Quimperlé Communauté a initié une réflexion sur le tri à la source des déchets organiques. Les ventes de composteurs ont encore rencontré un vif succès environ 20% des foyers sont équipés et donc cela représente 879 tonnes de déchets qui ont pu être évités chaque année.

Concernant la compétence eau et assainissement, les études sur la convergence des tarifs eau potable et assainissement collectif ont été menés à terme et la première phase d'harmonisation des tarifs a été amorcée avec le vote des tarifs 2022.

Enfin, cette année aura été très marquée par la crise sanitaire et les services enfance Jeunesse, social, culture, sport et transport ont dû s'adapter fortement en fonction des vagues de contaminations, néanmoins ils ont maintenu un niveau de service public tout à fait respectable et les Rias ont pu avoir lieu cette année.

Pour les Ressources Humaines, pas de grands changements comme je vous le disais plus haut.

Pour les finances on retiendra une hausse des fonds de concours de Quimperlé Communauté.

Voilà, j'en ai fini du rapport d'activités.

Le Maire remercie Pascale Douineau pour sa présentation.

Alain Kerhervé souhaite faire quelques remarques. Je note avec satisfaction, surtout s'il y a une suite, que dans l'édito de ce document on parle du sport. Ce qui me permet évidemment de faire la liaison sur ce sujet là avec le deuxième document qui sera présenté tout à l'heure avec celui de la Cour Régionale des Comptes.

Une autre remarque, même si j'ai le sentiment global, que tout ce que l'on peut dire ici ou là, sur la vie de la commune ou sur la vie de l'interco, parce que nous ne sommes pas dans la majorité cela ne sert à rien. Ceci étant dit, ce n'est pas une raison pour se taire donc je dirai ce que j'ai à dire et je poursuivrai sur ce chemin-là.

Concernant la rémunération des agents, on nous met deux paragraphes où il y a un rapprochement entre le salaire des femmes et des hommes, c'est très positif, sauf que les chiffres qui sont donnés ne sont pas expliqués.

Je suppose que dans la fonction publique, même territoriale, pour un grade égal l'échelle de rémunération est la même, s'il y a des différences au bout, on peut supposer qu'il s'agit de suggestions particulières dans le cadre de l'application d'un emploi. Or dans ce texte, tel qu'il est fait, ça ne sert à rien. Puisqu'il n'y a aucune explication.

Le point suivant, concernant l'habitat et l'urbanisme il y a in fine dans ce document une référence sur l'aire d'accueil des gens du voyage qui accompagnera 14 familles ce qui veut dire 28 emplacements.

Je voudrai poser la question de la façon suivante : actuellement le PLUI n'est pas validé, donc à Quimperlé nous vivons toujours sur le PLU. Le PLU de Quimperlé avait arrêté un terrain à destination d'une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage sur la route de Pont Scorff.

J'ai appris par des indiscretions et non pas dans le cadre d'information aux élus, que la vente prévue avait été annulée, les raisons personnellement je ne les connais pas, par ce que je ne suis pas tenu de prendre pour argent comptant ce que l'on peut entendre ici ou là. Mais en tout état de cause, si dans le cadre de ce PLU, il n'y a pas eu une transaction entre les vendeurs et les acheteurs, c'est-à-dire que nous sommes toujours démunis d'un terrain pour accueillir la nouvelle aire d'accueil, la moindre des choses est que l'on nous mette au courant, par ce qu'il s'agit encore une fois du PLU de Quimperlé donc si vous avez des informations à donner sur ce sujet, ce serait bien.

Concernant le sujet des déchets, j'ai deux choses à dire, une bien et une moins bien. et je crois qu'on en a parlé car je crois que l'on a parlé des composteurs ; C'est une très bonne action que d'essayer de faire prendre des composteurs par les gens car quand on regarde les chiffres, c'est 7,5 % en moins du tonnage des ordures ménagères. Il faut donc poursuivre cette action et l'accentuer.

Le deuxième point qui lui est une redite, parce que l'on n'a toujours pas satisfaction, alors que l'on avait laissé entendre que dans la nouvelle politique de l'interco, il pourrait y avoir une évolution, je veux parler du ramassage des encombrants, pas un mot sur ce sujet. Alors qu'on l'a répété

plusieurs fois en présence du Président, manifestement encore une fois, on peut dire des choses qui me semblent intéressantes sans être pour autant écouté.

Concernant l'eau et l'assainissement on nous a dit un certain nombre de choses, c'est vrai que le rapport d'activité c'est celui de 2021, mais vous verrez tout à l'heure dans le deuxième point à l'ordre du jour que parfois 2022 peut venir sauver 2021. Il aurait été utile dans ce thème-là, de rappeler qu'effectivement il va y avoir des augmentations pour générer des coûts et prix unique sur le territoire, et que nous avons déjà commencé en 2022 à augmenter la TEOM, les ordures ménagères de 6%, cela aurait été correct de le dire dans ce document

Mais puisse que l'on est sur l'intercommunalité, je voudrai quand même vous faire part tranquillement, d'un sentiment qui se développe en moi et je parle pour moi.

J'ai adressé une lettre au Président, le 19 mars 2022 et je vous ai fait parvenir un double de cette lettre, qui avait pour objet d'améliorer et non pas de supprimer, mais d'améliorer le document qui s'appelle le pacte de Gouvernance. Il a fallu que j'insiste pour avoir une réponse avant ce conseil Municipal, je l'ai reçue hier, ou évidemment je n'ai pas satisfaction alors que mon souhait était simplement de se mettre autour d'une table, que l'on reprenne le Pacte de Gouvernance, que l'on regarde ce qu'il va et ce qu'il ne va pas et surtout, de traiter dans ce pacte de gouvernance, un article du code général des collectivités territoriales qui a été créé suite à la loi du 27 décembre 2019, qui dit des choses intéressantes, quand même, et là-dessus, j'aimerais bien avoir votre avis, parce que si je vous ai adressé les lettres Monsieur Le Maire, c'était pour que quelque part, d'une façon ou d'une autre, je connaisse votre point de vue.

Que dit cet article, encore une fois, je le précise, pour que ce soit bien clair, ce n'est pas une obligation de le mettre dans le pacte de gouvernance, et s'il existe dans le code général des collectivités territoriales, c'est que quelque part il peut apporter un peu plus de démocratie.

Que dit-il ? L'article L 52 11 57 : *« les décisions du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, ce qui est le cas de notre interco, dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membre ne peuvent être prises qu'après avis du Conseil Municipal de cette commune. »*

Ce n'est quand même pas grand-chose d'appliquer cet article du code général des collectivités territoriales dans le pacte de gouvernance, ce que je demandais dans cette lettre c'était de voir comment on pouvait le traiter, mais bon cette réponse négative s'ajoute aux autres.

Je le regrette parce que si je n'ai pas rendu ces lettres publiques, c'est que j'avais le sentiment très fort que l'on finirait par se dire que ce qu'il demande, est que l'on se réunisse, que l'on regarde et que l'on essaie d'améliorer. Et bien nenni, rien...Et tout cela s'ajoute à d'autres points dont le tout dernier est arrivé aujourd'hui.

Depuis le début du mandat, Monsieur Le Maire, tous les conseillers municipaux, peuvent recevoir s'ils le souhaitent les documents qui vont être présentés au Conseil Communautaire, qui a lieu demain, à chaque fois, je l'ai demandé et obtenu satisfaction j'ai toujours eu les documents, c'est une raison pour laquelle d'ailleurs, en conseil municipal j'ai pu utiliser ces documents pour argumenter sur tel ou tel point. Ce matin, au réveil, je me suis dit Alain tu n'as rien reçu, on est la veille du Conseil Communautaire et tu n'as toujours rien reçu, alors le temps que je me réveille à midi, j'ai adressé un mail à l'interco, et j'ai reçu un mail à 16 h 16 avec les documents du conseil communautaire, sauf un, c'est le compte rendu du conseil précédent, je ne sais pas pourquoi, ils ont peur de donner le compte rendu du conseil précédent. Ceci dit, je m'aperçois de deux choses. Tout d'abord en lisant l'ordre du conseil que vous allez avoir demain et si vous ne l'avez pas lu je

vous le donne, il y a aura aussi le rapport de la Cour Régionale des Comptes pour l'interco. J'ai voulu le lire, il était 16 h 20 déjà. Et puis, il y a la remarque suivante, normalement ce genre de dossier doit passer en commission des ressources puisqu'il y a les finances dedans, d'ailleurs nous à Quimperlé c'est comme cela que ça s'est fait. Là, nenni pas de commission. Comme ça pendant ce temps on est tranquille, on vit dans son petit monde, personne ne dit rien évidemment... et demain, je ne sais pas ce qu'il va se passer.

On apprend par exemple qu'il y aura une subvention exceptionnelle pour Ty Pouce de 10 000 €, alors moi, je ne porte pas de jugement sur le fond, je dis simplement et on me dit si je me trompe il faudra me le dire, mais il me semblait qu'une association ne pouvait pas recevoir des subventions et de l'interco et d'une commune faisant partie de l'interco.

Et puis, il y a également dans l'ordre du jour des décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes notamment l'eau pour la Régie et le STIC.

Je dis que quand une interco ne convoque pas une commission susceptible de travailler sur ces dossiers avant le conseil communautaire c'est qu'il y a vraiment un problème de gouvernance.

Et puis, je mets au défi tout le monde ici, qui peut me dire qui a lu toutes les annexes qui accompagnent l'ordre du jour du conseil communautaire ? 321 Pages ! et on croit comme ça, que l'on va faire croire aux gens que les élus ont pu étudier ces 321 pages sans convoquer des commissions pour le faire, on se moque de nous.

Et on se moque surtout des conseillers municipaux qui ne sont pas au conseil communautaire mais qui veulent qui souhaitent vivre la vie de l'interco. Donc, je voulais finir là-dessus, mais j'aurai aimé Monsieur Le Maire, que sur ces questions que je vais poser et notamment sur l'échange de lettres, j'aimerais savoir si vous partagez, vous avez eu la réponse, ne dites pas le contraire et peut être même avant que je la reçoive, avoir votre sentiment sur la réponse négative de Sébastien MIOSSEC.

Le Maire demande si à ce stade, il y a d'autres interventions sur le rapport d'activité de l'intercommunalité et non pas sur le rapport d'activités de la Ville de Quimperlé, pour que chacun comprenne bien de quoi il s'agit.

Je vais tâcher d'apporter quelques réponses sur la manière dont on entrevoit nos relations avec notre intercommunalité et l'état d'esprit qui est le votre qui est assez critique et chacun l'aura bien compris.

Malgré ce pacte de gouvernance, et la manière dont il est conduit par notre intercommunalité, et c'est vrai que l'on peut être parfois critique, mais il faut aussi, même « *si comparaison ne vaut pas toujours raison* », regarder ce qu'il se fait dans d'autres territoires, il y a quand même eu des démarches fortes et ambitieuses et respectueuses des conseillers municipaux qui ne siègent pas au sein de notre intercommunalité de part le résultat du chiffrage universel et ce qui est votre cas, car notre intercommunalité a permis aux conseillers municipaux qui ne sont pas délégués communautaires que de participer à la vie de notre intercommunalité au travers d'ailleurs de leurs participations aux commissions et j'y reviendrai parce que vous avez évoqué le fait qu'il n'y ait pas eu de commission des finances au sein de notre intercommunalité préalable au conseil communautaire et au cours de laquelle il aurait pu être examiné, notamment le rapport de la CRC .

Sur l'état d'esprit qui est le votre et sur la manière dont vous entrevoyez vos relations avec l'intercommunalité et son Président, c'est vrai que vous m'adressez et je vous en remercie les copies que vous adressez au Président et par lesquelles vous lui demandez un certain nombre d'éléments parfois d'appréciations.

Vous avez évoqué ce soir deux courriers que vous lui avez adressé, j'en ai eu donc connaissance par copie. Moi, la philosophie qui est la mienne et c'est celle que j'invite tout acteur public, c'est de répondre au courrier que je reçois quel que soit les courriers.

Donc vous avez reçu des réponses, ensuite il y a effectivement des délais de réponse que vous estimez être trop long entre le 19 mars et aujourd'hui, c'est vrai que le délai peut être jugé un peu long, si l'on regarde cela à l'aune des contingences administratives quand bien même il ne s'agissait pas d'un courrier administratif au sens propre du terme, le délai de deux mois est le délai réglementairement accepté et acceptable, je crois même, il est réglementaire.

Sinon on peut saisir je ne sais quel acteur, des relations entre les citoyens et les collectivités territoriales que nous représentons.

Mais plus au fond, sur les deux questions que vous nous posez et sur le parallélisme des formes, je n'ai pas à commenter la manière dont la gouvernance de notre intercommunalité est exercée et la manière dont les commissions travaillent et le fait que par parallélisme des formes vous auriez souhaité que puisque dans notre commission des finances, je l'ai souhaité le rapport de la CRC soit présenté et parce que j'estime que c'est la bonne manière de faire, parce que ça permet un débat et un échange et surtout à porter à connaissance de rapports qui sont parfois complexes, et donc à la dernière commission des finances, Eric Alagon en présence du Directeur Général des Services sont venus vous présenter le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des comptes, dont nous allons parler tout à l'heure en point deux de notre ordre du jour, parce que j'estime que c'est la bonne méthode et je le dis à mes collègues, il faut être particulièrement attentif et je le suis depuis 8 ans, depuis que je suis Maire, à ce que l'ensemble des documents puissent être présentés en commission, et j'alerte mes adjoints et conseillers municipaux délégués sur le fait que l'on n'omette pas d'évoquer le plus souvent possible quand cela est nécessaire au-delà des dossiers municipaux, les dossiers intercommunaux, et je pense que c'est fait par vos collègues adjoints et conseillers municipaux délégués qui s'attachent à bien informer et je reviendrai sur une des questions que vous avez posée concernant les gens du voyage à bien informer les conseillers municipaux, que se soit de la majorité ou de l'opposition des dossiers que nous portons et dossiers portés par notre intercommunalité.

Je vous invite évidemment à saisir notre intercommunalité et à dire votre regret que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes n'ait pas été présenté à la commission des finances à laquelle vous siégez. Mais je ne ferai pas d'autres commentaires.

Sur l'application du code général des collectivités territoriales, c'est vrai que cela nous renvoie à une discussion que l'on a souvent ici dans ce conseil municipal, de la manière dont on doit examiner un certain nombre de dossiers intercommunaux de compétences intercommunales qui parfois viennent devant le conseil communautaire avant qu'ils ne viennent devant notre conseil municipal parce que la loi le prévoit.

Pour autant on s'attache et vous le savez à ce que ces dossiers soient présentés en commission municipale et à ce que ces dossiers soient présentés en conseil municipal avant qu'ils ne le soient en conseil communautaire. Là, c'est imparfait ! et le code des collectivités territoriales permet cela effectivement.

Je n'ai pas pris connaissance car si la réponse est arrivée aujourd'hui, je n'ai pas pris connaissance du sens de la réponse au fond de notre Président, mais je crois que c'est un sujet qui reste un sujet intéressant à évoquer, de regarder comment on noue les relations entre une commune et une intercommunalité, il y a 16 communes et comment on peut faire au mieux pour que les débats qui ont lieu au sein de l'intercommunalité au travers de compétences qui ont pu être transférées

soient quand même évoquées surtout quand c'est important, soit dans les commissions municipales soit devant le conseil municipal de ladite commune. Cela nous renvoie donc à la question plus précise que vous avez posée sur la question des gens du voyage.

La question des gens du voyage par rapport au PLUI qui n'est pas effectif et le PLU qu'il l'est. Dans ce PLU, qui a été fait par mon prédécesseur les réservations de foncier nécessaire pour pouvoir être en respect, *« je salue notre collègue Nadine Constantino qui nous rejoint et qui était à une manifestation de la Ville en Nature à la prairie des Gorrets cet après-midi »*.

Donc sur les gens du voyage, nous avons obligation de prévoir le foncier nécessaire pour pouvoir être raccord avec les prérogatives et exigences de l'Etat en la matière et donc du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Je ne vais pas venir commenter ce que vous venez de nous dire ici en conseil municipal, par contre, ce que je peux demander à mon adjoint en charge de la politique de la ville et de ces sujets avec mes collègues, c'est de venir devant vous en commission pour vous dire ce qu'il en est et de vous dire pourquoi.

Je ne peux pas évoquer ici pourquoi, je peux vous dire c'est qu'il n'y a pas eu, sans que je porte de commentaire et de jugement de valeur, il n'y a pas eu à ce jour de signature d'acte notarié, qui permettrait l'acquisition du foncier que vous évoquez par notre intercommunalité. Et je m'en tiendrai là.

Si vous voulez aller plus loin dans la discussion, mon adjoint pourra vous apporter les réponses et vous dire, ce qu'il s'est réellement passé pour que cette signature n'ait pas lieu.

Je ne préfère pas évoquer les conditions de cette situation ici en conseil municipal, mais en commission cela pourra être fait.

Donc à partir du moment, où il n'y a pas, aujourd'hui, de propriété de ce foncier par notre intercommunalité, il n'y a pas d'aire d'accueil des gens du voyage sur le foncier que vous évoquez, ce n'est pas plus compliqué que cela.

Donc après, comment on rencontre le schéma départemental, les obligations règlementaires qui sont les nôtres et donc cela nous renvoie au débat que nous avons depuis quelques temps déjà, de savoir si oui ou non l'aire d'accueil qui est la nôtre, est suffisante aujourd'hui, elle ne l'est pas d'un point de vue règlementaire est ce qu'elle le serait après des travaux et des aménagements? Pas plus? Est-ce que l'on doit prendre en compte et en considération, parce que c'est l'accord qui avait été trouvé, le fait que nous puissions prendre en compte aussi les places qui doivent être réalisées par une autre commune qui s'appelle Bannalec, et ce qu'il pourra être dit en commission, parce que c'est un travail de commission, c'est de vous présenter un état des lieux des réflexions de l'intercommunalité sur ce sujet.

Non pas que je ne veuille pas dire aux Quimperloises et aux Quimperlois ce qu'il en est mais dans des discussions que nous pouvons avoir qui sont des discussions de transactions je préfère que cela soit évoqué en confidentialité devant les conseillers municipaux que vous êtes, parce que je vous dois cette transparence, donc mes collègues pourrons vous dire ce qu'il en est des discussions qui sont engagées aujourd'hui, au sein de notre intercommunalité et les discussions engagées par l'intercommunalité avec un certain nombre de propriétaires fonciers pour pouvoir acquérir le foncier nécessaire à l'élaboration de cette aire d'accueil des gens du voyage. Comme les discussions sont en cours, et qu'elles n'ont pas abouti, je ne veux pas les mettre en difficulté ces discussions. Donc je demande que cela revienne là encore devant la commission, Monsieur Kerhervé, si vous en êtes d'accord.

Sur les autres questions je laisserai peut-être ma première adjointe mais qui est aussi vice-présidente en charge de ces questions en matière de déchets vous répondre.

Et pour ce qui est des rémunérations toutes précisions peuvent vous être apportées par ladite intercommunalité, comme nous pouvons vous apporter un certain nombre de précisions en commission communale, sur la manière dont les agents de cette collectivité sont rémunérés, enfin, il n'y a pas de secret en la matière. Il y a ce qui est de l'ordre de ce que l'on appelle le régime indiciaire, les traitements indiciaires, là c'est transparent, puisque selon la catégorie d'emploi qui est la vôtre et votre avancement de carrière vous avez un grade, vous avez un échelon et cela donne une rémunération ensuite, ce qui est une prérogative du Maire c'est le régime indemnitaire et vous le savez.

Et le régime indemnitaire, moi, je me suis attaché depuis 2014, depuis que je suis Maire, à faire en sorte qu'il puisse être juste et équitable. Et on l'a fait au travers d'ailleurs du tableau des emplois que nous avons adopté en début de mandat dernier, nous a permis de dire un certain nombre de choses sur la manière dont nous entrevoyons les rémunérations de nos agents et d'ailleurs dans le rapport de Chambre Régionale de la Cour des Comptes, dans le rapport numéro deux, je reviendrai sur ce sujet-là très précis puisque c'est évoqué.

On évoque des modalités du régime indemnitaire de nos agents et la volonté qui a été exprimée par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, que nous régularisons un certain nombre de situations.

Donc sur le régime indemnitaire je dirai qu'aujourd'hui, il est juste et équitable au sein de cette collectivité et que selon les suggestions particulières des uns et des autres et des problématiques d'encadrement, il y a plein de sujets qu'ils font que vous ayez un régime indemnitaire différent par rapport à votre collègue de travail.

Donc je vous invite à poser les questions à la commission ou au Président sur la manière dont au sein de notre intercommunalité ces questions sont régies et notamment la question du régime indemnitaire parce que moi, ce n'est pas une question qui m'appartient, c'est une question qui appartient au Président, comme la question du régime indemnitaire m'appartient au sein de cette collectivité, puisque je suis l'employeur.

On le fait en toute transparence, il n'y a pas de difficulté, je vous invite à le saisir sur le sujet de la rémunération, le Président de notre intercommunalité.

Je vais céder la parole à Danièle Kha si elle le souhaite et à Pascale Douineau pour compléter ma réponse et je céderai ensuite la parole à monsieur Goenvic qui a demandé de pouvoir s'exprimer.

Danièle Kha prend la parole. Sur ce qui est des encombrants, il faut savoir qu'actuellement le service de gestion durable des déchets de Quimperlé Communauté a énormément de travail. Nous avons un travail sur les bio déchets parce que nous avons des dates butoirs pour le ramassage sélectif des biodéchets avant fin décembre 2023. Nous sommes en train de travailler de nouveau sur un nouveau plan de limitation des déchets donc tout cela est concomitant et les encombrants seront étudiés en même temps.

Donc on ne l'a pas pris à part, parce qu'il y a énormément de travail sur la façon dont on va traiter les déchets dans les années à venir.

Le Maire donne la parole à Bruno Goenvic, car il pensait que Pascale Douineau souhaitait s'exprimer à nouveau.

Bruno Goenvic indique que nous actons la position que vous prenez par rapport aux commissions, tous les sujets doivent être abordés en commission. Donc je parlerai seulement de la dernière commission des solidarités sur une problématique avec la Croix Rouge, j'ai déjà posé 3 fois la question. Il y a eu une discussion de faite entre le Maire et la Présidente de la Croix Rouge sur un problème que j'avais relevé,

La Présidente de la commission qui est Mme Bergot me dit ça a été vu entre le Maire et la Croix Rouge. Je demande au minimum aux deux élus de la majorité qui faisait partie de la commission de voir si eux étaient au courant de la négociation qu'il y avait eu entre eux.

Parce que moi je n'ai jamais eu de réponse. Personne n'a été capable de me donner une réponse. Donc la conclusion de ma question est que quand il y a des problématiques sur le terrain, il faut que l'on soit mis au courant parce que malgré que l'on soit dans l'opposition on peut être partenaire pour arriver à une solution. C'est quand même bien dommage, qu'aujourd'hui on s'aperçoive en plein conseil que par des « on dit » sur la problématique des gens du voyage et à la dernière commission on n'en a pas parlé, apparemment ça date d'un peu plus longtemps que ça, donc ça me fait plaisir que maintenant on va être alerté et on va avoir des commissions très constructives et on va être dans un dictat de réponse sans question, ni des « trucs » un peu partisans.

Le Maire je pense que mes collègues adjoints et conseillers municipaux délégués s'efforcent à ce que ces commissions soient des commissions de travail ou vous pouvez avoir toute la possibilité de vous exprimer et il y a aucun adjoint ni conseiller municipal délégué qui n'a omis ou refusé de répondre et de prendre en compte un certain nombre de sujet. Maintenant vous le savez, ils ont à traiter de multiples sujets et cette problématique des gens du voyage est certes une question importante, mais je ne vais pas demander à chaque fois d'évoquer point par point.

Si en commission, vous l'opposition, les oppositions, les 3 oppositions vous avez le souhait d'évoquer un certain nombre de sujets, il n'y a aucune difficulté, vous les connaissez suffisamment bien vos collègues Président de commission et adjoint au Maire pour leur demander de bien vouloir évoquer tel sujet ou tel sujet enfin. Quand l'ordre du jour est bâti, et qu'il vous est transmis rien ne vous empêche de demander à ce qu'il y a un point qui soit fait sur tel ou tel sujet.

Je pense que les collègues sont suffisamment souples pour faire cet exercice. A la dernière commission ou aux dernières commissions il n'y a pas eu de demande de cette nature, donc mais si vous souhaitez avoir un point précis sur ce sujet précis qui vous préoccupe se sera fait à la prochaine commission.

Sur la question de la Croix Rouge, l'adjointe au Maire puisqu'elle m'en a parlé ensuite parce qu'elle était un peu chagrinée. Là non plus, il n'y a rien à cacher. Il y a eu des discussions et les discussions ont abouti. Elles ont abouti à un accord, entre la Ville de Quimperlé et la Croix Rouge, sur les modalités de mises à disposition de locaux demandés par la Croix Rouge.

Après des discussions qui étaient des discussions de principes parfois mais aussi d'usage des locaux. Je suis un Maire qui a une certaine responsabilité et à un moment donné quand je dis oui à une association mais que dans le « oui », j'é mets un « non », c'est parce que j'ai une part de ma responsabilité qui est engagée.

Quand j'ai une association qui me demande d'utiliser une part des locaux, je peux lui dire oui, mais cette même association me demande d'utiliser le rez de chaussée oui, l'étage, non, l'étage parce que c'est des problématiques de sécurité, d'incendie, d'accès au public. Il y a des normes, je suis désolé, et de laisser la liberté à une association de faire ce qu'elle souhaite, de faire les travaux qu'elle souhaiterait faire. Mais je suis désolée, la responsabilité pénale qui est engagée c'est celle

du Maire. Et donc malheureusement s'il devait y avoir un incident dans ces locaux, qui sont des locaux municipaux, quand bien même ils sont mis à disposition à une association par voie de convention, c'est la responsabilité du Maire qui est engagée, donc les discussions ont été de cette nature, parce qu'à un moment donné entre l'expression des besoins de cette association et la capacité que nous avons à répondre à ces besoins, il y avait une légère différence.

Et l'association a eu beau insister, sur certaines problématiques, notamment de responsabilités pénales et de sécurité, je ne déroge pas.

Donc il y a peut-être eu une incompréhension, ou il y a peut-être eu une pression mise exercée, à laquelle vous avez d'ailleurs contribué, c'est votre rôle, vous êtes conseiller municipal, mais ce n'est pas parce qu'il y a une pression exercée par des conseillers municipaux que je devrai déroger un certain nombre de principes.

Donc on a fait une proposition, oui, il y a eu plusieurs adjoints engagés Marie Madeleine Bergot et surtout Pascale Douineau.

Pascale Douineau a eu des échanges multiples, nombreux avec cette association, comme elle en a avec toutes les associations de la Ville de Quimperlé.

Je crois que son action est d'ailleurs, très fortement saluée et je l'en remercie. Mais il a fallu discuter pied à pied, parce qu'entre la demande et la capacité à répondre à la demande.

Oui, il y avait une légère divergence, mais qui n'était pas de petite nature. Donc aujourd'hui, un accord a été trouvé, les locaux sont mis à disposition gracieusement, il y avait eu un autre sujet c'était par rapport aux fluides, mais je crois que c'est réglé aussi, c'est gracieusement. Donc il y a une association qui s'appelle la Croix Rouge qui a des locaux mis à disposition par la Ville de Quimperlé gracieusement, fluides compris.

Je ne vois pas où est la difficulté, on n'a pas accédé à une partie de leur demande parce que je ne pouvais pas le faire pour des raisons de sécurité. C'est tout.

Bruno Goenvic donc sur la problématique de la Croix Rouge, c'était simplement une notion de logement d'urgence.

Le Maire oui, mais je ne sais pas faire !

Bruno Goenvic, le logement d'urgence de plain-pied, ils avaient bien compris que la mise en sécurité par rapport à l'étage. C'est clair, ça ils ne sont pas dupes, mais vous avez pris votre décision par rapport à un logement d'urgence qui pourrait être utile sur Quimperlé.

Simplement si maintenant, il y a des problèmes pour gérer et qu'avant des commissions on doit deviner, que vous avez eu un refus, vous avez un problème à discuter avant la commission pour pouvoir affuter nos questions. Que l'opposition ne soit pas mise au courant, je peux accepter, parce que pour être dans l'opposition, on ne doit pas être fait pareil.

Mais par contre, que les élus de la majorité qui sont en commission avec nous et ils sont dans l'innocence. Être élu, ce n'est pas être innocent.

Le Maire, il n'y a aucune innocence et quant à la problématique du logement d'urgence ça tombe bien, parce qu'on est sur le rapport d'activité de Quimperlé Communauté, là encore je ne voudrai pas que l'on se méprenne, les logements d'urgence sont de la compétence communautaire.

Je rappelle quand même que ce n'est pas là encore de la prérogative de notre Ville, quand bien même et vous le savez, parce que vous savez comment fonctionne cette collectivité et vous êtes aussi bien renseigné que le Maire.

Alain Kerhervé juste un dernier mot, je l'ai omis tout à l'heure, et je suis satisfait que demain, au conseil communautaire, il y aura un vote sur le règlement intérieur de la piscine. J'ai pris le temps, rapidement de le regarder et les tenues qui sont dans le règlement intérieur sont très bien, il n'y a pas de « burkinis ».

Donc pour ma part, je suis satisfait.

Le Maire, là, je ne dis pas que l'on s'égare, ça fait les gorges chaudes de toute la société politique et médiatique, de la Région pour autant. Nous, il n'y a pas a priori de sujet de cette nature ; ça n'a jamais été évoqué, mais après on peut organiser des réunions publiques sur la problématique de la laïcité dans l'espace public. Ça fait, 20-30 ans que l'on discute de ce sujet, entre élus de territoire et élus nationaux. C'est peut-être la période qui vous invite à vous interpellier Monsieur Kerhervé. Je vous souhaite bonne campagne.

Gérard JAMBOU sur la question des gens du voyage, comme monsieur Le Maire vous l'a annoncé, les choses ne se sont pas déroulées comme prévu sur la route de Pont Scorff. Mais ne croyez pas que pendant ce temps-là, la commission qui est chargée des gens du voyage, reste « les deux pieds dans le même sabot ». On cherche, on étudie, on parle avec les propriétaires ce n'est pas une mince affaire, vous connaissez la problématique.

Donc effectivement, cela ne me dérange pas du tout, d'aller vous expliquer en commission la problématique des gens du voyage. Pas du tout. Il n'y a rien à cacher à ce sujet.

Le Maire indique que le rapport d'activité de Quimperlé Communauté est à porter à connaissance, il n'y a pas de vote.

Nous prenons acte que ce rapport a été présenté, je remercie Pascale Douineau de cette présentation et du débat qui s'en est suivi.

Je vous propose de prendre le point numéro deux.

Décision : **Le Conseil municipal prend acte du Rapport d'activité de Quimperlé Communauté**

2. OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - EXERCICES 2016 ET SUIVANTS

(Rapporteur : Le Maire)

Exposé :

Au cours de l'année 2021, la Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen de la gestion de la ville pour les exercices 2016 et suivants.

Par courrier en date du 26 avril 2022, le rapport d'observations définitives a été reçu en mairie.

Conformément à l'article L 243-6 du Code des Juridictions Financières, « le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. »

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de débattre du présent rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Rapport présenté en Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 11 mai 2022

P.J. : rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Le Maire présente le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Ville de Quimperlé qu'il n'y ait pas de méprises, puisque que l'on a évoqué aussi le rapport de la chambre régionale des comptes qui concerne notre intercommunalité. Il se trouve en effet, que pour le contexte, pour que tout le monde comprenne bien, que la Cour de la Chambre Régionale des Comptes a souhaité se saisir de la situation de la Ville de Quimperlé en même temps que celle de notre intercommunalité.

Ce que je trouve bien pour ma part, parce que ça permet sur un même territoire de bien regarder quelles sont les situations des collectivités. Celle d'une Ville Centre et d'un territoire et de son intercommunalité et ce n'est pas inintéressant d'ailleurs on va le voir, puisqu'au travers du rapport définitif qui nous a été transmis un certain nombre de questions ont été posées et de remarques ont été posées par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, sur les relations entre la Ville Centre et son intercommunalité, donc j'imagine que ça été fait à dessein, ça a été fait en même temps et de façon concomitante, et cela a été fait par la même magistrature.

On a eu des magistrats qui étaient présents sur le Pays de Quimperlé en même temps pour observer le fonctionnement de nos deux collectivités.

Pour ce qui nous concerne, il y a un document qui a été préparé. Simplement en guise d'introduction, la Chambre Régionale de la Cour des Comptes de Bretagne a procédé aux contrôles des comptes et à l'examen de la gestion de la Commune de Quimperlé à compter de l'exercice 2016. C'est important, de façon à voir en tête sur quoi a porté le contrôle, qu'il a été ouvert par lettre de la Chambre du 09 avril 2021, c'est la saisine, que selon le code des juridictions financières, que j'ai eu à rencontrer les magistrats le 19 octobre 2021, en tant que Maire et ordonnateur en fonction.

Que la Chambre lors de la séance du 8 novembre 2021, a arrêté ses observations provisoires, qui ont été adressées au Maire le 09 décembre 2021. Un extrait a été adressé, le même jour au Président de Quimperlé Communauté, ça veut dire que le Président de Quimperlé Communauté a eu aussi connaissance du rapport provisoire qui était le nôtre. Et nous avons tenu à y répondre.

J'ai pu répondre à la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, c'est la procédure à partir du moment où nous avons reçu ce rapport provisoire et donc nous avons répondu le 7 et le 8 février 2022 pour le Président de l'intercommunalité. Car le Président de l'intercommunalité avait lui aussi la possibilité de répondre. Et la séance du 08 mars 2022 a arrêté ses observations de manières définitives pour ce qui concerne le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes qui concerne l'examen de la Ville de Quimperlé sur les exercices 2016 et suivants.

Pour ce qui concerne ce rapport, il comprend 6 recommandations, on commence à avoir un peu l'habitude depuis 20 ans. C'est très peu, par comparaison le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes qui portait sur la gestion de nos prédécesseurs et que nous avons eu à connaître en 2014, il y avait 11 recommandations, mais pas sur le même périmètre.

Sur le périmètre de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes de 2014, il y avait des observations, vous vous en souvenez sur la compétence eau et assainissement qui a été transférée depuis, c'est normal que l'on n'ait pas d'observations sur notre propre rapport.

Par contre, il n'y avait pas à l'époque d'observations sur les relations Ville centre/intercommunalité, donc 6 recommandations ce n'est pas beaucoup, ça veut dire en d'autres termes que la Cour des comptes a jugé que notre gestion était bonne ou satisfaisante, parce que sinon on aurait eu certainement de multiples recommandations voire au-delà, de injonctions, voire même parfois des injonctions qui peuvent conduire à du pénal.

Donc on n'est absolument pas dans ce contexte et donc on a 6 recommandations. Je vous en donne lecture et ensuite je vous ouvrirai la présentation de ce PowerPoint mais comme ça, c'est clair pour tout le monde.

Recommandation n°1 : c'est en lien avec la communauté d'agglomération et c'est de transférer les équipements aux services municipaux présentant un intérêt communautaire et renégocier les modalités de compensation des charges de centralité.

Recommandation n° 2 : Elaborer un guide interne de la commande publique

Recommandation n°3 : Supprimer la prime de fin d'année, le cas échéant en l'intégrant dans le Régime indemnitaire du RIFSEEP, on a un peu évoqué ce sujet tout à l'heure au travers du Régime indemnitaire que vous avez évoqué à l'instant.

Recommandation n°4 : Respecter les conditions prévues par le décret n° 85- 12 50 du 26 novembre 1985, pour l'octroi des jours de fractionnement.

Recommandation n°5 : Intensifier les actions de prévention de l'absentéisme particulièrement en direction des agents les plus âgées.

Recommandation n°6 : Gérer le cinéma en tant que service public administratif notamment en assurance et suivi budgétaire selon l'instruction comptable et budgétaire M14.

Chacun au travers de la prise de connaissance ou de la lecture de ses recommandations se rendra compte que le rapport est bon pour la Ville de Quimperlé et qu'il n'y a pas d'observations qui mettraient en difficulté la gestion qui a été la nôtre et la mienne puisque je suis l'ordonnateur pendant mon mandat de 2016 à 2021.

Donc on a souhaité avoir un PowerPoint de présentation pour que se soit plus simple dans la présentation et à la fois peut être dans la discussion qui va s'ouvrir ensuite.

En synthèse que dit ce rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes ? La Chambre a reconnu que depuis 2014, il y a des relations, parce que c'était l'un des objets de l'étude pour que l'on comprenne bien. Un des objets d'étude majeur de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, c'était bien notre relation avec l'intercommunalité. C'était ça le sujet.

Donc la Chambre Régionale de la Cour des Comptes reconnaît que depuis 2014, il y a une meilleure articulation stratégique. Je ne ferai pas de commentaires politiques mais chacun aura bien compris de quoi il s'agit.

En 2014, il y a eu des élections municipales et on est sorti d'une période que nous avons vécue de 2008 à 2014, ou nous avons vécu matin, midi et soir une guerre de tranchée entre la Ville Centre et son intercommunalité. Donc on est sorti de cette situation, pour une relation stratégique et apaisée entre nos deux collectivités.

Avec une stratégie de redynamisation du centre-ville et de valorisation du patrimoine, il s'agit simplement de regarder quel a été notre bilan de mandat.

La politique de fonctionnement menée depuis 2014, on a souvent débattu ici en conseil municipal évidemment, les décisions importantes que nous avons dû prendre, notamment au lendemain de l'annonce du pacte de stabilité par le Président Hollande ou il a fallu prendre en compte, le fait que cette décision venait raréfier les ressources de la Ville de Quimperlé, je le rappelle sur 4 ans de 1,9 millions d'euros de dotations de l'Etat, c'est énorme.

Il a fallu prendre des décisions drastiques, on venait à peine d'être élus et une des premières décisions qui a été la mienne et notre équipe, c'est d'annoncer au personnel communal que sur les 40 départs en retraite, entre 10 et 15 ne seraient pas compensés, parce que nous n'avions plus le choix.

Donc ces dispositions ont été prises et suivies d'effet parce que nous avons 12 équivalents temps plein qui n'ont pas été renouvelés pendant le mandat précédent.

Et nous avons fait des économies drastiques sur le chapitre 11, d'ailleurs, la Chambre Régionale de la Cour des Comptes le reconnaît puisque nous avons économisé 400 000 € par an. Et quand je dis que j'ai été le Maire de la rigueur absolue, le mandat précédent, la Chambre Régionale de la Cour des Comptes le reconnaît bien que j'ai été le Maire de la rigueur absolue sur le mandat précédent et que nous n'avions pas le choix si nous ne voulions pas aller dans une situation extrêmement délicate.

Donc la politique d'économie de fonctionnement menée depuis 2014 accompagnée d'un important effort de réorganisation des services municipaux, c'est la Chambre Régionale de la Cour des Comptes qui l'écrit.

Un endettement maîtrisé et un maintien d'autofinancement au service d'un programme pluriannuel en croissance. C'est parce que nous avons réalisé ces efforts de maîtrise de dépense de fonctionnement que nous avons pu avoir un endettement maîtrisé, oui, puisque nous étions autour de 8 ans je crois, et un programme pluriannuel en croissance, oui, parce qu'il y a eu beaucoup d'investissement réalisé le mandat précédent par notre équipe.

Le bon fonctionnement de la gouvernance municipale, c'est un jugement de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, ça renvoie peut être à la discussion que nous venons d'avoir puisque la Chambre Régionale de la Cour des Comptes se saisit de tout.

Elle regarde comment fonctionne nos conseils municipaux, elle regarde comment fonctionne nos commissions municipales, elle regarde comment nous travaillons en lien avec notre intercommunalité. Donc ça nous renvoie à la discussion que j'avais tout à l'heure de vous dire que je souhaite que nous fonctionnions au mieux avec nos oppositions municipales et donc la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, souligne le bon fonctionnement de la gouvernance municipale.

L'ambition et la rigueur de la politique de ressources humaines donc c'est ce que j'ai indiqué tout à l'heure, marqué par un effort de structuration, de formalisation, une maîtrise de la masse salariale, oui et de revalorisation du régime indemnitaire et du développement de l'action sociale. Qu'est-ce que ça dit, c'est que la promesse que j'avais faite en 2014, a été tenue.

C'est-à-dire, une part des efforts que nous allions faire nous en redistribuons une partie et c'est ce que nous avons indiqué, c'est-à-dire que nous avons dit que nous n'avons pas d'autres choix que de faire des économies, mais nous avons bien en tête, que quand on ne compense pas 12 équivalents temps plein sur 40, il s'agissait de réorganiser et de faire en sorte que nous puissions améliorer les conditions de travail, donc on a beaucoup travaillé sur ces sujets et au-delà de l'amélioration des conditions de travail, que nous redistribuerions pour partie les efforts consentis par la revalorisation du régime indemnitaire, et c'est ce que nous avons fait.

Donc la Chambre Régionale de la Cour des Comptes dit que la promesse a été tenue, finalement, puisqu'elle indique que : effort de structuration, de formalisation, maîtrise de la masse salariale, revalorisation du régime indemnitaire et développement de l'action sociale.

L'amélioration de la fiabilité des comptes depuis 2014, donc ça nous renvoie au rapport précédent qui portait sur la gestion de mon prédécesseur ou un certain nombre de remarques avaient pu être faites et d'observations. Donc l'amélioration de la fiabilité des comptes depuis 2014, oui nous avons traduit, parce qu'il fallait le faire, les observations qui avaient été celles que nous avons reçues dans le rapport de 2014.

Ensuite, les relations avec l'intercommunalité, la prise en compte inaboutis des charges de centralité, donc ce n'est pas un débat qui est simple à appréhender La Chambre Régionale de la Cour des Comptes est venue sur ce sujet parce que c'était le principal champ d'observations qui devait être le sien. Donc elle indique qu'un mécanisme de compensation forfaitaire qui ne prend pas suffisamment en compte la réalité de l'usage des services et elle évoque le fait qu'il y a une prise en compte des charges de centralité, jugée insuffisante dans plusieurs domaines.

Donc le pôle tennistique, qui a donné lieu ici à des échanges, de débats, au-delà du projet en lui-même, c'est qui doit payer un projet conséquent de cette nature et est ce que l'intercommunalité aurait pu aller plus loin dans son accompagnement. C'est la question qui est posée par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes.

Le cinéma municipal, c'est le seul municipal de notre territoire, certes il y a un cinéma associatif. Il n'y a que 4 cinémas municipaux en Bretagne, il n'en reste plus beaucoup. Donc la singularité d'un cinéma municipal. Qui doit porter un cinéma municipal ?

La Chambre Régionale de la Cour des Comptes n'est pas allée jusqu'à poser la question de savoir si ce cinéma municipal devait devenir intercommunal, d'ailleurs elle n'a pas recommandé cela. Elle a recommandé des problématiques de gestion comptables et nous y reviendrons. Mais elle interroge le fait qu'à son sens, à son avis l'intercommunalité pourrait participer un peu plus fortement, en fonctionnement, en dépenses de fonctionnement de notre cinéma municipal. C'est ce que dit en fait, la cour des comptes.

La médiathèque nous avons une médiathèque dite « rayonnante » puisque c'est le terme qui est utilisé dans les schémas départementaux, c'est la seule du territoire. Est-ce que oui ou non les dépenses qui incombent à la Ville e Quimperlé sont trop importantes ? Est-ce que oui ou non l'intercommunalité aurait pu ou aurait du prendre en charge plus de dépenses qui sont aujourd'hui que nous assumons par notre propre budget.

Elle s'est interrogée aussi sur la Maison France Services, elle a porté une question qui est liée à la maîtrise d'ouvrage. Est-ce que la Maison France Services n'aurait pas dû être portée par notre intercommunalité ? sa maîtrise d'ouvrage. Ce sont des questions qu'a posé la Chambre Régionale.

La valorisation du patrimoine, c'est vrai que la Ville de Quimperlé est une Ville au riche patrimoine. On en a, à la fois le bénéfice et la fierté et c'est vrai que ça induit des dépenses qui sont conséquentes et donc la Chambre Régionale de la Cour des Comptes questionne sur le fait que peut être que l'intercommunalité pourrait aller plus loin dans sa politique en la matière et accompagner un peu plus fortement notre Ville lorsqu'il s'agit en particulier de faire des travaux conséquents sur notre patrimoine religieux.

Parce qu'aujourd'hui, l'intercommunalité intervient au travers d'un fond de concours sur ledit « petit patrimoine ». C'est vrai que nous, quand on arrive avec l'Eglise St Michel, la Chapelle des Ursulines ou l'Hôpital Frémur ça ressemble plutôt à du beau mais du gros patrimoine plutôt que du petit patrimoine, 10 à 15 000 euros sur des millions d'euros ça n'a jamais fait grand-chose, donc elle questionne.

Sur le soutien aux commerces elle vient questionner sur ce que nous avons défini ensemble au sein de notre intercommunalité lorsque nous avons défini au travers de la loi, l'intérêt communautaire du soutien aux commerces. Vous savez qu'il a été défini la notion d'intérêt communautaire. On l'a fait au sein de notre intercommunalité et ensuite ça a été délibéré dans nos communes, on a défini l'intérêt communautaire.

La Chambre Régionale de la Cour des Comptes pose la question de savoir si oui ou non cette définition de l'intérêt communautaire est jugée suffisante et satisfaisante. Est-ce que oui ou non, l'intercommunalité au nom de sa compétence en matière de développement économique ne pourrait pas aller plus loin ?

Voilà, ce sont les questions posées par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, et en creux, elle a une réponse, elle dit : « les charges de centralité n'ont pas été suffisamment prises en compte ».

Elle revient aussi sur les mécanismes de compensation avec l'attribution de compensation, donc vous savez l'AC, certes moins souple mais beaucoup plus stable que les autres modes. Ça veut dire quoi, c'est que l'on a apporté des réponses parce que la Chambre Régionale de la Cour des Comptes à un moment donné s'est évidemment consacrée au pacte financier et fiscal de février 2016 et elle a regardé qu'elles avaient été les discussions et ce qu'était ce pacte financier et fiscal, elle s'est étonnée que les relations financières et flux financiers qui régissent notre relation, mais pas que la nôtre, les 16 communes avec notre intercommunalité qu'il y ait une attribution de compensation qui reste conséquente.

On connaît ce mécanisme et elle invite à regarder plutôt un autre mécanisme qui s'appelle la dotation de solidarité communautaire. La réponse que nous, nous avons apporté est la dotation de solidarité communautaire et vous le savez, elle peut être remise en question chaque année. Donc elle peut mettre vite en difficulté les communes membres d'une intercommunalité. Imaginez que l'on remette en cause les 5,5 millions d'euros d'attribution de compensation année après année, ça viendrait mettre un peu en difficulté la Ville de Quimperlé dans son appréciation des investissements à réaliser, c'est peu un volatile, donc nous avons répondu que nous ne voulions absolument pas que ce mécanisme soit remis en cause, que certes la DSC existait mais qu'on ne souhaitait pas que l'AC soit reversée dans la DSC et que l'on mette en difficulté. Parce que l'AC c'est un mécanisme qui est plus difficile à remettre en cause, puisqu'il faut l'unanimité et non pas les 2/3 donc c'est beaucoup difficile à remettre en cause au sein d'une intercommunalité, donc nous on tient à ce mécanisme et d'ailleurs le Président de l'intercommunalité a aussi répondu qu'il ne tenait pas à ce qu'on remette en cause ce principe.

Donc par rapport aux flux financiers qui régissent, les relations avec notre intercommunalité ce que nous avons répondu, c'est que le pacte financier et fiscal de 2016 nous allait bien. Il nous allait bien et que notamment il avait donné lieu à des discussions à l'époque particulièrement importantes des modalités de transfert de notre conservatoire de musique et de danse et de partage à 50 % des charges de centralité de ce conservatoire donc c'est plus de 200 000 € de ce conservatoire au bénéfice de la Ville de Quimperlé et c'était la première fois que nous n'avions pas un transfert de compétence d'équipement avec une raréfaction à hauteur de 100% des charges de centralité mais bien et uniquement de 50% .

C'est 50% c'est près de 200 000 € qui sont annuellement dans les comptes de la Ville de Quimperlé, donc nous ce que l'on a dit au Magistrat, c'est que l'on ne souhaitait pas revenir sur les mécanismes qui régissent les relations entre la Ville Centre et notre intercommunalité, qu'il n'était pas question de remettre en cause le pacte financier et fiscal et qu'il n'était pas question de remettre en cause les mécanismes existants d'attribution de compensation et de DSC et d'apporter de la souplesse qui inévitablement mettrait en danger les finances de la Ville de Quimperlé. Donc voilà la réponse que nous avons apportée, qui est plutôt une réponse négative à l'observation de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes. Donc on dit en l'état, ça nous va bien.

Par contre, sur un certain nombre de sujets, on a rejoint le jugement de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes mais ça, cela rejoint les débats politiques qui ont déjà été les nôtres.

Sur le tennis, oui on a et ce n'est pas que le tennis, on a eu déjà des prises de parole publique sur le fait que nous aurions aimé qu'une réflexion s'engage plus fortement au sein de notre intercommunalité pas uniquement sur la question du tennis mais du sport de haut niveau.

Parce que nous estimons que le sport de haut niveau contribue au rayonnement et à l'attractivité de tout un territoire et que la Ville de Quimperlé qui porte un certain nombre de projets et on n'est

pas la seule sur le sport de haut de niveau et sur le sport en général, Patrick Tanguy est là et je sais qu'il l'a évoqué à de multiple reprise ce sujet en commission que nous pourrions avoir une prise de relais par notre intercommunalité qui irait au-delà de ce qui a été créé.

Il y a eu une petite évolution le mandat précédent, des manifestations d'ampleur régionale et nationale qui sont aujourd'hui accompagnées alors que ce n'était pas le cas auparavant. Nous estimons que l'intercommunalité pourrait peut-être aller plus loin en la matière et s'emparer de cette problématique de sport de haut niveau sur notre territoire et accompagner en lieu et place des communes. Ça rejoint d'une certaine manière la problématique du tennis, puisque là pour le coup nous avons un club de haut niveau puisqu'il est classé dans les 3 meilleurs clubs de France aujourd'hui, ça veut dire quand même qu'il est de haut niveau.

Sur le Cinéma municipal oui, nous avons dit et nous redisons que nous aimerions que notre intercommunalité aille plus loin, en matière de soutien.

On ne souhaite pas que ce cinéma municipal, pour clarifier le débat, soit transféré à notre intercommunalité, on souhaite qu'il demeure municipal. En tout cas nous pensons qu'il devrait demeurer municipal. Vous pouvez voir ce débat en commission, Danièle Brochu peut vous inviter à ce débat, mais dans la réponse que nous avons apporté à la Cour des Comptes on n'a pas dit notre souhait que ce cinéma soit transféré à notre intercommunalité, parce que c'est un outil de notre politique culturelle qui vient en général répondre aussi à des projets qui sont des projets qui permettent de mettre en rayonnement le spectacle vivant, notre médiathèque qui est municipale, notre cinéma et ça permet de faire des choses cohérentes, abouties, pensées et donc le cinéma, ce n'est pas un objet singulier et unique qui aurait sa propre vie bien au contraire, il contribue au rayonnement de la Ville de Quimperlé et à la politique culturelle telle qu'elle est définie par notre collectivité.

Pour autant, on rejoint l'avis de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, en disant que oui nous aimerions que notre intercommunalité nous soutienne un peu plus financièrement, parce que nous avons une subvention d'équilibre.

Cette subvention d'équilibre est aujourd'hui à hauteur de 44 000 €, donc ça veut dire que nous injectons 44 000 € pour avoir l'équilibre en fonctionnement de notre cinéma municipal, alors vous me direz, il y a une autre solution on augmente de 1 € la place et on les a les 44 000 €. Là, ça nous renvoie à des discussions par rapport à la politique tarifaire que vous avez eu déjà en commission d'ailleurs et on a refondu notre grille tarifaire, on a légèrement augmenté.

On n'a pas augmenté d'un 1 €10 ou 1 €20, qui nous aurait permis de couvrir les 44 000 €. Donc on dit que l'on aimerait que l'intercommunalité puisse investir un peu plus dans le fonctionnement de notre cinéma municipal.

Et concernant la médiathèque, ce que l'on dit et ça va rejoindre ensuite ce que je vais vous exposer, c'est qu'on aimerait que notre intercommunalité aille plus loin dans la définition de ce qu'est une médiathèque d'aujourd'hui.

La médiathèque d'aujourd'hui, ce n'est plus tout à fait la médiathèque d'hier. Les médiathèques d'aujourd'hui deviennent largement des tiers lieux.

Les tiers lieux, on sait que c'est un peu « la tarte à la crème », car il y a 100 000 définition du tiers lieux, mais que pour autant, aujourd'hui on a beaucoup de Ludo médiathèque qui se créent, et que

ce que nous demandons à notre intercommunalité, c'est d'engager une réflexion qui permettrait à cette intercommunalité de venir en soutien de notre propre projet municipal, parce qu'en l'état des statuts de notre intercommunalité et de sa politique actuelle, aujourd'hui en l'état, l'intercommunalité ne pourrait pas nous accompagner dans ce projet ce qui serait dommageable, parce que pour mémoire, je rappelle que la seule médiathèque qui n'ait pas été soutenue de ce territoire, c'est la médiathèque de Quimperlé. Les 15 autres l'ont été, parce que la politique en faveur de la lecture publique a été définie par Jacques Juloux, a été dans les années entre 2008 et 2014 peut être, alors que notre propre médiathèque a dû être construite en 2004 ou 2005.

Donc on est la seule médiathèque qui n'a pas été accompagnée sur ce territoire par les fonds de concours de l'intercommunalité, donc on demande juste au travers d'une extension statutaire ou de politique publique je ne sais pas quelle forme ça pourra prendre, mais que notre intercommunalité puisse accompagner notre projet de ludo médiathèque que nous portons. Et cela nous renvoie à la réponse de fonds que l'on apporté à la Chambre Régionale de la Cour des Comptes.

Ce que l'on a dit, c'est que l'on ne veut pas que le pacte financier et fiscal et les relations qui régissent notre intercommunalité et la Ville Centre soit remis profondément en cause. Parce que se sont des débats politiques, parfois qui sont difficiles, parfois qui nuisent à l'équité et à la solidarité territoriale, à l'état d'esprit communautaire qui régit les relations entre 16 communes et une intercommunalité que nous fondons, mais que nous invitons notre intercommunalité parce que c'est le sens de l'histoire, qu'elle prenne le relais de notre Ville Centre, et qu'elle investisse au cœur de la Ville Centre, plus qu'elle ne l'a jamais fait et qu'elle prenne le relais de la Ville Centre en la matière parce que chacun a bien en tête que c'est le sens de l'histoire, et que les capacités de nos villes nous les connaissons nous en débattons suffisamment sont moins importantes qu'elles ne l'ont été et que aujourd'hui, les marges de manœuvre financières sont plus conséquentes parce que c'est là encore le sens de l'histoire, au sein de notre intercommunalité et que le mandat précédent la Ville de Quimperlé a investi autant que l'intercommunalité pour tout son territoire.

Mais c'est l'histoire de notre intercommunalité et notre intercommunalité va monter en puissance au travers de son propre PPI, donc ce que nous demandons, et c'est la réponse de fond que nous avons apporté à la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, ce que nous disons, on en veut pas remettre en cause le pacte financier et fiscal, mais l'intercommunalité va de fait investir dans les années à venir, beaucoup plus fortement qu'elle ne l'a jamais fait dans la Ville Centre donc c'est ça la contribution et c'est ça le projet de territoire et ce n'est pas uniquement à recompter les attributions de compensation ou à se mettre sur la figure pour 10 000 € ici ou 10 000 € là.

Et si je dis cela c'est que les chiffres qui ont été portés à la connaissance de l'intercommunalité, vous pourrez intervenir Monsieur Goenvic, après ma présentation, soyez patient s'il vous plait. Donc l'intercommunalité, elle a investi sur le mandat précédent pour 3 millions d'euros sur la Ville de Quimperlé, elle devrait investir plus de 14 millions d'euros sur ce mandat, donc c'est ce que je vous dis, on est dans une montée en puissance de notre intercommunalité, avec des projets que vous connaissez, c'est le projet de conservatoire de musique et de danse, c'est le CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine), c'est l'autre marché, les travaux sont encours derrière, c'est la Maison de l'Habitat qui a été annoncé aussi en centre-ville, c'est l'intégration du CIAS c'est fait depuis la fin mai, le CIAS a investi les locaux à Kerjégu, des locaux qui ont été rénovés par la Ville de Quimperlé, donc il y a un loyer qui va venir rembourser, l'investissement qui a été le notre à la Maison des solidarités, et le renforcement au soutien au renouvellement urbain

dans le nouveau PLH, puisque en ce moment il y a des discussions particulièrement importantes au sein de l'intercommunalité sur l'avenir de ce PLH, et notamment sur le fait de créer une OPAH RU tel que nous l'avons eu dans un autre mandat.

Avec Michel Forget on fait parti des nostalgiques du mandat en la matière de 2001-2008, puisqu'il y avait eu une OPAHRU de centre-ville porté par notre municipalité de l'époque et son Maire Daniel Le Bras qui avait porté ses fruits car il y avait plus d'une centaine de logements en 6 ans qui avaient été rénovés donc ce n'était pas rien.

Donc depuis des années on dit à notre intercommunalité que nous aimerions qu'il y ait une OPAH RU de centre-ville à nouveau sur la Ville de Quimperlé, pour parfaire l'initiative et la dynamique actuelle et on la constate pour accompagner les rénovations dans les immeubles de Quimperlé.

Donc voilà, aujourd'hui notre intercommunalité comme jamais va investir sur la Ville de Quimperlé et ça, c'est important et il ne s'agit pas de remettre en cause les équilibres financiers et fiscaux maintenant.

Voilà pour le cœur du sujet des relations avec notre intercommunalité et c'était le cœur du sujet de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, c'est pour ça que je me suis permis de m'appesantir un peu sur ce point précis.

Ensuite, sur les perspectives financières de la Ville, un PPI en forte croissance alors ça, cela nous renvoie au débat que nous avons eu en conseil municipal, depuis le début de notre mandat, second mandat.

Les hypothèses, revenus en fonctionnement qui apparaissent cohérentes, c'est ce que dit la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, puisqu'il y a un effort toujours soutenu de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, ça veut dire que l'on ne lâche pas les efforts.

La progression des recettes fiscales liées aux mécanismes des bases, oui, c'est ce que nous avons constaté au moment du budget primitif 2022, avec la fragilité que ça a, c'est-à-dire qu'à un moment donné, la dynamique que nous avons constaté en particulier sur les bases, c'est ce que vous avez dit Monsieur Kerhervé par rapport aux revalorisations que vous avez indiqué tout à l'heure, ça pèse sur les contribuables Quimperlois et ça vient apporter des ressources, combien même nous n'augmentons pas nos nos taux d'impôts locaux, les bases augmentant, ayant plus d'assujettis, oui, cela nous permet des ressources supplémentaires qui ont été estimées à plus de 200 000 € cette année, et puis on a des DMT0 que l'on attendait pas aussi importantes et ça permet des ressources supplémentaires et c'est ça qui nous a permis au dernier budget 2022 de présenter un PPI, plus ambitieux que ce que nous avons imaginé, maintenant un PPI c'est fait pour être discuté chaque année, et de regarder quelles sont les capacités financières.

Si on vient à constater un écroulement des DMT0, on ne va pas continuer à présenter un PPI aussi ambitieux, donc il faudra prendre un certain nombre de décisions bien entendu et il y a d'autres paramètres qu'il va falloir que l'on prenne en compte dans les semaines et les mois à venir et on est en attente d'un certain nombre de décisions, je le dis.

La revalorisation du point d'indice qui a été annoncée par le gouvernement, nous verrons ce qu'il en est exactement, c'est une bonne décision sur le fond parce que vient augmenter les salaires des

agents de la fonction publique, ils ne sont pas très bien payés quand même, mais se sont des décisions qui sont prises au niveau national et c'est nous qui régaloons ; Sans dotations supplémentaires. Donc, moi j'appelle ça des décisions un peu faciles à prendre, je dis on va augmenter de 4 % et puis, c'est le voisin qui paie. C'est ce qui se passe finalement, parce que se sont les collectivités territoriales qui paient la facture décidée par les parisiens.

Donc la progression des recettes fiscales liées aux dynamismes des bases c'est ce que nous avons constaté.

Les points de vigilances parce que la Chambre Régionale de la Cour des Comptes a émis des points de vigilances :

L'impact du recours à l'emprunt sur la capacité d'autofinancement, là c'est la remarque de Monsieur Saintillan, tout à l'heure j'évoquais les remarques de Monsieur Kerhervé, celle-ci c'est celle que vous aviez faite avec Monsieur Tobie d'ailleurs, lors du dernier conseil municipal quand on a examiné les questions budgétaires en disant, oui, on emprunte, bien sûr on emprunte.

On emprunte pour réaliser nos investissements et c'est comme dans tous nos ménages et dans toutes nos familles quand on emprunte, à priori le banquier, il ne vient pas nous dire un jour parce qu'il est de bonne humeur, l'emprunt, je laisse tomber.

Si quand il y a des grands organismes bancaires qui font n'importe quoi avec l'argent des contribuables, il y a des gens qui viennent régaler, c'est ce qui s'est passé avec HSBC et tous les autres, mais ça, ça ne nous arrivera jamais ça, citoyens de la Ville de Quimperlé, personne ne viendra nous dire un jour que notre emprunt on n'a pas à le payer.

Donc la Ville de Quimperlé, elle emprunte et il faut rembourser l'emprunt et donc il faut avoir cette capacité à rembourser. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Aujourd'hui, on a une capacité à rembourser l'emprunt, c'est ce que l'on présente à chaque fois au moment du débat d'orientation budgétaire et du budget et on est sous les seuils qui sont les ratios, on a 8 ans, 8,5, 9 ans, on est vraiment bien ; Maintenant, il ne faut pas qu'il y ait d'accident industriel.

La crise Covid qui perdure, c'est un accident industriel qui n'est pas assumable pendant toute la durée du mandat, ce n'est pas possible. Ça nous a coûté 350 000 €, on ne peut pas continuer à dépenser des sommes de cette nature pendant toute la durée du mandat. Ce n'est pas possible.

Et les points de vigilance c'est la capacité réelle de la Ville en matière d'ingénierie à conduire l'ensemble des projets dans le temps imparti. Ça, ça renvoie aux questions que posent souvent le Directeur Général des Services et que je lui pose c'est les décisions politiques que nous prenons et est ce que oui ou non, nous sommes en capacité de les mettre en œuvre.

Et est ce que oui ou non, nous avons suffisamment d'agents municipaux et est ce que nous sommes suffisamment armés pour mettre en œuvre les décisions politiques et donc ça, c'est toujours une discussion évidente. Et donc, la Cour des Comptes contenu de ce qu'elle a pu observer, nous interpelle sur l'ingénierie municipale et sur notre capacité à faire. Parce que la Cour des Comptes dit que nous avons un PPI ambitieux, ça ne lui aura pas échappé, donc est ce que l'on est en capacité de faire, dans le calendrier que nous présentons au moment du débat d'orientation budgétaire, lorsqu'on vote notre budget.

Voilà ce que dit la Chambre Régionale de la Cour des Comptes.

Les autres observations :

Sur la gestion du risque inondation, elle nous demande, vous nous quitter Monsieur Tobie ? Madame Monfort aussi ?

Eric Saintillan oui ils ont des impératifs, j'aurai donc deux pouvoirs

Le Maire donc ensuite, la convention de délégation de gestion entre Quimperlé et Quimperlé Communauté pour une articulation pertinente entre l'action communale et la compétence intercommunale, on a la spécialiste à nos côtés, Danièle Kha, qui pourrait effectivement vous préciser les enjeux de ces sujets de la gouvernance. On y reviendra tout à l'heure quand on fera PAPI 2.

Sur la prévention des conflits d'intérêts, on a acté très vite au dernier conseil municipal, je vous ai invité à dire ce qu'il en était, tout à l'heure on aura un déport sur une de nos délibérations.

Sur la commande publique formaliser davantage les procédures internes, les suites données. C'est déjà avec le tableau de suivi de la passation et de l'exécution des marchés depuis 2022 et l'élaboration d'un guide interne de la commande publique, je crois qu'il est réalisé. Donc si cela intéresse la commission des finances, on peut tout à fait vous présenter ça, de toute façon, je vous indiquerai sur la méthode, la manière dont je souhaite que nous procédions, sur le suivi des observations de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes.

Les ressources humaines mieux expliciter le tableau des effectifs, donc on le fera à l'invitation de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, pour préciser un certain nombre de choses ;

Sur le régime indemnitaire j'ai évoqué cela, il faudra que l'on y revienne, vous aurez surement des discussions en commission des finances mais la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, nous demande de rattacher, la prime de fin d'année au régime indemnitaire et de revoir les règles d'attribution du complément indemnitaire annuel, le CIA c'est 320 €/an. La Chambre Régionale de la Cour des Comptes dit vous l'a donné sans discernement ou sans critères et ça ce n'est pas acceptable. Vous devez mettre des critères. Bon, il y avait un critère ce qui fait que l'on a quelques agents qui ne reçoivent pas le CIA, c'est quand ils sont absents, quand ils ne travaillent pas. Quand ils ne travaillent pas c'est difficile de verser un régime indemnitaire. Mais ça donne lieu parfois à des discussions avec les partenaires sociaux, qui ne sont pas si évidentes que ça.

Vous avez des partenaires sociaux qui défendent l'idée, que quelqu'un qui est absent de la collectivité pourrait continuer à recevoir un régime indemnitaire. Il y a le traitement, oui, le régime indemnitaire, c'est quand même un peu différent.

Donc la suite donnée, objectif de présenter une réponse en conseil municipal avant la fin 2022. Il y aura peut-être des échanges en commission et la suite il y aura des délibérations à prendre en conseil municipal.

Sur les ressources humaines sur les jours de fractionnement, c'est mis en œuvre. Sur les actions de prévention de l'absentéisme c'est encours aussi, nous y travaillons depuis 2014, sur ces sujets de prévention.

Sur la procédure interne en matière de recrutement, elle est mise en œuvre. Aujourd'hui, on a des dossiers de recrutement, qui sont au cordeau, c'est-à-dire que sont retracés tous les recrutements et à chaque recrutement, en fait, il y a un rapport d'analyses qui est effectué et qui doit nous permettre de répondre à toutes sollicitations, qui doit d'ailleurs, nous permettre de répondre à tous contentieux possible, parce que vous savez qu'un recrutement opéré par une collectivité peut être attaqué.

C'est-à-dire que quelqu'un qui est reçu à un entretien une fois, deux fois, qui n'est pas retenu in fine, c'est ce qui se passe pour la plupart des candidats, parce qu'on ne les retient pas tous. Un candidat qui s'estimerait lésé peut tout à fait demander à ce que le rapport du recrutement lui soit présenté dans une procédure contentieuse. Donc tout ça est réglé aujourd'hui, on a tout organisé en la matière.

Si je vous évoque ça, c'est parce que cela ne nous est pas arrivé mais par exemple quand on recrute des contractuels, ce qui nous arrive et que vous avez des fonctionnaires qui sont candidats ça peut être le cas, qu'un fonctionnaire de la fonction publique territoriale vous saisisse et vous demande pourquoi, vous avez recruté un contractuel. Ça peut arriver.

Ensuite, compléter le rapport d'orientation budgétaire sur le volet ressources humaines, on le fera au DOB 2023, moi j'estimais qu'il était bien complet, quand je vois ce qui se fait dans d'autres collectivités, ou il n'y a rien, je trouvais que nous, nous avons fait un effort, mais à priori ce n'est pas suffisant, donc on va compléter. Comme on va compléter les annexes budgétaires, comme on va mieux détailler les délibérations relatives aux admissions en non-valeur. Donc ça commence là, la délibération qui va vous être présentée prend en compte les observations de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes.

Et pour le Cinéma on va devoir changer de régime comptable, on va devoir passer le cinéma en tant que service publique administratif notamment en assurance de suivi budgétaire et selon l'instruction budgétaire et comptable, en 2014 c'était déjà une remarque du rapport de 2014 mais dans le sens inverse, oui parce que parfois ça change.

La dernière fois on nous a demandé de le faire dans un sens et cette fois on nous demande de la faire dans l'autre.

Comme on n'avait rien fait, on va peut-être finir par faire quelque chose et peut-être que dans 6 ans on dira de le faire dans l'autre sens. Nous on fera ce que l'on nous demande de faire pour le coup. Il n'y a pas d'enjeu particulier.

Voilà, pour l'ensemble des observations de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes pour la période 2016-2021. J'ouvre le débat.

Bruno Goenvic on peut s'apercevoir que vous êtes en force avec le rapport de la Cour des comptes et que vous avez sans doute oublié quand je vous entends parler de l'intercommunalité, vous parlez de cette chose. Mais il faut se rappeler que l'intercommunalité est représentée par 52 individus qui sont des élus, et que dans les 52 il y en a 10 qui viennent de la commune de Quimperlé.

Quand au niveau des charges de centralité vous n'arrivez à vous entendre entre vous, parce qu'à une époque on n'arrivait pas à s'entendre parce qu'on avait une ville qui avait tendance politique un peu à côté de la généralité de l'interco et que maintenant on s'aperçoit que l'interco à une tendance qui est quasiment tout de la même couleur et que vous n'arrivez pas encore à vous entendre, ça veut dire qu'il y a un petit problème.

Si demain, il y a un rapport de la Cour des Comptes, on peut regarder le tennis à une époque dans certaines zones gros investissement, on avait regardé cela au nombre d'inscrits et on regardait qui était Quimperlois et qui n'était pas Quimperlois pour essayer de faire une moyenne en équilibre par rapport aux financements.

Si demain, l'interco fait une lecture du rond-point de chez Bigard, avec 275 000 € pour l'interco et 750 000 € pour Quimperlé je pense qu'ils verront encore que malgré le rapport de la Cour des Comptes, ils vont s'apercevoir encore, que l'interco est un peu timide.

Alors que si on regarde bien, je regardais l'autre jour au niveau de Rédéné-Kerfleury, c'est l'interco qui fait l'entretien des espaces verts et pour Quimperlé on me dit que ce n'est pas l'interco qui prend en charge, l'aire de co voiturage. L'aire de covoiturage ça ne reste que du transport et l'interco ne prend pas en charges l'aire de co voiturage de Quimperlé. Donc je pense que dans la manière dont vous en avez parlé, vous n'êtes pas souvent d'accord avec la Cour des Comptes au niveau de l'intercommunalité, je pense que vous avez l'air d'avoir du mal à vous faire comprendre pour prendre un peu plus de charges de centralité.

Le Maire je vais répondre à cette interpellation de Bruno Goenvic. Je pense que vous interprétez ce que je viens de dire. Je dis que le pacte financier et fiscal de 2016, a permis pour la première fois, au contraire, la reconnaissance des charges de centralité de Quimperlé, de manière différente que cela avait été pu être fait historiquement et donc c'est le fruit d'une discussion que j'ai conduite avec mon équipe et l'intercommunalité.

L'intercommunalité pour la première fois a reconnu qu'effectivement, il fallait prendre en compte les charges de centralité. C'est le conservatoire de musique et de danse c'est près de 200 000 €, ce n'est pas rien. Oui, il y a eu une rupture, entre cette incapacité de dialoguer qui existait préalablement et cette possibilité qui a été la notre de renégocier le pacte financier et fiscal et de faire en sorte que l'intercommunalité soit plus allante sur les charges de centralité ;

Ce que je dis aujourd'hui, et ce que j'ai répondu à la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, c'est que aujourd'hui nous considérons pour notre part, que ce pacte financier et fiscal de 2016, nous allait bien, qu'il ne s'agissait pas de le remettre en cause parce que nous appréhendons les relations entre notre intercommunalité et la Ville Centre pas uniquement à l'aulne de ce pacte financier et fiscal qui régit une part de nos relations mais bien aussi à l'aulne de cette trajectoire historique que j'ai évoqué le fait que aujourd'hui et demain notre intercommunalité va investir plus que jamais sur la Ville Centre et donc c'est ça que nous reconnaissons et nous disons à la Chambre Régionale de la Cour des Comptes qu'on ne peut pas avoir uniquement une analyse comptable, il faut se projeter faire une prospective et se projeter et que sur le mandant 2014-2020

l'intercommunalité a investi, 3 millions d'euros, quand elle va investir sur le mandat à venir 14 millions d'euros et donc c'est ça que nous disons.

Et vous constaterez avec moi que c'est un effort financier très conséquent fait par notre intercommunalité à venir sur la Ville Centre.

Donc, non, on a aucune difficulté à se faire entendre, on vient constater que le pacte financier et fiscal de 2016 nous va bien et que demain notre intercommunalité va beaucoup plus investir qu'elle ne l'a jamais fait sur cette Ville. Et donc, nous nous en félicitons. et donc ça veut dire que la solidarité communautaire s'exprime. Donc moi, je n'ai pas à remettre en cause cela.

Ensuite, quand vous dites que, oui, sur un certain nombre de sujets nous avons rejoint les observations de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, oui, mais cela fait des années que nous disons que nous aimerions aller un peu plus loin sur le sport de haut niveau, que nous pensons que notre cinéma municipal pourrait être un peu mieux accompagné et vous constaterez avec nous que ça ne fait pas des divergences de fond majeures politiques qui feraient que le Maire de la Ville Centre serait en désaccord avec ses collègues de l'intercommunalité, bien loin de là. On a des discussions, on a des débats et heureusement que l'on ne pense pas tous de la même manière, Monsieur Goenvic.

Bruno Goenvic non non le problème, ce n'est pas le débat, le problème est de mettre en action les paroles

Le Maire elles sont en action.

Bruno Goenvic quand vous regardez ce que vous dites et que vous regardez le financement du rond-point de chez Bigard vous allez comprendre qu'il y a une variante de 500 000 € et que si l'interco faisait son travail « de pilote du Pays de Quimperlé », on s'aperçoit que c'est une porte d'entrée au niveau du territoire. Un rond-point chez Bigard, ne serait ce que pour les entreprises et pour les touristes et toute la suite, on s'aperçoit que l'on est à 750 000 € pour Quimperlé à sortir en monnaie et 275 000 € pour l'interco ! Et là, vous êtes entrain de nous dire que vous allez progressivement faire comprendre à l'interco qu'ils sont « un peu mou des genoux » !

Mais là, on est sur des faits frais, récents et là vous êtes un peu, oui, mais vous savez ils ne comprennent pas tout aussi vite que l'on peut parler !

Le Maire on comprend très bien de quoi il s'agit ! La voirie n'est pas d'intérêt communautaire, la voirie n'est pas d'intérêt communautaire. Monsieur Goenvic

Bruno Goenvic non mais là, on n'est pas en train de parler de la voirie et des nids de poules ! on est entrain de parler d'un aménagement majeur du territoire

Le Maire, Monsieur Goenvic écoutez ce que je vous dis ! La voirie sur ce territoire n'est pas d'intérêt communautaire et pour bien la connaître cette intercommunalité ça fait 20 ans que j'y siége, ou presque parce que j'ai eu une période dans l'opposition aussi, donc je n'ai pas siégé au sein de l'intercommunalité ; La voirie n'a jamais fait l'objet vraiment, n'a jamais fait l'objet de discussion entre élus municipaux, il n'y a jamais eu de diagnostics, de rapports, d'études, de confrontations. Jamais il n'a été évoqué la volonté par les élus municipaux de transférer à notre intercommunalité la voirie municipale dont nous avons la responsabilité. Ce qui est différent de d'autres territoires. D'autres territoires ont choisi de transférer la voirie et de faire de la voirie une compétence communautaire.

Ce n'est pas le choix que nous avons fait sur notre territoire, je ne dis pas qu'il ne faudrait pas le faire un jour, mais ce n'est pas le choix que nous avons fait. Les seuls élus qui parfois viennent sur ce sujet, se sont les élus de Scaër. Bon on les comprend, parce qu'ils ont un tel réseau de voirie communale qu'évidemment pour eux, le fait que cette voirie devienne d'intérêt communautaire cela aura peut-être du sens. Et on n'est jamais allé jusqu'à discuter de savoir si tel tronçon devait devenir d'intérêt communautaire ou pas et donc le fait que l'intercommunalité intervienne aujourd'hui à hauteur d'un peu plus de 250 000 € sur le projet de Kergostiou, c'est totalement exceptionnel. Ce n'est pas en l'intercommunalité que vous devez en avoir Monsieur Goenvic, c'est en l'Etat.

Votre question et votre interpellation, elle ne vaut pas pour l'intercommunalité, elle vaut pour l'Etat. Chacun a bien en tête le sujet, on en a suffisamment débattu, on y a passé beaucoup de temps en Conseil Municipal, on en train d'intervenir sur ce projet, sur des infrastructures d'Etat. C'est la loi 3DS qui vient d'être adopté par le Parlement, donc nous on a préfiguré la loi 3DS qui vient d'être votée par le Parlement prévoit la possibilité qu'un certain nombre de voirie d'Etat soit transférée soit aux régions soit aux Départements soit aux collectivités qui en feraient la demande, on pourra faire la demande, mais j'ai dit quel était mon sentiment, si le Maire de Quimperlé ne s'intéressait pas à ce sujet, jamais ça ne se fera !

Et ce projet, je le porte certes parce qu'il y a un intérêt économique majeur, mais il y a aussi un intérêt pour la population à ce que ce projet se fasse, pour la tranquillité de la population, voilà et la sécurité de la population. Parce qu'aujourd'hui, je considère que oui, il y a trop de poids lourds qui cheminent sur des voiries communales. Donc, si on ne s'empare pas de ce sujet, personne ne s'en emparera.

Donc moi, je vous conseille une chose Monsieur Goenvic, se n'est pas de vous adresser à Sébastien MIOSSEC, c'est de vous adresser aux Parlementaires. Au Parlementaire actuel qui a peut-être voté la loi 3DS, je n'ai pas regardé ce qu'il avait fait, où de vous adresser aux futurs parlementaires sur ce sujet précis.

Parce que ce qu'on voit au travers de cette loi, c'est le désengagement de l'Etat. Et le transfert de voirie ce n'est quand même pas un petit sujet à d'autres collectivités. Et vous voyez d'ailleurs dans ce pays, personne ne se précipite.

Peu de collectivité se précipite pour prendre la voirie d'Etat. Vous imaginez des rocade, des routes nationales dont nous aurions la responsabilité. Donc, non, vous vous trompez d'interlocuteur.

Bruno Goenvic ça, c'est votre interprétation.

Le Maire vous vous trompez d'interlocuteur.

Alain Kerhervé quelques remarques, pas beaucoup mais quelques-unes. Par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure, vous n'avez pas été très sympathique avec la majorité de 2008 à 2014, concernant l'interco.

Moi, je dis simplement que c'était vivant. N'oubliez pas quand même, qu'il y avait dans la gouvernance de l'interco, une vice-présidente c'était Christine Favennec et en conséquence de quoi, s'il y avait des discussions, s'il y avait des fois des oppositions, je pense que ça s'est passé tout à fait correctement.

Et puis, je dirai aussi, en termes de réaction qu'un élu qui perd son sens critique est un élu qui ne sert pas à grand-chose.

Alors, pour en revenir maintenant au rapport. Tout d'abord, j'ai le même avis que vous. Globalement sur ce rapport, il est très positif pour la Ville de Quimperlé.

Ce qui n'empêche d'un certain nombre de points ont besoin d'être évoqués et surtout qu'il y ait des suites.

Le premier point, vous l'avez soulevé concerne les prises en compte des charges de centralité. Le rapport montre, une insuffisance ou plutôt souhaite qu'il y en ait plus de prise en compte. Et l'exemple que moi, j'ai retenu et il y en a plusieurs, c'est celui du tennis parce que c'est le sport de haut niveau. Il faut effectivement, que le sport de haut niveau soit plus pris en compte dans les charges de centralité parce qu'il irrigue l'ensemble du territoire. Ça c'est important.

Le deuxième point, concerne le Gemapi. L'appréciation du rapport met en avant la Commune en matière de gestion de la crise des inondations etc. Et il préconise qu'à partir du savoir-faire et des compétences de la Ville qu'elle a acquise peut importe quand, mais qu'elle a acquise, puissent ouvrir la possibilité qu'une convention soit faite entre l'interco et la Ville de Quimperlé pour que se soit la Ville de Quimperlé grâce à ce savoir-faire et ses compétences soit mis à ce niveau-là. Je pense que c'est une chose importante, qu'il faut effectivement le noter.

Après on nous parle page 5 du taux d'administration de la commune, les effectifs par rapport au nombre d'habitants. On parle d'un taux qui est inférieur à celui qui est la moyenne des strates de la Ville de Quimperlé soit. Ceci étant dit, il n'est pas expliqué, c'est dommage ! qu'en fonction de comment est géré une commune, notamment vis-à-vis de ses services, si se sont des services intégrés, si se sont des services délégués, DSP etc, parce qu'à ce moment-là, le personnel n'est pas le même. Je trouve un peu léger d'utiliser ce ratio, pour dire un certain nombre de chose, parce qu'effectivement entre une commune qui fait une DST pour tout et une commune qui fait tout en régie, effectivement le taux va changer évidemment.

J'ai retenu également quelque chose qui m'a un peu chagriné, là, il s'agit du rapport de la Cour des Comptes jusqu'en 2021. Et pour l'année 2021, d'ailleurs, ils prennent en compte le DOB (quand on parle de DOB et là on est dans le rapport on ne doit pas dire que le DOB il est voté, c'est ce qui est marqué dedans..), la cour des Comptes parle d'un vote pour le DOB, ça n'a jamais existé.

Par rapport à la remarque qui est faite page 61, qui met en avant le financement des investissements de Quimperlé qui a recours à l'emprunt on l'a évoqué tout à l'heure, avec une certaine réserve, dans le cadre du rapport, la réponse apportée par Quimperlé, qui est notifiée dans le paragraphe suivant dit la chose suivante : vous proposez pour justifier pour 2021, le DOB de 2022. Autrement dit, vous justifiez pour garantir un peu la remarque faite par la Chambre sur 2021, vous dites oui, mais en 2022 on va avoir du « flouze », les impôts vont augmenter et donc, on a une dynamique fiscale qui va nous permettre grâce aux bases de corriger un peu la remarque faite pour 2021.

Ça, je dois dire que ça m'a interpellé parce qu'en fait, le jugement fait allait jusqu'en 2021 et non jusqu'en 2022. Donc voilà, globalement ce que je pouvais dire, mais globalement, je le répète, personnellement, moi, je suis satisfait et c'est vrai, que dans ce genre de rapport d'avoir ces quelques préconisations montrent que tout le reste tient la rampe, ce qui ne veut pas dire que nous soyons en désaccord sur un certain nombre de sujets.

Le Maire, il y a un sujet mais que l'on a déjà évoqué c'est la soutenabilité de la trajectoire financière, c'est ça le sujet en fait qu'évoque la Cour des Comptes.

La Cour interroge sur le soutien de la trajectoire financière en disant que certes la Ville de Quimperlé a fait des efforts extrêmement conséquents, nous les reconnaissons, mais la Ville de Quimperlé a un PPI extrêmement ambitieux est ce qu'elle sera en mesure ou pas de tenir ce PPI ?

C'est ça la question de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes et cet exercice n'est pas si aisé parce que c'est un exercice de prospective et donc quand on fait un PPI, on vient dire dans 2,3,4 ou 5 ans ce que l'on va faire et donc la Chambre Régionale de la Cour des Comptes à mon avis, elle a cette observation pour bon nombre de collectivités aujourd'hui, c'est la soutenabilité de la trajectoire financière parce que toutes les collectivités ont été touchées, elle n'a pas beaucoup d'ailleurs regardé ce sujet, mais toutes les collectivités ont été touchées par les dépenses que nous avons dû contracter au travers de la COVID et que ça a impacté grandement la capacité des collectivités à agir.

Donc il y a des événements qui arrivent parfois, qui viennent contrarier une trajectoire financière ou une stratégie que nous pouvons avoir, donc oui, vous avez raison et je le reconnais, ce n'est pas un sujet aisé et c'est pour ça qu'on en discute souvent, c'est la soutenabilité de la trajectoire.

Aujourd'hui je dirai que la Chambre dit que l'on soutient l'affaire mais elle nous alerte sur un certain nombre de paramètres.

Alain Kerhervé juste trois petits points parce que j'ai oublié de le dire et je tiens à le dire.

- 1) Le pacte financier, vous avez dit que l'on n'y touchait pas, c'est une bonne nouvelle, notamment par rapport à ce qu'il nous était proposé ces derniers temps. Je veux parler de la taxe foncière sur les activités économiques etc.

- 2) Sur le Cinéma municipal, c'est un changement de portage au niveau du budget, l'essentiel est qu'il reste un cinéma municipal

- 3) Et enfin la médiathèque et la ludothèque doivent rester effectivement à Quimperlé, il n'est pas question de les transférer à l'interco. Voilà

Eric Saintillan plusieurs points appellent mon attention. Tout d'abord, effectivement nous avons bien noté que ce rapport est favorable et nous le saluons et pour le coup nous saluons l'équipe qui a mérité un rapport favorable. Quand c'est bien, il faut le dire.

Néanmoins, nous notons quelques points par rapport à l'absentéisme, par rapport au fait qu'il faut absolument comprendre pourquoi et qu'est ce qui explique que des gens sont souffrants et est ce que c'est lié à leurs conditions de travail ou pas.

Donc effectivement, c'est un point qui nous semble important à tirer au clair, mais vous l'avez dit, c'est en cours d'investigation.

Nous avons relevé évidemment, et ça nous donnait un peu de crédit, c'est-à-dire que nous dénonçons trop souvent l'utilisation, qui nous paraît parfois un peu abusive, de bureau d'études et effectivement les capacités d'ingénierie de la Ville de Quimperlé et j'ai déjà eu l'occasion de poser la même question ou de faire la même remarque en conseil communautaire c'est qu'effectivement, il serait peut être pertinent, qu'une de nos structures probablement plus Quimperlé Co se dote d'un service ingénierie qui évite dans bien des cas de faire appel à des bureaux d'études surtout face à des programmes d'investissements aussi importants.

Ça nous amène à parler de Quimperlé Co. Evidemment, nous avons dénoncé quelque fois des investissements trop importants et la sonnette d'alarme dans le contexte actuel qui malheureusement chaque semaine nous donne davantage raison.

Donc nous ne participons pas à l'euphorie de faire des dépenses et peut être nous continuons à dire d'être prudent et raisonnable. Vous le disiez à l'instant, quid la soutenabilité fiscale de la commune. Si les taux augmentent, je crois que vous nous aviez répondu que la plupart des taux étaient fixes, pour les emprunts. Il n'empêche que si les bases aujourd'hui ont été valorisées quand sera-t-il l'année prochaine où dans les temps à venir ? Donc ce qui vient d'être dit sur la capacité à pouvoir rembourser les emprunts.

Quimperlé Co toujours, il nous semble que les équipements d'intérêts communautaires devraient être plus précisément, mais peut être que cela a été fait avant que nous arrivions, mais certains des points qui ont été évoqués, en particulier sur le patrimoine, c'est vrai que Quimperlé est doté d'un riche patrimoine, c'est évident que ça participe grandement et pas uniquement au label Ville d'Art et d'Histoire sur le Pays de Quimperlé. Il me semble que au moins sur ce sujet-là, même si la voirie n'est pas de compétence communautaire, mais je crois que c'est quelque chose qui devrait être mieux réfléchi et mieux rediscuté avec Quimperlé Co.

Le sport de haut niveau, on aime bien qu'il y ait des sportifs de haut niveau, mais on préfère que tous les jeunes puissent faire du sport sans discrimination. Après si l'un peu aller avec l'autre on n'y voit qu'une satisfaction, il n'y a pas de soucis.

J'avais un dernier point, c'était pour rappeler notre attachement aussi, comme les collègues l'ont fait avant nous, à ce que le cinéma, la médiathèque les instruments culturels restent de la souveraineté de Quimperlé et que l'équipe en responsabilité en majorité à Quimperlé puissent choisir, décider les programmes, l'impulsion culturelle que nous souhaitons donner à la Ville qui probablement changera à la prochaine mandature mais c'est justement l'intérêt que chaque Ville reste souveraine dans son pays, dans son territoire, dans sa commune et donc nous soutenons le cinéma, la médiathèque le maximum d'équipement et en particulier culturel reste au sein de notre commune.

Voilà, j'en ai fini avec les remarques que nous souhaitons faire sur ce rapport.

Le Maire remercie Monsieur Saintillan et retient aussi d'ailleurs ce qu'a pu dire Monsieur Kerhervé le fait que vous reconnaissiez que la gestion était, en tout cas c'est la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, qui reconnaît cette bonne gestion de notre collectivité avec les signaux qui peuvent apparaître. Je ne reviens pas sur les questions RH ce sont des questions qui nous préoccupent, ce sont des questions complexes et ça s'inscrit dans la durée, c'est-à-dire que pour pouvoir inverser ou améliorer des trajectoires de cette nature c'est un travail de longue haleine.

C'est à la fois du management, c'est à la fois de la cohérence d'équipe c'est à la fois des améliorations des conditions de travail, c'est à la fois du pouvoir d'achat c'est aussi et on le sait ce n'est pas étanche, la société elle vient dans nos murs. Un agent est avant tout un citoyen, une personne et on sait que notre société a été très bousculée ces derniers temps et la crise COVID a été parfois très destructrice, notamment psychologiquement et donc, oui, il y a des problématiques et ce n'est pas étanche. On est très attentif à ces sujets, nous y travaillons et je crois que nos préventionnistes avec lesquels nous travaillons sur ces sujets, ça avait été une des priorités d'ailleurs de notre mandat. Quand on est arrivé en 2014, le préventionniste qui étaient à 10 ou 20 % on l'a fait passer à 80 %. Donc on avait bien en tête que de sujets de cette nature qui pouvaient apparaître.

Sur l'ingénierie, je sais qu'il y a un débat national sur ce sujet-là. On est attentif à se doter d'une ingénierie c'est-à-dire de bureau d'études supplémentaire uniquement quand c'est nécessaire. En fait, le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes ne parle pas de cela, elle s'interroge sur la capacité interne de nos agents à porter l'ambitieux programme d'investissement qui est le nôtre.

C'est de cela dont elle parle. Elle ne porte pas de jugement sur le fait de prendre tel bureau d'étude, d'ailleurs on n'a pas nous des sommes considérables que nous consacrons à des bureaux d'études mais quand c'est nécessaire, oui, nous faisons appel à des bureaux d'études. Mais avec lesquels nous travaillons, les adjoints travaillent et c'est parfois très aidant. Parce qu'ils ont une expertise que nous n'avons pas tout simplement.

Eric Saintillan je comprends bien sur la nécessité de l'expertise c'est juste que nous avons déjà soulevé l'intérêt que cette expertise soit comme on dit en régie et donc si je me suis un peu mépris sur le sens du rapport de la cour des comptes et ça ne concernait pas uniquement ou même pas particulièrement les bureaux d'études. Il n'empêche que ce que nous avons déjà porté reste déjà un peu à part pour ce soir. Mais en tout cas dans notre esprit être en mesure de se doter en interne de personnel en compétence de bureau d'étude, plutôt que de faire appel de manière systématique à des bureaux extérieurs.

Le Maire et sur la trajectoire qui a été la nôtre, le dernier mandat et le début de ce mandat, je vais dire les choses simplement dans les recrutements que nous avons opérés nous nous sommes montés en compétences, parce que nous avons nécessité de monter en compétence. Donc on a fait des recrutements qui sont des recrutements qui sont à niveau du projet de mandat qui est le nôtre. Je le dis, on a fait des efforts conséquents sur les recrutements de directeurs de pôles et cadres intermédiaires parce que c'était nécessaire.

Le dernier point c'est sur le patrimoine et l'intercommunalité, moi je renvoie évidemment aux discussions que l'on a, le Pays d'Art et d'Histoire a été porté par notre intercommunalité, c'est un très beau projet, notre intercommunalité continue d'agir et le CIAP que nous appelons de nos vœux devrait se réaliser en Centre-Ville de Quimperlé et sera un très beau projet porté par notre intercommunalité, donc ça répond aux souhaits que vous exprimez, que l'intercommunalité soit plus allante sur ce sujet au cœur de notre cité et si ce projet va au bout ce que j'espère et ce que je défends se sera vraiment une belle action de notre intercommunalité.

Je pense que l'on a fait largement le tour et je tiens à vous remercier de cet échange, de la qualité du débat, parce que je pense que c'est un rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes ce n'est pas un exercice anodin. Ça vient juger d'une certaine manière la gestion d'une équipe et donc je tiens à vous remercier, parce qu'être dans l'opposition c'est aussi cela, venir aux critiques comme critiques parfois rudes dures mais parfois positives et moi, je tiens à vous remercier Du fait que vous ayez reconnu que ce rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes venait traduire une bonne gestion sur la période 2016-2021.

Eric Saintillan juste pour clôturer il est utile de saluer Monsieur Alagon qui je crois apporte une expertise dans votre équipe qui n'est certainement pas étrangère aux bons résultats de votre mandat. On a eu l'occasion de saluer la qualité des compte rendus des conseils et bien là, pour le coup c'est Monsieur Alagon qui est je crois sur ce sujet et cela mérite d'être salué.

Le Maire, merci et pour cela que je l'ai choisi aussi. Parce qu'il est bon

Eric Alagon c'est la Saint Eric aujourd'hui, alors je remercie Monsieur Saintillan.

Le Maire et j'en finirais par vous dire que je suis un Maire heureux parce que j'ai une équipe exceptionnelle à mes côtés que se soit sur le mandat 2014-2020 ou sur le nouveau mandat et qu'être Maire c'est savoir s'entourer. Et je tiens à remercier le Directeur Général des Services et ses équipes.

Alain Kerhervé il aurait pu remercier l'ensemble du Conseil Municipal quand même.

Le Maire je tiens à remercier les oppositions de la qualité du débat de ce soir, je l'ai déjà fait.

A noter le départ de Sonia Monfort de Michel Tobie qui ont donné pouvoir à Eric Saintillan

Décision : Le Conseil municipal a débattu sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes

3. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - EXERCICE 2022

(Rapporteur Eric Alagon)

Exposé :

Par courrier en date du 9 février dernier, Monsieur le Préfet du Finistère a notifié aux communes les conditions d'éligibilité des projets d'équipements à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2022.

Le taux de subvention est au maximum de 80% par opération (HT), avec un plafond de montant de subvention de 500 000€ par opération.

Les crédits de la DSIL peuvent être cumulés avec d'autres subventions d'Etat (DETR et FNADT notamment).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de solliciter la DSIL au titre des travaux d'aménagement d'une liaison douce aux abords du groupe scolaire de Kersquine :

Financeurs	Dépense subventionnable (HT)	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
DSIL 2022	87 429€	50%	43 714,50€
Autofinancement	87 429€	50%	43 714,50€
TOTAL	87 429€	100%	87 429€

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2022 pour financer les travaux d'aménagement d'une liaison douce aux abords du groupe scolaire de Kersquine

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 11 mai 2022.

Eric Alagon prend la parole et présente la question Je vais être bref car nous avons été assez long sur les premiers points. On va parler de la DSIL qui concernera le passage de travaux d'aménagement entre la Rue du Maréchal Leclerc et la Rue de Kersquine, donc c'est abord du Groupe Scolaire de Kersquine qu'il y a une demande d'aménagement de liaisons douces entre ces deux rues, pour un coût global de 87 429 € et nous demandons une prise en charge au niveau de la DSIL de 50 % soit 43 714, 50 €

Le Maire demande s'il y a des questions, il n'y en a pas. Il indique qu'il y reviendra en commission et Yves SCHRYVE précisera que ces travaux sont aussi importants pour d'autres projets, notamment

pour des projets liés au réseau de chaleur et la fibre. Que les travaux qui sont réalisés là vont nous permettre de faire tout cela.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

4. TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX, SITUÉS DANS LE SECTEUR DU COAT KAER : DEMANDES DE SUBVENTIONS DSIL ET RÉGION

(Rapporteur Eric Alagon)

Exposé :

En 2021, la Ville de Quimperlé a réalisé un schéma directeur immobilier et énergétique qui a permis de mettre en évidence l'état du patrimoine immobilier de la Ville.

L'analyse a fait apparaître que des bâtiments nécessitent des travaux de rénovation énergétique plus ou moins conséquents, au regard de leur état et des impératifs de réduction de consommation énergétique fixés par le décret Tertiaire, entré en vigueur en octobre 2019, et le Plan Climat Air Énergie Territorial élaboré au niveau du territoire de Quimperlé Communauté.

Le décret Tertiaire impose 40% d'économies d'énergie en 2030 par rapport aux consommations de 2010, pour les bâtiments de plus de 1 000 m² et pour l'ensemble des bâtiments cumulant une surface supérieure ou égale à 1000m², situés sur une même unité foncière (Toutes nos parcelles mitoyennes deviennent une unité foncière).

C'est à ce titre que la Ville de Quimperlé sollicite aujourd'hui une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2022 et du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne 2022 » concernant différents petits bâtiments situés dans le secteur du Coat Kaer (- de 1 000 m²) situés sur une même unité foncière répondant aux dispositions du décret Tertiaire :

- Hôtel de Ville
- Espace Benoite Groult
- Ateliers Municipaux
- Immeuble hébergeant l'association IDES

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	Dépense subventionnable (HT)	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
DSIL 2022	193 529€	60%	116 117,40€
Conseil Régional de Bretagne	193 529€	7,35%	14 227,60€
Autofinancement	193 529€	32,65%	63 184€
TOTAL	193 529€	100%	193 529€

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2022 et le Conseil Régional au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne -année 2022- pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux situés dans le secteur du Coat Kaer

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 11 mai 2022.

Eric Alagon présente la question. Il s'agit de travaux d'amélioration énergétique de bâtiments communaux qui sont situés dans le secteur du Coat Kaer . Donc des demandes de subvention de DSIL et à la Région, donc on vous rappelle que le décret tertiaire impose 40% d'économie d'énergie en 2030 et par rapport aux consommations de 2010 pour les bâtiments de plus de 1000 m²et pour l'ensemble des bâtiments cumulant une surface supérieure ou égale à 1000 m²qui sont situés sur une même unité foncière.

Donc on va demander la DSIL pour différents bâtiments, notamment l'Hôtel de Ville, l'Espace Benoîte Grout, les ateliers municipaux et le meuble hébergeant aujourd'hui l'association IDES ; Le coût global de ces travaux d'amélioration est de 193 529 € nous allons faire une demande de DSIL de l'ordre de 60%pour 116 000 € au Conseil régional 7,35 % limité à 14 000 € et le reste à charge pour la Ville sera de 63 184 €

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

5. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL POUR UN DEPLACEMENT A GEILENKIRCHEN

Exposé :

L'article L 2123-18 du CGCT dispose que « *les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux* ».

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la collectivité, par un membre de son organe délibérant et avec l'autorisation de celui-ci.

Le mandat spécial, qui exclut les activités courantes de l'élu, doit correspondre à une opération déterminée de façon précise et revêtir un caractère exceptionnel.

Dans le cadre du jumelage avec la Ville de Geilenkirchen, une délégation de Quimperlois, composée notamment de Michaël QUERNEZ, maire, Pascale DOUINEAU, maire-adjointe déléguée aux jumelages et Frédérique DIETER, conseillère municipale, pour leur déplacement à Geilenkirchen, du 25 au 29 mai 2022

Proposition :

Vu l'article L 2123-18 du CGCT,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder un mandat spécial à Michaël QUERNEZ, maire, Pascale DOUINEAU, maire-adjointe déléguée aux jumelages et Frédérique DIETER, conseillère municipale, pour leur déplacement à Geilenkirchen, du 25 au 29 mai 2022,
- de décider de rembourser aux élus sus-visés leurs frais de mission sur la base des frais réels.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 11 mai 2022

Eric ALAGON présente la question Il indique que cela concerne les frais qui seront occasionnés par ce déplacement dans le cadre de ce jumelage donc une délégation de Quimperlé va s'y rendre. Il y aura M. Le Maire, Pascale Douineau qui est chargée des associations et du jumelage et Frédérique Dieter qui est également dans cette commission.

Il est demandé d'accorder le remboursement des frais de déplacement qui aura lieu la semaine prochaine.

Eric Saintillan j'ai lu qu'il s'agissait d'une prise en charge des frais réels, il n'y a pas de limite, il n'y a pas de plafond ?

Le Maire moi je prends un Boeing 747, ma collègue doit prendre un jet privé ...non, plus sérieusement il y a des modes de déplacement qui sont un peu différents mais rassurez-vous cela vous sera présenté, les factures sont à l'appréciation du Maire et c'est moi qui décide d'engager les frais réels ou pas, le mandat permet de prendre en compte les frais de déplacement. Je le redis d'ailleurs, je souhaite, parce que nous l'avions fait il y a quelques temps, je pense que l'on va présenter un peu comme les marchés publics l'ensemble des frais engagés par le Maire et ses adjoints ou les conseillers municipaux délégués qui reçoivent un mandat, je ne sais pas si on doit le faire année par année, Monsieur Le Directeur Général ?

Le DGS on pourra vérifier cela, on l'a fait une fois, il y a très, très peu de dépenses.

Le Maire oui, je l'ai fait une fois, et tout le monde a pu constater le rigorisme du Maire pour ne pas dire plus c'est de l'ascétisme. Je ne sais même pas si sur la durée du mandat il y avait 2000 €. Sur la durée du mandat il n'y avait rien. Ça veut dire qu'en fait, il y a très peu de déplacement, là on est dans un cadre officiel, c'est notre comité de jumelage et se sont les élus qui ont été désignés ici, en Conseil Municipal. D'ailleurs, on a proposé à l'opposition, je le dis à Alain Kerhervé de nous accompagner parce que je trouve que c'est là aussi de bonne pratique. C'est-à-dire que l'on a proposé à tout le monde, tous ceux qui ont été désignés en conseil municipal et je porterai devant le conseil municipal l'ensemble des frais engagés sur l'exercice, on est élu depuis mars 2020, on vous présentera cela et vous verrez.

Eric Saintillan il n'y a pas de malice de ma part c'était juste de savoir s'il y avait un plafond qui était dans la fonction publique, mais je ne doute pas que vous allez être raisonnable avec l'argent du contribuable.

Le Maire c'est transparent, oui je le suis et si vous voulez on vous transmettra ce qui avait été présenté dans le dernier mandat, vous verrez que c'était même plus que raisonnable, moins de 1 000 € sur 6 ans. C'est beaucoup pour le Maire et ses adjoints donc autant vous dire que nous n'avions pas cassé la tirelire.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

6 ADMISSIONS EN NON VALEUR

(Rapporteur Eric Alagon)

Exposé :

Suite aux démarches menées par le Trésorier, demeurées sans résultat, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur la somme de 21 286,30€ se répartissant comme suit :

- Budget Principal : 8 377,90€
- Budgets Eau : 7 170,29€
- Budget Assainissement : 5 738,11€

Ces sommes concernant la période allant de 2010 à 2020 seront imputées sur les articles 6541 et 6542.

Les montants affectés aux budgets annexes Eau et Assainissement seront refacturés à Quimperlé Communauté

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'admettre en non-valeur les sommes ci-dessous par budget :

- Budget Principal : 8 377,90€
- Budgets Eau : 7 170,29€

-Budget Assainissement : 5 738,11€

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 11 mai 2022

Eric Alagon en admission en non-valeur on a la somme de la somme de 21 286 €, donc il y a le budget principal à hauteur de 8 377 € ça concerne notamment la cantine, la garderie et la crèche sur 2010 à 2020.

Il y a le budget eau à 7 170 € et le budget assainissement à 5 738 €.

Sachant que le budget eau et assainissement est bien entendu, c'est de la compétence de Quimperlé Communauté, donc il y aura ces montants qui seront réaffectés en recette à la suite de cela.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

7 REPRISE DE BIENS MOBILIERS

(Rapporteur Eric Alagon)

Exposé :

La Ville de Quimperlé renouvelle son parc de matériel et de mobilier et en profite pour céder ou procéder à des reprises de ses anciens matériels.

Par ailleurs, ceci marque la volonté de la Ville de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité.

A ce titre, il est prévu de faire reprendre une tondeuse dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	N° inventaire	Année d'acquisition	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC
Tondeuse - Marque Kubota-F 3680	2013V003	2013	34 821,11€	5 500€

Proposition :

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à faire reprendre la tondeuse pour un montant de 5 500€TTC

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 11 mai 2022

Eric Alagon présente la question. Dernier point en recette pour les finances, c'est la vente d'une tondeuse de marque Kubota-F 3680 achetée en 2013, on fait une reprise lors de l'acquisition d'une suivante, et donc c'est les 5 500 € de reprise de cette tondeuse qui seront donc réaffectés.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

8. ACQUISITION DE PARCELLES DANS LE CADRE DE LA SUCCESSION HUON

(Rapporteur Michel Forget)

Exposé :

Les héritiers de Messieurs François et Hubert HUON sont propriétaires de plusieurs parcelles sur le territoire de Quimperlé.

Il est nécessaire de procéder à l'acquisition de certaines d'entre elles afin de régulariser leur intégration dans le domaine public.

Un accord a été conclu avec les héritiers permettant la vente des parcelles répertoriées comme suit :

parcelle	objet	M2	Prix acquisition
BV 497	Rue de Croaz chuz	541	541.00 €
BH 799	Lotissement de Kernegant	98	1.00 €
BH 801	Kernegant	12690	2538.00 €
	Total		3080.00 €

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- De donner un accord sur l'acquisition des propriétés listées ci-dessous pour un montant total de 3 080.00 €, la Ville prenant en charge les frais d'acte et les frais de bornage éventuels
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ces acquisitions.

Avis favorable de la commission « Politique de la Ville et de l'Environnement » du 2 mai 2022

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 11 mai 2022

Michel Forget présente la question. Cette délibération porte sur l'acquisition des 3 dernières parcelles de la succession Huon, Je dois rappeler qu'en fin 2020 on avait délibéré pour acquérir l'essentiel, donc 3 parcelles pour une surface de 1,4 hectares et un montant de 3 080 € du côté de Kernegant et la rue de Croaz Chuz.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

9. ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE 4m2 RUE DES EGLANTIERS POUR INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC

(Rapporteur Michel Forget)

Exposé :

Monsieur LE DAYO Jean-Charles, propriétaire de la parcelle cadastrée BV n°758, rue des Eglantiers, a sollicité la Ville de Quimperlé pour régulariser l'intégration d'une partie de sa propriété située dans le domaine public communal.

Un accord a été conclu avec Monsieur LE DAYO pour procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BV n°758, soit 4m² environ au prix de 200 €.

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la Ville

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- De donner un accord sur l'acquisition d'une partie de cette parcelle située rue des Eglantiers à Quimperlé, au prix de 200 €, la Ville prenant en charge les frais d'acte et les frais de bornage
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette acquisition

Avis favorable de la commission « Politique de la Ville et de l'Environnement » du 2 mai 2022

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 11 mai 2022

Michel Forget présente la question. Il indique qu'il s'agit d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition d'une toute petite parcelle qui porte sur une régularisation de 4 m² rue de Kerrez.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

10. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF RAVALEMENT AU 8 – RUE DE L'HOPITAL FREMEUR

(Rapporteur Michel Forget)

Exposé :

Par délibération en date du 27 mars 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement « dispositif façades » pour une durée de 3 ans allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022 et consistant en la mise en place d'un système de subventions liées à la nature et au coût des travaux.

Monsieur MOING Jean-Pierre, a sollicité une demande de subvention pour le ravalement de la façade du bâtiment situé 8, Rue de l'Hôpital Frémeur, parcelle AR n°163.

Après examen, le dossier de demande de subvention est complet et les travaux réalisés sont conformes à la demande de travaux autorisée le 17 février 2022.

Le montant total de la subvention s'élève à 788,64 €

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal de donner son accord pour le versement de la somme de 788,64 € pour le ravalement de la façade du bâtiment situé 8, Rue de l'Hôpital Frémeur, parcelle AR n°163.

Avis favorable de la commission « Politique de la Ville et de l'Environnement » du 2 mai 2022

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 11 mai 2022

Le Maire donne la parole à Michel Forget et annonce le départ de Jean Pierre Le Moing

Michel Forget présente la question. Il s'agit dans le cadre du dispositif façade, d'accorder une subvention pour le ravalement pour une maison située 8 Rue de l'Hôpital Frémeur pour un montant de 788,64 €

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

11. INSCRIPTION AU PAPI 2 ELLE-ISOLE-LAÏTA DE PLUSIEURS ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE DE QUIMPERLE

(Rapporteur Danièle Kha)

Exposé :

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Ellé-Isole-Laïta, qui a été labellisé en mai 2016 et comprenait 40 actions à réaliser sur 6 ans par 4 maîtres d'ouvrage différents (l'Etat, le SMEIL devenu SMBSEIL, Quimperlé-Communauté et la Ville de Quimperlé) se termine fin 2022.

Afin de poursuivre la démarche engagée, le SMBSEIL se propose de porter un second programme, appelé PAPI 2 Ellé-Isole-Laïta.

Le projet de PAPI 2 Ellé-Isole-Laïta, qui sera transmis aux services de l'Etat en juin 2022, comprend une dizaine d'actions à réaliser sur la période 2023 - 2028, par le SMBSEIL, Quimperlé-Communauté et la Ville de Quimperlé.

La Ville de Quimperlé est identifiée pour être maître d'ouvrage des 4 actions suivantes :

- Elaboration de cartographies opérationnelles pour la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde de Quimperlé. Action à programmer pour 2023. Budget estimatif 2 000 €, financé à hauteur de 30% par le Département du Finistère ;
- Diagnostics de la vulnérabilité des bâtiments publics en zone inondable. Action à programmer entre 2023 et 2024. Budget estimatif 15 000 €, financé à hauteur de 80% (50% par l'Etat et 30% par le Département du Finistère) ;
- Travaux de protections contre les inondations sur les bâtiments publics. Action à programmer entre 2024 et 2028. Budget estimatif 50 000 €, financé à hauteur de 40% par l'Etat ;
- Confortement des barrières anti-inondation du Quai Brizeux à Quimperlé. Action à programmer entre 2023 et 2026. Budget estimatif 200 000 €, financé à hauteur de 70% (40% par l'Etat et 30% par le Département du Finistère).

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'intégration de ces 4 actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Quimperlé dans le PAPI 2 Ellé-Isole-Laïta
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes une fois le PAPI 2 labellisé
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces actions une fois les accords de subventions obtenus

Avis favorable des commissions « Politique de la Ville et de l'Environnement » et « Eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux, voirie » du 2 mai 2022

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 11 mai 2022

Danièle Kha présente la question. Je vais vous parler du Programme d'Action de Prévention des Inondations n°2, pour mémoire nous avons un premier PAPI le n°1 pour l'Ellé Isole Laïta qui avait été labellisé le 26 mai 2016, je rappelle que le coût du PAPI n°1 sur 40 actions c'était 913 000 €, co financé par l'Etat et le Conseil Départemental du Finistère, le reste à charge était pour le maître d'ouvrage.

Maintenant, nous allons aborder le PAPI n°2 et son programme d'action prévention, en fait, une fois que l'on a fait toutes les études lors des années passées que l'on a fait le point sur la capacité de diminuer les inondations à Quimperlé, on est arrivé au point où on est obligé de maintenir une culture du risque puisque Quimperlé sera toujours une Ville inondable et donc nous allons maintenir cette culture du risque œuvré à la réduction de la vulnérabilité par l'accompagnement et la mise en place de protection individuelle et poursuivre l'amélioration de l'alerte et de la gestion de crise.

Pour les actions qui vont être mises en place, elles vont être réparties en plusieurs partenaires, une maîtrise d'ouvrage de la Ville de Quimperlé, une maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta, une maîtrise d'ouvrage de Quimperlé Communauté et une sous maîtrise d'ouvrage des particuliers et des entreprises.

Pour ce qui concerne la Ville de Quimperlé, nous allons élaborer une cartographie opérationnelle pour la mise en œuvre du plan de sauvegarde de Quimperlé, le coût est de 2 000 € et financé à 30 %.

Il faut savoir que ça va permettre d'avoir des cartes qui vont nous permettre lors d'une crise de visualiser précisément le terrain et les zones inondées et les zones qui vont être moins inondées au fur et à mesure des jours, ce qui permet d'intervenir plus facilement.

La seconde action est un diagnostic de la vulnérabilité des bâtiments publics en zones inondables, cette étude est financée à 80 %, elle est évaluée, par ce que je vous propose là se sont des évaluations, ce n'est pas un réel mais c'est pour monter le dossier que l'on présentera à l'agence de l'eau et donc financé à 80 % et évalué à 15 000 €. Cette action était prévue en fin 2022, elle est déportée fin 2022 et ça nous permet d'avoir des subventions plus importantes que sur le PAPI n°1.

Donc ça concerne cette étude de diagnostic Cinéma, Eglise, la Maison France Services et tout le secteur des halles

La troisième action, c'est les travaux de protection individuel dans les bâtiments publics, on a fait l'étude de vulnérabilité, on va savoir ce que l'on peut utiliser pour diminuer les inondations, elle est donc évaluée à 50 000 € et est financée à 40% par l'Etat.

La dernière action concernant la Ville de Quimperlé, c'est le confortement des barrières anti inondations du quai Brizeux, ces barrières ont une vingtaine d'années, elles ont été rallongées pour une part il y a deux ans, et celles qui ont 20 ans commencent à souffrir un petit peu de gonflement, elles ne sont plus sous garantie du constructeur, donc on pense qu'il est utile de les changer progressivement, ça va se faire en plusieurs fois, et il faut savoir qu'en plus, les barrières que l'on a mises, les lisses que l'on a mises en dernièrement sont d'une autre qualité que celles-là, évidemment en 20 ans ça a un peu progressé, elles ont l'avantage d'être beaucoup plus facile à installer parce que pour les anciennes il nous faut 2 personnes pour pouvoir les monter, là avec une seule personne on peut en monter deux. Donc ça facilite le travail des agents et surtout ça nous garantit aussi une sécurité maximum et des lisses qui seront sous garanties. Il y aura aussi des travaux sur le quai avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France, il faut savoir que les lisses sont posées sur le quai à même le granit, on a

foré pour les installer et il y a du jeu, donc on va demander à l'Architecte des bâtiments de France si on peut passer du béton dans ce granit-là, pour sécuriser la stabilité de ces barrières.

Donc nous avons prévu, 200 000 € c'est un montant tout à fait prévisionnel qui semble un peu supérieur à ce qui nous sera utile, mais on sait que dans les PAPIS il vaut mieux que l'on soit un peu au-dessus pour ne pas se faire déborder, du coup on n'aurait pas le financement de l'Etat à hauteur de la réalité du coût. Voilà de ce qui est de la Ville de Quimperlé.

Sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte, nous aurons notamment pas mal d'accompagnement dans les communes environnantes aussi qui longent notre bassin versant bien sûr. Un site internet d'information au public, pour le risque inondation.

Une nouvelle installation de l'exposition qui a eu lieu l'année dernière : « Ma maison est en zone inondable », pour que les gens se rendent compte un de ce qu'est le risque et les précautions qu'il faut prendre. On nous dit, ce qu'il faut faire c'est la culture du risque, c'est vraiment très très important, on a tendance à un peu oublier et donc il est important de garder ça.

On a aussi de l'argent pour former les collégiens. Cette année, il y a des collégiens de Jules Ferry qui vont être formés au risque inondation.

On a prévu aussi, une enveloppe de 6000 € pour former les élus et les techniciens au risque inondation et alors j'ai précisé lorsque j'ai présenté ça au syndicat mixte que c'était souhaitable de le garder pour 2026 pour les futurs élus qui arriveront et qui ne seront des routiers et qui n'auront pas subi les inondations et qui n'auront pas cette culture du risque là. Donc on garde cette enveloppe-là, pour les prochains. Ceux qui arriveront mais qui seront formés tout de suite, parce qu'une inondation ça peut arriver très vite et il faut être opérationnel tout de suite.

On va aussi renseigner les bases de données nationales sur les repères de crues. On va apporter une assistance aux communes pour l'élaboration des PCS inondations et puis on va aussi poursuivre la réalisation de diagnostic chez les particuliers et les professionnels. Autant la Ville de Quimperlé prend en charge les diagnostics pour ces bâtiments, autant le Syndicat Mixte va prendre en charge le diagnostic pour les particuliers et qui sont en zones inondables et les professionnels inondés ce que l'on peut faire pour diminuer le risque inondation.

Sous maîtrise d'ouvrage de Quimperlé Communauté, il y a deux points l'intégration des abonnés à l'eau en zone inondable, il faut savoir qu'actuellement, il est très difficile de savoir qui est en zone inondable pour les nouveaux abonnés parce que les personnes qui peuvent se déclarer par internet et quand ça arrive au fichier central de la régie des eaux, on n'a pas la possibilité de savoir si c'est en zone inondable ou pas en zone inondable, parce que l'informatique, ne le permet pas. Donc on voudrait un logiciel supplémentaire qui va nous permettra de faire ça, parce qu'actuellement on le fait manuellement, c'est-à-dire que l'on a une personne qui pendant 15 jours de son temps tous les ans, va vérifier le turn over qu'il y a dans les logements en basse-ville. Donc ça c'est une chose qui va être faite.

Et une optimisation de l'ouvrage hydraulique de Kerbertrand. Il y a une étude en cours sur cet ouvrage et donc en suite on saura exactement ce que l'on doit faire. C'est une digue qui est sur le Doudu et qui limite les crues en haute-ville.

Donc il y a certainement des améliorations à faire pour que cet ouvrage soit plus opérationnel, plus efficace et notamment que l'on ait aussi des systèmes d'alertes pour connaître la hauteur des eaux et surtout plus d'embâcle dedans

Et donc sous maîtrise d'ouvrage des particuliers mais avec de forte subvention de l'Etat à hauteur de 80%, les travaux de protection individuels pour diminuer les risques de crues, là on parle de forçément des petites crues bien enquinantes et pas des énormes crues, il faut bien le comprendre.

Donc voilà ce qui va être fait et voilà ce que ce 2^{ème} PAPI va mettre en place.

Bruno Goenvic au niveau de la commission j'ai posé une question qui était quand on passe au niveau de l'ancienne école Jeanne d'Arc sur le pont pour arriver aux Pdm, on peut regarder à droite, il y a énormément de bois qui pousse sur les murs au bord de la rivière Il serait bon de commencer à penser à prévenir les propriétaires qui ont en charge ce qui poussent chez eux.

Afin que demain, s'ils ne sont pas solvables, qu'on puisse anticiper la problématique parce qu'il suffit de s'arrêter sur le pont qui est à sens unique de s'arrêter 5 secondes et de regarder à droite.

Je sais bien qu'il y a beaucoup de propriétaires privés qui ne font pas leur travail, mais je pense qu'il y a une partie des bâtiments publics qui bordent cette rivière-là, et qui ne sont pas entretenus. Et on peut aussi regarder quand on est sur les quais et quand on regarde la beauté de la rivière avec les deux grosses touffes de saules, il suffit que l'on arrête les deux mêmes touffes de saules de chaque côté et je pense que l'on ne verrait même plus la rivière passée dans sa profondeur. Donc j'ai déjà posé la question deux ou trois fois pour savoir si c'était programmé et qu'on les rectifie au niveau des berges pour donner de la profondeur. C'était une question dans les commissions mais il n'y a pas eu de réponses.

Le Maire, merci je passe la parole à Danièle Kha ou à Gérard Jambou.

Gérard Jambou sur la partie quand on regarde à droite, lorsque l'on est sur ce fameux pont, ça, c'est du privé. A gauche, c'est aussi du privé. Rive gauche, rive droite c'est du privé entre les deux ponts. La Ville de Quimperlé n'est concernée que par le mur de la crèche et le mur de soutènement du lotissement qui est là et de l'autre côté on est chez De Mauduit.

Ensuite, concernant les saules, effectivement lorsqu'on regarde à marée basse la rive gauche, on s'aperçoit que ça ravine en dessous les arbres et qu'à un moment donné il faudra bien prendre le taureau par les cornes et éviter que ces arbres ne tombent à la rivière, et il y a un qui fait notamment peur, c'est le sapin qu'il y a au-dessus des murets que l'on a rénové. Voilà, mais bon, c'est sûr on va respecter on y est. La dernière fois que tu m'en as parlé Bruno, je t'ai dit que l'on allait regarder ça de près et les services ont noté ce que je leur ai dit et ça va être pris en compte.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

12. CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES ENTRE QUIMPERLE COMMUNAUTE ET LA VILLE DE QUIMPERLE

(Rapporteur Gérard JAMBOU)

Exposé :

Lors de sa séance du 17 mars 2022, le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté a approuvé les principes de la délégation de la gestion et de l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines aux communes, dans le cadre de la compétence que l'EPCI exerce depuis le 1^{er} janvier 2020.

Il est en conséquence proposé à la Ville de Quimperlé l'exercice des missions suivantes :

- Surveillance générale des réseaux et des ouvrages ;
- Première intervention et intervention curative sur les réseaux, branchements, ouvrage de prétraitement et ouvrages de stockage (désobstruction, réparations, renouvellement de tampons, ...);
- Entretien des grilles sur cours d'eau situées sur le domaine public ;
- Curage et gestion des déchets des bassins de rétention ;
- Entretien des espaces verts.

La convention précise les conditions et modalités de cette délégation de gestion, et notamment :

- Une durée de convention prévue jusqu'au 31 décembre 2026,
- Les modalités de réalisation des missions,
- Les modalités financières : la Ville sera rémunérée annuellement et forfaitairement pour les missions déléguées dans les conditions financières fixées dans le rapport de la CLECT du 15 décembre 2021, soit une somme annuelle de 7 415 €.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de délégation de la gestion et de l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines avec Quimperlé Communauté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document dans ce sens.

Avis favorable des commissions « Politique de la Ville et de l'Environnement » et « Eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux, voirie » du 2 mai 2022

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 11 mai 2022

P.J. : projet de convention

Gérard Jambou présente la question et donne lecture de la délibération.

Alain Kerhervé juste deux ou trois petites remarques. Tout d'abord, sur le fond je pense que l'on est satisfait que Quimperlé Communauté demande à Quimperlé d'assurer parce qu'elle a les moyens

techniques et le savoir-faire, qu'elle prenne à son compte cette réalisation. Néanmoins, quand on regarde la convention, je me pose une question. L'article 4.1 donne le niveau de service, par exemple l'entretien des espaces verts de la commune il y en a 4 fois par an etc. C'en n'est peut-être pas le meilleur sujet mais dans cet article 4.1, s'il y a une dérogation à faire, on ne peut pas savoir aujourd'hui, si on va intervenir 4 fois, pourquoi pas 5, pourquoi pas 3 etc., ça je me pose la question de savoir comment ça peut se passer puisque la convention ne le prévoit pas. Et c'est pareil pour le curage et la gestion des déchets une fois tous les 10 ans.

La deuxième chose qui me semble quand même plus importante mais je ne sais pas si c'est convenu comme ça, concernant les responsabilités à l'article 7, on parle de la commune et il est marqué : « elle est tenue de couvrir sa responsabilité par une ou plusieurs police d'assurance qu'elle transmettra pour information à la communauté », transmettra certes, mais est ce que c'est compris dans les 7 400 € ça ne semble pas à priori, et dans ce cas, s'il y a des assurances, à mettre en œuvre pour couvrir ce que l'on fait à la place de l'interco, je pense pourquoi ne pas les faire payer aussi, ça devrait rentrer dans les coûts.

Donc ça, je ne sais pas.

Gérard Jambou on pourra vous répondre en commission Monsieur Kerhervé. Mais en ce qui concerne les assurances à mon souvenir normalement c'est Quimperlé Co qui lorsqu'il y a des dégâts des eaux qui sont bouchées, c'est Quimperlé Co qui intervient

Je vais me renseigner et à la prochaine commission je pourrai vous en tenir informé.

Alain Kerhervé oui, car si je peux comprendre, qu'on nous dise qu'il faut avoir des assurances pour un certain nombre de chose dans le cadre de ces actions-là, sauf qu'à partir du moment c'est l'interco qui nous délègue à Quimperlé il faut qu'au moins elle les paie quoi.

Le Maire ce que je vous propose c'est que vous puissiez en commission regarder ce sujet précis et répondre aux questions de Monsieur Kerhervé.

Alain Kerhervé je voterai sous réserve que ce soit bien ça.

Eric Saintillan la réserve de Monsieur Kerhervé est pertinente, vous-même tout à l'heure vous l'expliquiez que la responsabilité de la Commune parait être engagée s'il y a un soucis par un employé communal génère des dégâts pour qui que se soit enfin, c'est assez pertinent de penser aux assurances et pour le coup, la réflexion de Monsieur Kerhervé me paraît pertinente sous réserve qu'effectivement les assurances soient prises en charge par Quimperlé Co, on est d'accord sur le principe, à cette condition-là.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité avec les réserves émises et réponses à apporter en commission.

13. MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A QUIMPERLE COMMUNAUTE

(Rapporteur Yves SCHRYVES)

Exposé :

Le Conseil municipal a adopté en novembre 2019 le Plan Climat Air Energie Territorial engagé par Quimperlé Communauté.

Celui-ci préconise un engagement en énergie renouvelable (ENR) avec un objectif de production photovoltaïque de 301 000 MWh/an sur le territoire.

La Ville a décidé de mettre en œuvre 4 projets de production d'électricité par des panneaux photovoltaïques, avec revente à EDF, sur les sites suivants, pour une production annuelle de 210 MWh:

- Tribune annexe CHARTER (en toiture), réalisé en même temps que le projet du Pôle Tennistique
- Espace Benoitte Groult (en toiture terrasse au-dessus de la salle Isole)
- Groupe scolaire Kersquine (en toiture terrasse du restaurant scolaire et de la Maternelle)
- Ecole Elémentaire du Lézardeau (sur toiture ardoises)

Par décision du Conseil communautaire en date du 11 mai 2017, les installations solaires photovoltaïques sont financées par un fonds de concours.

Le fonds de concours est plafonné dans la limite de 50 % du reste à charge de la commune et de la participation minimale de celle-ci de 20% suivant les conditions si après :

Pour les installations solaires photovoltaïques : 1 000€/KWc* avec un montant plafonné à 50 000€ par projet

- Le fond de concours de Quimperlé Communauté, pour ces projets, a été arrêté à la somme de 115 389,70€
- La Ville de Quimperlé a déjà reçu une attribution d'un montant de subvention de 62 500 € au titre de la DSIL 2021 pour ces mêmes projets.

Compte-tenu de ces éléments, la répartition des financements est décomposée ci-dessous pour les 4 projets :

DEPENSES	Production en kWc	Panneaux photovoltaïques HT	Modification structure	Etudes MOE	Montant HT	RECETTES		
						DSIL	Qlé co	Ville de Quimperlé
						<i>suivant tableau de calcul Qco</i>		
						21,3%	39,3%	39,3%
Tribunes A. Stade J Charter	30	29 905 €	6 943 €		36 848 €	7 853 €	14 497,69 €	14 498 €
Espace Benoitte Groult	35	51 853 €		3 665 €	55 518 €	11 831 €	21 843,36 €	21 843 €
Maternelle Kersquine	100	108 440 €	5 000 €	10 471 €	123 911 €	26 406 €	48 752,50 €	48 752 €
Elémentaire Lézardeau	35	49 161 €	24 176 €	3 665 €	77 002 €	16 410 €	30 296,15 €	30 296 €
TOTAL HT		239 359 €	29 176 €	17 800 €	293 278 €	62 500 €	115 389,70 €	115 388 €

Propositions :

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser Mr le Maire à solliciter Quimperlé Communauté pour le financement de ces 4 projets
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention d'attribution de Quimperlé Communauté

Yves SCHRYVE présente la question. Donc je vais vous parler d'énergie renouvelable et de transition. Vous savez que l'on s'est engagé au travers du plan climat à assurer 21% de nos consommations d'énergie au travers d'énergies renouvelables. Ce qui représente à l'horizon de 2030, non pas 301 000 MWh/an mais 301 MWh, il y a une petite coquille et donc nous avons décidé de mettre en œuvre 4 projets qui vont nous permettre de produire 210 MWh d'électricité ce qui correspondra en gros à 20% de notre consommation électrique dans les bâtiments.

Il nous restera le volet éclairage public, qui sera réalisé un peu plus tard.

Donc le Conseil Communautaire, en 2017 a décidé d'accompagner les communes sur les installations solaires photovoltaïques au travers d'un fond de concours et donc le mécanisme du fond de concours, et que l'aide est plafonnée à 1 000€/KWc., plafonnée à 50 000 € par opération et dans la limite de 50 % du reste à charge. Donc quand on met tout ça dans la boîte et qu'on mélange on arrive à une aide de Quimperlé Communauté à hauteur de 115 000 € pour nos 4 opérations. Opération sur les tribunes du stade Jean Charter, espace Benoite Groult, la maternelle de Kersquine et l'école élémentaire du Lézardeau.

Aujourd'hui, nous sommes en train de terminer la phase d'étude et allons pouvoir lancer les appels d'offres, on a fait appel à un cabinet d'ingénierie mais on n'avait pas la compétence en interne. Donc il vous est proposé d'approuver le plan de financement, petite précision la vente de l'électricité va nous produire 18 800 € par an pour un reste à charge de 115 000 € ça nous fait un temps de retour extrêmement bon pour ce projet.

Alain Kerhervé ce n'est pas une question, mais une réflexion. C'est une bonne initiative, donc c'est positif et puis en plus ça permet d'accompagner d'autres sources d'énergies que nous avons besoin et je pense au nucléaire Je le dis parce que je sais que nous ne sommes pas tous d'accord là-dessus et je dois dire que l'un plus l'autre, et de l'avoir ça permet une souveraineté énergétique de notre pays.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

14. ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE POUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TPLE) POUR 2023

(Rapporteur Nadine Constatino)

Exposé :

Par délibération en date du 29 octobre 2008, le Conseil municipal a décidé d'appliquer la nouvelle loi relative à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), selon le tarif de droit commun prévu par l'article L.2333-9 du Code des Collectivités Territoriales, en incluant les dispositions transitoires prévues à l'article L.2333-16 du même Code.

Par délibération en date du 30 juin 2010, le Conseil Municipal a exonéré à compter du 1^{er} janvier 2011, les enseignes inférieures ou égales à 12 m².

L'article L.2333-9 du Code général des collectivités territoriales fixe les tarifs maximaux de la taxe locale (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Les tarifs maximaux de TLPE prévus au 1^o du B de l'article L.2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2^o et 3^o du même article L.2333-9 s'élèvent en 2023 à 22,00 € dans les communes et EPCI de 50 000 à 199 999 habitants.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'actualiser les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) appliqués par la Ville de QUIMPERLE au regard des dispositions prises aux articles L.2333-9 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales de la manière suivante :

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PREENSEIGNES

2023	Dispositifs non numériques ≤ 50 m ²	Dispositifs numériques ≤ 50 m ²
Taux	22,00 € le m ²	66,00 € le m ²

ENSEIGNES

2023	7m ² < S ≤ 12m ² , hors enseignes scellées au sol	7m ² < S ≤ 12m ² , enseignes scellées au sol	12m ² < S ≤ 50m ²	S > 50 m ²
Taux	Exonération	16,70 € le m ²	33,40 € le m ²	66,80 € le m ²

S'étant la somme totale des surfaces des enseignes présentes sur le lieu d'activité concerné

Avis favorable des commissions « Politique de la Ville et de l'Environnement » et « Eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux, voirie » du 2 mai 2022

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 11 mai 2022

Nadine Constantino présente la question. C'est une question qui revient tous les ans, l'actualisation de la taxe locale pour la publicité extérieure (TPLE). Comme vous le savez, on vote les tarifs tous les ans à cette époque pour l'année prochaine. Donc là, on va voter les tarifs pour 2023.

Le taux d'augmentation de ces tarifs ne dépend pas de la commune mais des services de l'Etat et ça correspond au taux de croissance c'est-à-dire l'inflation On distingue deux dispositifs.

Les dispositifs publicitaires et les pré enseignes se sont les plus taxés et puis les enseignes alors sur Quimperlé, les enseignes de - 12m² sont exonérées ça veut dire que la très grande majorité des petits commerces ne paient pas de taxe.

Les enseignes ce sont les dispositifs que vous avez sur votre commerce et les pré enseignes et publicité sont à l'extérieurs donc ils sont plus taxés.

Donc on passe pour les tarifs :

En ce qui concerne les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes pour les dispositifs de – de 50 m² c'est moins de 22 €/m², + de 50m² c'est 66 € et pour les enseignes exonérations jusqu'à 12m², ensuite se sera 16,70 €/m², puis de 12 à 50 m² 33,40 € et supérieur à 50m² 66,80 €

Donc on vous demande de voter ces tarifs pour l'année prochaine.

Alain Kerhervé ce n'est pas une question car j'ai la réponse, mais une réflexion. Il s'agit là de l'article du code général qui fixe les tarifs maximaux et tout ça en fonction de l'inflation. Quand on est dans une période où l'inflation bon an mal an varie entre 0,2 et 1,3% ma foi, on n'a pas trop de question à se poser. Mais, nous ne sommes plus dans cet état d'esprit, puisqu'on sait que depuis cette année 2021 et encore plus 2022 voire plus, nous allons avoir une inflation beaucoup plus forte et donc la question que je pose : pour les années suivantes est ce qu'on ne pourra pas tenir compte de cette inflation parce que c'est des coûts supplémentaires, notamment pour les petits commerces qui utilisent cette possibilité de pub.

Nadine Constantino je viens de vous expliquer justement pour les petits commerces jusqu'à 12 m² il n'y a pas de taxe. Ces petits commerces utilisent très très rarement les dispositifs publicitaires et les pré enseignes. Les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes sont surtout dans les zones commerciales et le but aussi, de la taxe c'est d'être dissuasif puisqu'il y a un bon moyen pour éviter l'augmentation c'est de diminuer les dispositifs ce que nous voulons également au niveau de la Ville, puisqu'on essaie aussi de supprimer des dispositifs non règlementaires etc pour la pollution visuelle.

Donc c'est aussi un signal que l'on donne avec un tarif un peu plus élevé et sans exonération d'avoir un peu moins de pollution visuelle. Sachant que de mémoire, il y a un commerce ou deux en centre-ville qui était taxé, je crois qu'il y en a un qui a enlevé son enseigne justement pour ne pas l'être.

Eric Saintillan juste pour dire que nous saluons l'effort qui est fait de s'assurer que les petits commerces soient préservés de cette taxe et donc nous nous associons aussi à la lutte contre la pollution visuelle et la multiplication, quand on est pays d'art et d'histoire et un aussi beau patrimoine il ne faut pas le polluer avec des grands panneaux, donc nous soutenons sans réserve et les choix que vous faites, après les coûts à quelques centimes près ça ne joue pas mais sur le principe nous soutenons ce principe-là.

Alain Kerhervé juste une précision parce que vous aimez parler du patrimoine, cette histoire de 12 m² c'était sous la mandature d'Alain Pennec.

Le Maire très bien, bonne mesure.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

15. REFONTE DU COMPLEXE TENNISTIQUE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LE TENNIS CLUB DE QUIMPERLE

(Rapporteur Patrick Tanguy)

Exposé :

Par délibération en date du 22 septembre 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan de financement du projet de restructuration du complexe tennistique de Kerbertrand ainsi que le fonds de concours du Tennis Club Quimperlé (TCQ) d'un montant de 220 000€ dont 100 000 € de la Fédération Française de tennis (FFT), 20 000€ de la Société Ellé-Distribution (E. Leclerc) et 100 000€ du Groupe Bigard.

Selon les termes de la convention financière avec l'association, le programme de rénovation est conduit par la Ville, maître d'ouvrage et propriétaire de l'intégralité du complexe. Une convention de mise à disposition des installations, entre la Ville et le TCQ, formalisera les règles d'utilisation, d'entretien et de maintenance des locaux.

Le TCQ, attaché à la construction d'une passerelle extérieure et à l'implantation d'une tribune de 260 places pour son projet associatif, a, depuis, apporté les garanties nécessaires au financement complet de ces travaux. Les marchés ont été attribués suite à la commission d'appel d'offre du 23 février 2022.

L'avenant présenté en annexe de cette délibération vise à formaliser la participation complémentaire de 115 000€ du TCQ pour financer l'intégralité des travaux additionnels.

Le montant total du fonds de concours s'élève ainsi à 335 000 €.

Le plan de financement actualisé se présente comme suit :

DEPENSES HT	Montant	RECETTES	TAUX	Montant actualisé au 07/09/2021
1- TRAVAUX :	1 766 222,84 €	DETR 2019	5,78%	140 000,00 €
(hors prestations supplémentaires éventuelles)		DETR 2020	3,71%	90 000,00 €
		DSIL 2019	1,65%	40 000,00 €
Surplus suite à CAO du 19/05/2021	320 703,82 €			
Surplus suite à CAO du 28/02/2022	115 000,00 €	FFT (via fonds de concours TCQ)	4,13%	100 000,00 €
		CONSEIL REGIONAL	8,25%	200 000,00 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL (CT)	4,13%	100 000,00 €
2-MAITRISE D'ŒUVRE :	119 000,00 €	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	6,61%	160 119,57 €
		Groupe BIGARD (via fonds de concours TCQ)	4,13%	100 000,00 €
		SA Ellé Distribution, E.LECLERC (via fonds de concours TCQ)	0,83%	20 000,00 €
		TCQ (via fonds de concours)	3,96%	115 000,00 €
3- Divers - SPS-diagnostic	102 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	56,04%	1 357 807,09 €
TOTAL -HT-	2 422 926,66 €		100%	2 422 926,66 €
Coût TTC	2 907 511,99 €			

Les travaux ont débuté en février 2022 pour une livraison prévisionnelle début 2023. La halle de 4 courts couverts sera quant à elle livrée cet été.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de valider le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'offre de concours du Tennis Club de Quimperlé.

Avis favorable de la commission sports du 8 mars 2022

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 11 mai 2022

P.J. : avenant n°1 à la convention

Patrick Tanguy présente la question. Il s'agit ici de formaliser la participation du Tennis Club via une convention aux travaux de rénovation extension du complexe. Cette participation concerne la construction d'une passerelle extérieure et l'implantation d'une tribune intérieure. Deux éléments que nous avons mis de côté en raison du coût budgétaire et que le Club tenait absolument à faire figurer dans les travaux. Rien d'autre à ajouter c'est un avenant à une 1^{ère} convention d'offre qui était à 100 000 € et après étude des offres le montant s'élève à 115 000 € HT.

Alain Kerhervé tout d'abord, une satisfaction que nous aboutissons à un accord entre la Mairie et le Club de Tennis sur cet équipement qui est indispensable à Quimperlé. Une fois que j'ai dit ça, j'ai dit l'essentiel sauf que dans la délib par elle-même, il est proposé d'autoriser le Maire... bien entendu on va vous autoriser Monsieur Le Maire et je pense qu'il faut d'abord valider le plan de financement, c'est-à-dire que l'on valide le plan de financement et en conséquence de quoi, on vous autorise à signer..

Le Maire, oui tout à fait mais le plan de financement est là, il est noté là.

Alain Kerhervé je propose qu'on le valide et il faut le rajouter.

Eric Saintillan donc évidemment depuis le début nous estimons que si Monsieur Kerhervé estime que c'est important pour la Ville, nous on sait que c'est surtout important pour le club mais donc, nous continuons à estimer que le reste à charge 1,3 millions pour la commune, reste de notre point de vue, un projet sur lequel notre vote restera un vote d'opposition si un jour il se trouvait que le chantier devait être boqué à cause de notre vote alors on pourrait avoir une réflexion plus responsable mais pour le coup on va rester évidemment sur ce point là et sur un vote symbolique d'opposition.

Le Maire je comprends la logique et la cohérence de votre interpellation et comme vous aviez voté contre ce projet c'est bien normal que vous poursuiviez en ce sens quand bien même le TCQ est ici contributif de cet avenant et donc de la réalisation de cet équipement pour partie.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

2 Voix CONTRE (Eric Saintilan, Michel Tobie)

16. CANDIDATURE DE LA CRECHE MUNICIPALE « LES TOURNESOLS » A L'APPEL A PROJET « CRECHE A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE » LANCE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

(Rapporteur Danièle Kha)

Exposé :

La législation applicable aux modes d'accueil du jeune enfant comporte depuis 1998 des dispositions tendant à favoriser l'accueil des enfants de familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Au-delà du principe général de non-discrimination, le Code de l'action sociale et des familles pose une obligation pour les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) de garantir une place d'accueil sur vingt au minimum pour les enfants à la charge de demandeurs d'emploi et de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Afin de renforcer sa politique petite enfance à destination des familles en situation d'insertion professionnelle et sociale, la CAF du Finistère lance un appel à projet crèche « A vocation d'insertion professionnelle » (Avip).

L'objectif est de développer et valoriser les pratiques qui visent à offrir aux parents un accompagnement social et professionnel en vue de leur intégration durable sur le marché du travail, par un accès facilité à des places d'accueil en Eaje pour leur enfant. Cet appel à projet engage les gestionnaires d'Eaje du Finistère, sur la mise à disposition de créneaux ou places d'accueil Avip au sein de leur établissement sur la période 2022-2023. Il s'agit de proposer à minima 10 % de ses places ou créneaux d'accueil par Eaje en dispositif Avip. Il faut préciser qu'une structure retenue dans le cadre de l'appel à projet bénéficiera d'un accompagnement financier spécifique de la Caf.

Depuis plusieurs années, la crèche municipale « Les Tournesols » travaille avec les partenaires de l'insertion du territoire. En outre, elle est déjà en lien avec le Centre Départemental d'Action Sociale du Conseil départemental et le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Cet appel à projet représente pour la crèche l'opportunité de valoriser les partenariats déjà mis en place et d'en développer des nouveaux auprès des partenaires de l'emploi notamment (Pôle emploi, mission locale et Actife). Les différents acteurs ont été rencontrés et sont très favorables à la démarche.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser :

- Monsieur le Maire à présenter la candidature de la crèche municipale pour l'appel à projet « crèche à vocation d'insertion professionnelle »
- Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la CAF si la crèche municipale est retenue dans le cadre de cet appel à projet.

Avis favorable de la commission petite enfance, éducation et jeunesse du 4 mai 2022

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 11 mai 2022

Danièle Kha présente la question. C'est une candidature de la crèche. Les Tournesols à l'appel à projet à vocation d'insertion professionnelle lancé par la Caisse d'Allocation Familiales du Finistère.

Afin de renforcer sa politique petite enfance à destination des familles en situation d'insertion professionnelle et sociale, la CAF du Finistère lance cet appel à projet « A vocation d'insertion professionnelle » (Avip). Ce projet existe dans plusieurs caisses d'allocation familiales, il existe depuis 2016 mais c'est la première année où la Caf du Finistère la met en place ;

L'objectif est de développer et valoriser les pratiques qui visent à offrir aux parents un accompagnement social et professionnel en vue de leur intégration durable sur le marché du travail, par un accès facilité à des places d'accueil. Ça engage le gestionnaire à mettre à disposition des créneaux ou des places d'accueil au sein de leurs établissements pour la période 2022-2023 et il s'avère que la crèche des tournesols fait déjà ça, on accueille déjà des enfants dont les parents sont en recherche de travail, dont les parents sont en formation ou pour les familles monoparentales qui ont besoin de dégager du temps pour trouver du travail.

On réalise déjà ça, donc on va mettre à profit cet appel à projet pour mettre en valeur ce travail qui est déjà fait par les équipes depuis quelques années et donc ça va nous permettre de proposer à minima de 10% de places et de créneaux ça fait 3 places donc et en sachant qu'il y a des contrats qui sont passés entre les parents, entre les conseillers d'insertion puisque ce sont les conseillers d'insertions avec la crèche et les parents qui vont travailler ce sujet là et dans ce cadre-là, la structure bénéficiera d'un accompagnement financier spécifique de la CAF, 3 000 € d'aide au démarrage et 3 000 € par place.

Le contrat est de 6 mois renouvelable une fois. Ces contrats là sont signés en tripartite avec les Conseillers d'insertion, la crèche et les parents. Il faut savoir que l'on a eu une réunion la semaine dernière à ce sujet avec les conseillers d'insertion et tout le monde est vraiment ravi de pouvoir travailler ensemble.

Jusqu'ici la crèche faisait ça seule et maintenant elle va pouvoir faire ça en partenariat ce qui est quand même un plus pour tout le monde et notamment pour les parents.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

**17. CONVENTION DE PARTENARIAT « REFUGE LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX »
AVEC LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO)**

(Rapporteur Danièle Kha)

Exposé :

L'école du Lézardeau maternelle travaille depuis deux ans sur un projet global autour du vivant. Les objectifs du projet sont les suivants :

- Engager les enfants dans la découverte sensible et réfléchie de la nature qui les entoure
- Transmettre des connaissances et éveiller le sens critique pour favoriser des comportements respectueux de l'environnement afin de préserver les milieux naturels et les espèces sauvages
- Amener les enfants et leurs parents à prendre conscience de l'intérêt de préserver la biodiversité de proximité

Dans le cadre de ce projet autour du vivant, plusieurs actions ont été réalisées par la Ville au sein de l'école du Lézardeau maternelle :

- Les parties engazonnées de la cour ont été modifiées au profit de prairies fleuries et deux arbres fruitiers ont été plantés
- Des nichoirs ont été fabriqués pour les oiseaux
- L'accueil périscolaire accueille un lapin, et en fonction des périodes une escargotière ou encore un hôtel à insectes
- Un état des lieux de la faune a été réalisé avec les enfants

Ce travail permet à l'école de devenir un « Refuge Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) » et ainsi de travailler en partenariat avec cette association. Cette labellisation permet de bénéficier d'un interlocuteur professionnel concernant la faune et la flore sauvage mais aussi d'obtenir du matériel et des documents de travail.

Pour bénéficier de ce label « Refuge LPO », il est nécessaire de signer la convention type (jointe) avec la LPO France avec un engagement de la LPO locale, conclue pour une durée de trois ans, renouvelable. L'inscription au programme s'élève à 30 €, à cela s'ajoute le coût du coffret pédagogique d'une valeur de 55 € soit un coût total de 85€ à la charge de la Ville. Il faut préciser que les objectifs fixés par la convention sont déjà atteints par l'école du Lézardeau maternelle grâce au travail réalisé ces deux dernières années.

Plus récemment, en prenant exemple sur le Lézardeau maternelle, les autres accueils périscolaires ont aussi engagé ce type de projet dans les autres écoles.

Propositions :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat « Refuge LPO » avec l'association LPO pour le Lézardeau Maternelle et à verser 85 € à cette association
- D'autoriser M. le Maire à signer les futures conventions « Refuge LPO » pour d'autres écoles avec la LPO et les éventuels renouvellements de ces conventions

Avis favorable de la commission petite enfance, éducation et jeunesse du 4 mai 2022

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 11 mai 2022

Danièle Kha présente la question. Je vous propose une convention de partenariat « Refuge Ligue pour la Protection des Oiseaux avec la LPO », c'est l'école maternelle du Lézardeau qui a déjà mis en place tout un projet pour engager les enfants dans la découverte sensible et réfléchie de la nature et transmettre des connaissances sur les espèces sauvages et sur le milieu naturel. Donc dans le cadre de ce projet du vivant, plusieurs actions ont été réalisées par la Ville au sein de l'école du Lézardeau maternelle, avec les équipes du périscolaire, nos animateurs et donc les enfants, des parties engazonnées ont été mises dans la cour, semées dans la cour avec des prairies fleuries, des nichoirs des arbres fruitiers.

L'accueil périscolaire accueille un lapin et en fonction des périodes une escargotière, je ne sais pas si c'est la période en ce moment, je ne suis pas allée voir, et il y a aussi des hôtels à insectes, donc un état des lieux de la faune a été réalisé avec les enfants.

Donc on parle bien de l'environnement de l'école, de la cour. Ce travail permet à l'école de devenir un refuge ligue pour la protection des oiseaux, pour cela il faut passer une convention avec la LPO et donc l'inscription au programme s'élève à 30 € et à cela s'ajoute le coût d'un coffret pédagogique d'une valeur de 55 € soit une dépense de 85 €. En sachant que grâce à cette initiative de l'école maternelle du Lézardeau d'autres écoles de Quimperlé vont s'inscrire dans ce travail-là.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

18. CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET LA VILLE DE LORIENT - BIENNALE ITINERAIRES GRAPHIQUES DU 14 OCTOBRE AU 11 DECEMBRE 2022

(Rapporteur Danièle Brochu)

Exposé :

La Ville de Quimperlé participe en 2022 à la 7ème édition de la biennale de promotion des arts graphiques « Itinéraires graphiques dans le pays de Lorient » initiée et portée par la Ville de Lorient. Pour cette septième édition, les éditions Fremok qui sont à l'honneur et le travail graphique de l'espagnole Paz Boira à Quimperlé.

Elle accueillera dans ce cadre, du 14 octobre au 11 décembre 2022, une exposition de Paz Boira autour de sa dernière Bande-Dessinée « Malgré une fin proche » à la médiathèque dans la salle Charlie Hebdo.

La présente convention a pour objet de définir les conditions financières de participation de la Ville de Quimperlé aux dépenses communes engagées pour la direction artistique et le commissariat d'exposition, la communication générale, les frais de transport des œuvres et les frais d'encadrement et d'emballage. Les dépenses complémentaires engagées à la seule initiative de la ville de Quimperlé demeureront à sa charge.

Le montant de la participation est fixé pour la Ville de Quimperlé à 2 000 € versés à la Ville de Lorient, par titre de recette.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ville de Lorient.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 10 mai 2022

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 11 mai 2022

P.J. : projet de convention

Danièle Brochu présente la question. La Ville de Quimperlé participe au festival des itinéraires graphiques depuis 2016. Les itinéraires graphiques ont été mis en place depuis 2010 par l'École Européenne Supérieure des Beaux-Arts de Bretagne qui est à Lorient. C'est un festival qui est organisé par le Pays de Lorient et donc c'est un réseau pendant 7 semaines. On peut découvrir des artistes, c'est une combinaison de jeunes créateurs et d'artistes confirmés, autour de l'univers graphique c'est-à-dire des illustrateurs, des dessinateurs etc et donc pour cette année 2022, les commissaires de ce festival, les commissaires changent à chaque édition, nous proposons d'accueillir une artiste qui vient de Valence et qui s'appelle Paz Boira et le thème qui n'est pas très joyeux, mais qui nous amène à prendre conscience de notre responsabilité notamment par rapport au climat et à l'univers dont nous ne sommes qu'une infime partie ça s'appelle « Malgré une fin proche ». On espère que ce n'est pas pour plomber l'ambiance mais cela me semble nécessaire aussi de pouvoir y participer.

Donc la délibération vous invite à autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Ville de Lorient à hauteur de 2 000 € c'est la participation qui est demandée à chacune des structures, donc à chacun des 8 lieux qui accueille les artistes.

Eric Saintillan je suggérerai que le titre soit changé ... Malgré la fin des inégalités

Danièle Brochu je ne sais pas si l'artiste viendra car c'est souvent l'occasion de rencontre mais évidemment ça appartient à l'artiste, je vous la présenterai si vous venez et vous pourrez en discuter avec elle.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

19. TARIFS DES PRODUITS DERIVES DE L'EXPOSITION ANDRE EVEN « PAR LES CHAMPS ET PAR LES GREVES », DU 21 MAI AU 09 OCTOBRE 2022, A LA CHAPELLE DES URSULINES ET A LA MEDIATHEQUE

(Rapporteur Danièle Brochu)

Exposé :

L'exposition André EVEN (1918-1997), *Par les champs et par les grèves*, se tiendra à Quimperlé du 21 mai 2022 au 9 octobre 2022 à la Chapelle des Ursulines et dans l'espace Charlie Hebdo à la

Médiathèque municipale.

La Ville de Quimperlé a décidé de proposer des cartes postales et une affiche à la vente à l'attention des publics désireux de garder une trace ou un souvenir de l'exposition d'Andre Even à Quimperlé, *Par les champs et par les grèves*.

Il est proposé de reproduire sous forme de cartes postales les deux œuvres de la collection municipale, ainsi que l'œuvre choisie pour la communication de l'exposition et celle sélectionnée pour la couverture de la publication aux Editions Locus Solus. Les **quatre cartes postales seront tirées à 750 exemplaires** par série, soit **3000 exemplaires pour l'ensemble**.

Il est proposé que les cartes postales soient vendues par la Ville de Quimperlé à la Chapelle des Ursulines au prix public d'un **1€ l'exemplaire**.

Il est également proposé que le retraitage de l'affiche de l'exposition, sous un autre format et un papier plus épais à 170g, soit vendue à la chapelle des Ursulines au prix public **de 5 € l'exemplaire**.

Proposition :

- de fixer le tarif de vente des cartes postales à **1 € l'exemplaire**.
- de fixer le tarif de vente de l'affiche (retraitage, nouvelle conception et grammage 170g) à **5 € l'exemplaire**.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 10 mai 2022

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 11 mai 2022

Danièle Brochu présente la question. La délibération suivante porte sur les tarifs des produits dérivés, c'est le terme consacré de l'exposition André Even, une exposition qui sera inaugurée samedi à laquelle vous êtes bien évidemment tous conviés à 11 heures.

On avait décidé cette année de faire une proposition de cartes postales et d'affiches, c'est un sujet qui a aussi été discuté en commission, donc ces produits c'est une manière pour les visiteurs qui souhaitent à la fois partir avec un souvenir, de garder une trace. Par exemple, les cartes postales il y en a 4 différentes donc c'est aussi l'occasion parfois une fois arrivée à la maison en les ressortant de pouvoir continuer de discuter de ce que l'on a vu entre adultes et aussi avec les enfants. Donc une impression de 3 000 exemplaires de cartes postales a été commandées ;

Pour vous donner une petite idée, au moment de l'exposition de Michel Thersiquel il y avait 4 000 cartes postales qui avaient été vendues, donc on a été prudent mais néanmoins enthousiaste, on a réédité et c'est ce que l'on souhaite pour cette édition aussi.

Donc elles seront proposées au tarif 1 € et l'affiche on a souhaité aussi, parce que c'est une demande vraiment fréquemment faite par les visiteurs qui souhaitent aussi partir avec une affiche donc dans nos discussions avec Mathieu Prigent qui s'occupe de la communication, Mathieu nous a proposé que l'on fasse une affiche qui était plus que le visuel de l'expo parce que le visuel de l'expo c'est un outil d'abord de communication donc à partir de ce visuel d'expo, la graphiste avec laquelle on a travaillé a fait une conception d'une affiche sur un beau papier, on en a fait imprimer 500 exemplaires, elle sera proposée à 5 €

Voilà, on vous demande de voter sur ces tarifs de 1 € et 5 €, donc ça veut dire que l'on pourra acheter le catalogue 25 € si on peut et si on en a envie ou partir avec une carte postale et affiche.

Le Maire voilà avec une invitation qui vous est faite samedi à 11 h à la chapelle des Ursulines.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

20. APPEL A PROJET « L'ETE CULTUREL EN BRETAGNE » - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC

(Rapporteur Danièle Brochu)

Exposé :

La DRAC Bretagne a adressé, en date du **6 avril 2022**, un mail informant de la mise en ligne de l'appel à projets « Été culturel » 2022, avec une date limite de réponse fixée au **29 avril prochain**.

L'été culturel est donc renouvelé en 2022 pour sa troisième édition. Initié dans le contexte de la sortie du premier confinement à l'été 2020, ce dispositif visait à permettre une reprise des activités culturelles et à relancer l'emploi dans le secteur artistique. Devant le succès de cette manifestation, le Ministère de la Culture a choisi de reconduire le dispositif.

Pour 2022, au regard du bilan des deux dernières années, la DRAC Bretagne a souhaité encourager, plus particulièrement, les projets portés ou construits en partenariat avec les bibliothèques ou les professionnels du patrimoine. L'appel à projets reste cependant ouvert à tous les secteurs, pour des actions s'inscrivant sur la période estivale (du 1er juillet au 2 septembre). Cette aide doit permettre l'émergence de nouvelles propositions et la DRAC veillera à respecter l'équilibre territorial quant aux projets soutenus. La commission d'attribution des aides se tiendra début juin.

Compte tenu de la programmation culturelle organisée par la Ville de Quimperlé pour l'été 2022, il est proposé de répondre à cet appel à projets.

Ainsi, un soutien financier est sollicité pour les événements suivants :

- **Expositions temporaires**

- « *Par les champs et par les grèves* » - André Even, à la Chapelle des Ursulines, et à la Médiathèque du 21 mai au 09 octobre 2022 - Coût prévisionnel 58 888 € TTC
- « *Qui êtes-vous Théodore ?* » autour de Théodore Hersart de la Villemarqué, né à Quimperlé et auteur du *Barzaz Breiz*, à la Maison des Archers du 2 juillet au 18 septembre 2022 - Coût prévisionnel 15 888 € TTC

- **Art Urbain - création in-situ de Yann Le Berre**, Place des Écoles, du 22 au 29 juillet 2022, Coût prévisionnel 5920 € TTC
- **Cinéma dans la prairie**, cinéma de plein-air à la Prairie Saint-Nicolas du 7 juillet au 18 août 2022, 7 séances en plein air. Coût prévisionnel 17908,40 € HT
- **Les Mercredis Musicaux**, concerts dans différents espaces de la Ville de Quimperlé, du 13 juillet au 17 août 2022, 6 soirées – Coût prévisionnel 32742,98€ TTC.
- **Mise en lumière du retable de l'église Sainte-Croix** (CLMH-1840) – début juillet 2022. Coût prévisionnel 5 564,13 € TTC

Soit un total de 136 911,51 €.

Pour les projets portés par des collectivités territoriales, le soutien de la DRAC ne dépassera pas **30% du coût du projet** et est plafonné à 20 000€.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- À répondre à l'appel à projets de la DRAC Bretagne « Un été culturel »
- À solliciter auprès de la DRAC Bretagne une participation financière **de 20 000 €** au titre de la programmation culturelle de l'été 2022.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 10 mai 2022

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 11 mai 2022

Danièle Brochu présente la question. Elle porte sur un appel à projet puisqu'avec le Covid de nombreux dispositifs ont été mis en place et l'un d'entre eux a été mis en place en 2020 par la DRAC et ce dispositif nous permet de demander un financement pour l'été culturel qui est le nôtre à la Ville de Quimperlé. Donc voilà, cette demande a été faite vous avez dans la délibération une très bonne idée de ce qui vous attend pour l'été culturel à Quimperlé les projets totalisent 136 911,51 €, le plafond est soit 30 % soit 20 000 €

On avait demandé l'année dernière, on avait obtenu 5 000 €. On a demandé cette année en accompagnement le maximum de ce qui est possible et donc on va voir ce qu'on nous offrira, la Drac est particulièrement attentive, ça fait partie de leur cahier des charges pour cet appel à projet à essayer de trouver un équilibre dans l'ensemble des projets qui lui sont présentés.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Le Maire ça me fait penser que je n'ai pas répondu Monsieur Kerhervé à votre question de tout à l'heure sur le financement. Donc c'est tout à fait possible quand on n'est pas sur le même objet de compétence et donc on a des financements croisés qui peuvent être possible. Là, la Ville de Quimperlé est intervenue pour le moment sur les questions d'aménagement et de développement durable c'était sur le budget de Nadine Constantino.

Là, il vous ait demandé d'intervenir sur le budget des solidarités, l'interco intervient en matière de compétence qui sont liées à l'insertion sociale et professionnelle qui est une compétence que nous n'avons plus

C'est possible et ce n'est pas la première fois qu'il y a des financements croisés au bénéfice d'une association, c'est assez exceptionnel et je pense qu'on a intérêt à ce que ça le soit, parce que je vous rejoins sur l'idée en termes de clarté c'est bien quand il n'y a qu'un partenaire local que ce soit la commune ou l'intercommunalité, mais là, pour le coup, on avait choisi d'accompagner ce projet qui est singulier et exceptionnel en mobilisant les ressources de l'ensemble des collectivités et je pense que c'était la meilleure manière de faire et on le voit au travers de la délibération qui va vous être présentée dans un moment qui est encore singulier là encore et un peu de crise malgré tout, le fait qu'il y a plusieurs financeurs qui peuvent accompagner ce projet c'est mieux, c'est plus facile.

21. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TY POUCE

(Rapporteur Marie Madeleine Bergot)

Exposé :

L'association Ty Pouce a été créée en janvier 2020 à Quimperlé. Son objet social est de :

- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap par un lieu ouvert à tous, des ateliers pédagogiques, une micro-ferme et de la restauration ;
- Gérer sous la forme d'une entreprise adaptée un café restaurant ;
- Animer une micro-ferme urbaine ;
- Sensibiliser au handicap ;
- Contribuer et sensibiliser à la transition écologique.

La Ville de Quimperlé a soutenu l'association dans la mise en place et le développement de son projet et a apporté les aides financières suivantes :

- 2021 : 4 000 €
- 2022 : 4 000 €

Le Comité de pilotage du 9 mars a reconnu le dynamisme de l'association, le travail réalisé autour du handicap, de la parentalité, des loisirs, de la cohésion sociale. Le lieu, qualifié d'ouvert et d'accueillant, a trouvé sa place dans le paysage associatif quimperlois et Ty pouce a mis en place de nombreux liens et actions avec les associations du territoire. Plus de 3 300 personnes ont été accueillies sur le lieu en 2021.

Afin de se consolider, l'association a acté un plan d'actions 2022 et sollicite ses financeurs pour le soutenir.

Une subvention exceptionnelle de 5 000 € est demandée à la ville de Quimperlé.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Ty Pouce

Avis favorable de la commission « Solidarités » du 5 mai 2022

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 11 mai 2022

Marie Madeleine Bergot présente la question et reprend l'exposé de la délibération

La Ville de Quimperlé a soutenu l'association dans la mise en place et le développement de son projet et a apporté les aides financières suivantes :

- 2021 : 4 000 €
- 2022 : 4 000 €

Mais c'est vrai que la crise sanitaire n'a pas permis le développement attendu de l'entreprise adaptée et demande donc à la Ville de Quimperlé une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour l'année 2022.

Il faut savoir qu'il y a plus de 3 300 personnes qui ont été accueillies sur ce lieu en 2021, mais c'est vrai que la crise sanitaire les a quand même fragilisés et n'a pas permis d'avoir le budget attendu et d'être à l'équilibre. Donc c'est vrai que la commission solidarité a été favorable à cette subvention exceptionnelle de 5 000 € en plus des 4 000 € qui ont déjà été attribués.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

22. CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

MOUVEMENTS DE PERSONNELS :

1/ Afin d'assurer le remplacement de départs en retraite d'agents au sein du service ressources humaines, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet
- créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet

2/ Afin d'assurer le remplacement de départs en retraite d'agents au sein du service propreté urbaine, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- créer deux postes à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques

3/ Afin d'assurer le remplacement de départs en retraite d'agents au sein du service hygiène, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- créer deux postes d'adjoints technique à temps complet et de supprimer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 85%
- créer un poste d'adjoint technique à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint technique à 80%

4/ Afin d'assurer le remplacement pour mutation du directeur du pôle aménagement et cadre de vie, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- Créer un poste d'ingénieur principal à temps complet et supprimer un poste d'ingénieur à temps complet.

5/ Afin d'assurer le remplacement du responsable technique de l'Espace Benoîte Groult, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- Créer un poste d'adjoint technique à temps complet et supprimer un poste d'agent de maîtrise à temps complet

6/ Afin d'assurer le remplacement de trois agents au pôle éducation jeunesse sport et vie associative, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- créer un poste d'adjoint technique à 80% et supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 80%

- créer un poste d'adjoint technique à 90% et supprimer un poste d'adjoint technique à 95%

- créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet et supprimer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet

7/ Afin de tenir compte d'un mouvement de mobilité interne du garage vers le service hygiène, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- créer un poste d'adjoint technique à temps complet au service du garage

Afin de tenir compte d'un mouvement de mobilité interne des écoles vers le service transport-logistique, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- créer un poste d'adjoint technique à 85% dans les écoles

8/ Afin de tenir compte d'un mouvement de mobilité interne de la police municipale vers le pôle aménagement et cadre de vie, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer un poste de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe à temps complet

9/ Afin d'assurer la continuité de service à la régie et d'anticiper un départ en retraite prévu au 1^{er} décembre prochain, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- créer un poste d'adjoint technique à temps complet à l'atelier peinture

10/ Afin de remplacer le départ en disponibilités pour convenances personnelles du directeur du cinéma municipal, un appel à candidatures a été lancé.

Cet emploi est ouvert à un fonctionnaire de catégorie B de la filière culturelle dans le cadre d'emploi des assistants de conservation.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prévoir :

- qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel qui devra nécessairement être titulaire au minimum d'une formation lui permettant d'accéder au concours du cadre d'emploi et l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction et sous le fondement juridique de l'article 3-3 2^o de la loi du 26 janvier 1984 car les besoins du service l'exigent afin d'assurer une continuité de service au cinéma municipal.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération pour un agent contractuel sera fixée dans la limite de l'indice brut terminal de la grille indiciaire des assistants de conservation.

11/ Afin de remplacer le départ en disponibilités pour convenances personnelles du directeur de la crèche municipale, un appel à candidatures va être lancé.

Cet emploi est ouvert à un fonctionnaire de catégorie A de la filière sanitaire et sociale dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prévoir :

- qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel qui devra nécessairement être titulaire du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants et l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction et sous le fondement juridique de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 car les besoins du service l'exigent afin d'assurer une continuité de service à la crèche municipale.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération pour un agent contractuel sera fixée dans la limite de l'indice brut terminal de la grille indiciaire des éducateurs de jeunes enfants.

PROMOTIONS INTERNES ET AVANCEMENTS DE GRADES

Les auxiliaires de puériculture de la fonction publique territoriale - jusqu'alors de catégorie C - ont été reclassées en catégorie B par le décret 2021-1882 du 29 décembre 2021.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- créer deux postes d'auxiliaires de puériculture de classe supérieure à temps plein et de supprimer deux postes d'auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe à temps plein
- créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps plein et de supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture de 2^{ème} classe à temps complet
- créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 80% et de supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture de 2^{ème} classe à 80%

Afin de permettre la nomination d'agents suite aux promotions internes et avancements de grade, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- créer trois postes d'agent de maîtrise à temps complet et supprimer trois postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet et de supprimer un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- créer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet
- créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Proposition :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale

Vu le tableau des effectifs,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver les créations et suppressions de postes susmentionnées,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- de modifier le tableau des effectifs

Avis favorable de la commission ressources humaines du 3 mai 2022

Le Maire présente la question. Vous avez à la fois des propositions de remplacement de départ en retraite des agents et vous avez à la fois des propositions de remplacement pour mutation d'un certain nombre d'agents de la collectivité, vous avez des propositions de mouvements de mobilités interne et vous avez aussi des départs en disponibilités pour convenance personnelle. Donc là, pour le coup, on a toutes les possibilités qui sont illustrées au travers de cette délibération et la deuxième partie de la délibération porte sur les promotions interne et avancement de grade et donc vous avez en pièce annexe le tableau des effectifs.

Cette délibération est un peu exceptionnelle par l'ampleur des mouvements. C'est rare d'avoir une délibération avec autant de mouvements en si peu de temps. Mais bon, c'est des cycles, dans les collectivités, les départs en retraite, les mobilités internes. Donc voilà ça vient retracer tout ça, on s'attache à répondre surtout quand il s'agit de faire en sorte qu'un certain nombre d'agent puissent être reclassés dans la collectivité et trouver des mobilités interne choisis et ce n'est pas si évident que cela car on n'est pas une si grande collectivité que ça mais on s'y attache et je trouve c'est plutôt bien pour faire en sorte que les agents, je ne dis pas que ça à un lien direct mais par rapport à la question de l'absentéisme parfois, le fait de garder la motivation des agents en disant simplement que les mobilités internes sont possibles et qu'à un moment donné quand on a plus l'envie ou la niac suffisante pour continuer dans le métier qui est le votre au sein de cette collectivité, c'est la richesse de la fonction publique territoriale c'est que vous pouvez faire un autre métier au sein d'une même collectivité avec le même employeur.

Ça, c'est une vraie richesse ça suppose évidemment du travail, des mobilités internes, des réorganisations de service, mais dans tous les cas nous, nous y attachons je trouve que c'est une bonne manière de faire, que de dire à l'agent circulez, il n'y a plus rien à voir, vous allez devoir quitter cette collectivité, allez voir ailleurs si le ciel est plus beau.

Donc, nous on essaie toujours de trouver des solutions et être à l'écoute des agents, ce n'est pas toujours facile mais en tous les cas on s'y attache.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

23. COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Cette instance sera mise en place à l'issue des élections professionnelles qui auront lieu le 08 décembre prochain. Les dispositions relatives aux compétences et au fonctionnement de cette instance entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Conformément à l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents sont dotés d'un comité social territorial. En deçà de ce seuil, les collectivités territoriales et établissements publics relèvent du ressort du comité social territorial placé auprès du Centre de gestion.

Des CST communs peuvent être créés par délibérations concordantes des organes délibérants et sous réserve que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents entre une collectivité et un ou plusieurs établissements publics qui lui sont rattachés.

Par délibérations concordantes du Conseil Municipal et du Conseil d'administration du CCAS en date des 13 et 27 septembre 2001, la commune et le CCAS de QUIMPERLE ont décidé la création d'une instance commune pour le Comité Technique et le CHSCT,

La présente délibération a pour objet de fixer les modalités concernant la composition et le fonctionnement du Comité Social Territorial,

Proposition :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est organisée le 11 mai 2022 soit 6 mois avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 237 agents,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- maintenir un comité social territorial commun à la commune et au CCAS de QUIMPERLE
- fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléants,
- décider le recueil par le Comité Social Territorial de l'avis des représentants de la collectivité et établissement en relevant.

Avis favorable de la commission ressources humaines du 3 mai 2022

Le Maire présente la question. Là, c'est vous le savez la réforme qui a été une réforme portée par l'Etat sur l'organisation des instances de dialogue social. J'ai dit en d'autres lieux ce que j'en pensais et je trouve dommage que cette fusion des instances de dialogue social soit obligatoire, parce que je considérai qu'il y avait une règle et une vraie richesse à avoir et d'un côté et de l'autre et un comité technique et un conseil technique et de l'autre côté un CHSCT qui se consacre plus aux problématiques et aux conditions de travail. Là, on nous oblige à créer un comité social territorial on n'a pas le choix c'est réglementaire, pour autant on a la possibilité au sein de ce comité social territorial d'avoir une commission ad hoc qui consacrera ses travaux spécifiquement

aux questions de conditions de travail donc on a proposé cela évidemment aux partenaires sociaux et donc c'est ce que nous vous proposons aussi.

Ensuite, on a eu des échanges avec les partenaires sociaux sur un certain nombre de paramètres qui sont évoqués dans cette délibération et notamment la composition de ce CST et nous avons suivi en cela la volonté des partenaires sociaux que de fixer le nombre à 5 et de conserver le principe du paritarisme, c'est-à-dire la possibilité des partenaires sociaux et des élus de siéger et donc de créer cette commission ad hoc qui se consacrera spécialement, l'ancien CHSCT qui va se muer en commission spécifique au sein du CT.

Ce qui peut vous étonner c'est que les 5 personnes ne soient pas proposées par délibération, s'est par arrêté que ça se fait donc c'est le Maire qui prend la décision par arrêté, donc on n'a pas délibéré sur les nominations mais ce que je peux vous dire c'est que je souhaite que nous puissions reconduire les personnes qui siégeaient en CT, donc la composition vous l'avez peut-être en tête, les titulaires : Pascale Douineau Danièle Kha, Marie Madeleine Bergot Eric Alagon et Michael Quernez et en suppléant nous avons Michel Forget, Jean Pierre Moing, Isabelle Baltus, David Le Doussal et Noëlle Brunerie. Donc c'est la composition actuelle de notre CT que je vous propose de reconduire dans ce Comité Social et Territorial.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

24. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1717 du 30 décembre 2014 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information du compte personnel de formation » relatif à la gestion des droits inscrits ou mentionnés au compte personnel de formation ;

Vu le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en oeuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu la circulaire du ministère de la fonction publique du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 19 octobre 2021

Le principe

Le décret n° 2017-928 en date du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie précise les modalités d'application de ce nouveau dispositif :

« Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu aux fonctionnaires. Il favorise leur développement professionnel et personnel, facilite leur parcours professionnel, leur mobilité et leur promotion ainsi que l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle existants. Il permet l'adaptation aux évolutions prévisibles des métiers. Il concourt à l'égalité d'accès aux différents grades et emplois, en particulier entre femmes et hommes, et à la progression des personnes les moins qualifiées ».

Le compte personnel de formation (CPF) permet à l'agent de suivre des formations qualifiantes et de développer des compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Ce projet peut s'inscrire dans le cadre d'une mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion, y compris vers le secteur privé.

Le CPF permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications. Un crédit d'heures supplémentaires est en outre attribué, dans la limite de 150 heures, à l'agent dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions.

Les modalités pratiques

L'utilisation du CPF s'effectue **à l'initiative de l'agent**. En effet, il lui appartient de solliciter l'accord de son employeur sur la nature, le calendrier et le financement de la formation souhaitée, en précisant le projet d'évolution professionnelle qui fonde sa demande.

Les agents doivent présenter leur demande de mobilisation du CPF en remplissant un formulaire prévu à cet effet et le transmettre au plus tard au service Ressources Humaines le 31 décembre de l'année en cours. L'autorité territoriale émet un avis dans les deux mois qui suivent la demande.

Toutes les actions de formation ont vocation à s'exercer en priorité pendant le temps de travail dont les conditions sont précisées dans le règlement de la formation.

Toute décision de refus opposée à une demande de mobilisation du compte personnel de formation doit être motivée et notifiée dans un délai de deux mois ; elle peut être contestée à l'initiative de l'agent devant l'instance paritaire compétente (CAP ou CCP).

Si une demande de mobilisation du compte personnel de formation présentée par un agent a été refusée pendant deux années consécutives, le rejet d'une troisième demande portant sur une action de formation de même nature ne peut être prononcé par la collectivité qu'après avis de l'instance paritaire compétente (CAP ou CCP).

Il est néanmoins précisé que l'employeur ne peut s'opposer à une demande de formation relevant du socle de connaissances et compétences. Le cas échéant, le bénéfice de cette formation peut être différé dans l'année qui suit la demande.

Financement du CPF

Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur dans la limite des plafonds fixés par l'organe délibérant.

Afin de permettre de satisfaire les projets d'évolution professionnelle des agents, il convient de définir les règles de financement et de priorité du compte personnel de formation.

Les frais pédagogiques afférents au compte personnel de formation sont pris en charge par la collectivité selon les modalités suivantes :

1- Prise en charge totale des actions de formation relative à l'acquisition du socle de connaissances et de compétences fondamentales (apprentissage de la langue française, règles de calcul)

2- Prise en charge partielle dans la limite des crédits budgétaires et du plafond horaire de 15 euros TTC selon l'ordre de priorité ci-dessous :

- La prévention de l'usure professionnelle (physique ou psychique)
- L'acquisition d'un diplôme, titre ou certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles
- Les projets de reconversion, de mobilité professionnelle
- La préparation des concours et examens professionnels

En cas d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans justificatif, l'agent doit rembourser les frais engagés.

Article 4 : Les frais annexes (hébergement, déplacement, restauration...) ne sont pas pris en charge par la collectivité.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

ADOPTER les règles générales du Compte Personnel de Formation comme énoncées ci-dessus.

PRÉCISER que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 compte 6184 du budget.

DONNER tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Avis favorable de la commission ressources humaines du 3 mai 2022

Le Maire présente la question. Vous avez dans cette délibération le principe de création de ce compte personnel, avec le décret vous avez de redit ce qu'est le droit à la formation professionnelle, vous avez les modalités pratiques et notamment ce qui est la question essentielle c'est que nous on peut être pro actif mais à l'initiative de l'agent, c'est l'agent qui exerce ce droit à la formation et qui en demande la possibilité au travers notamment des vœux qu'il formule au moment de l'évaluation. Donc il y a des formations à caractère obligatoire mais il y aussi des formations qui sont à l'initiative de l'agent donc c'est ce qui est regardé ici.

Sur le financement du CPF, c'est à la charge de l'employeur et c'est indiqué ici et donc avec les différentes modalités possibles de financement, notamment lorsqu'il s'agit pour un agent

d'exprimer au-delà de sa formation la volonté de se former pour pouvoir quitter notre collectivité dans de bonnes conditions et de retrouver un emploi derrière.

Ce sont des modalités de financement qui sont étayées et différentes et approfondies et renforcées.

Voilà le Compte Personnel de Formation qui est évidemment un outil très important pour les agents pour pouvoir se former au sein de notre collectivité et vous avez dans le financement du CPF un certain nombre d'éléments qui recouvrent la réalité des conditions au travail de l'absentéisme et de tous ces sujets que l'on peut évoquer.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

25. RECOURS A L'APPRENTISSAGE

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

L'apprentissage est un contrat de droit privé conclu entre un employeur (collectivités territoriales ou établissements publics) et un apprenti.

Son objectif est de permettre à un jeune de 16 à 30 ans de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État ou un titre à finalité professionnelle.

L'apprenti bénéficie du statut de salarié et perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC en fonction de son âge, du diplôme préparé et de son ancienneté dans le contrat.

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'État prend en charge :

- la totalité des cotisations patronales d'assurance sociales et d'allocations familiales,
- les cotisations salariales d'origine légale ou conventionnelle dues au titre des salaires versés aux apprentis.

Restent alors à la charge de l'employeur :

- le salaire de l'apprenti
- la cotisation au titre du Fonds national d'aide au logement,
- la contribution de solidarité autonomie,
- la cotisation retraite complémentaire versée à l'IRCANTEC,
- la cotisation accident du travail et maladie professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le coût de la formation est assuré en totalité par le CNFPT.

A compter de la rentrée de septembre 2022, le service espaces verts va accueillir un apprenti actuellement scolarisé à l'IME François Huon de Quimperlé et qui a pour projet d'intégrer le CFA du Talhouët à Hennebont dans le cadre d'un CAP « aménagements paysagers » en alternance.

C'est une démarche qui permet de valoriser le savoir-faire des agents par la transmission de leurs connaissances et l'occasion de renforcer le partenariat avec l'IME.

Le contrat d'apprentissage est prévu de septembre 2022 à août 2024.

Proposition :

Vu l'avis favorable des membres du Comité technique le 06 avril 2022,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- Valider le recours à l'apprentissage au service espaces verts,
- Prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Avis favorable de la commission ressources humaines du 3 mai 2022

Le Maire présente la question. La dernière délibération aurait pu être présentée par Nadine Constantino. Il s'agit de répondre à une volonté exprimée à la fois par la personne elle-même par le service aussi,

Je le dis, lorsque je suis allé saluer les agents au moment des vœux, puisqu'il n'y avait pas la possibilité d'organiser la cérémonie des vœux, je suis allé quasiment dans tous les services de la collectivité et avec Nadine quand on a rencontré ce service des espaces verts, je leur ai demandé comme dans tous les services ce qu'étaient leurs attentes principales et ils m'ont dit on a une chose à vous demander, une demande à vous faire, et c'est la délibération qui vous est proposée.

Donc je trouve que cette volonté qu'ils exprimaient que cette personne qui était en stage au sein de ce service, et une personne qui est à l'IME à Quimperlé puisse bénéficier d'un contrat d'apprentissage et donc c'est ce que nous vous proposons et je trouve que c'est une belle manière d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle, que de proposer un contrat d'apprentissage, l'idée c'est celle-là, qu'il puisse faire son contrat d'apprentissage au sein de nos services.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des oppositions, il n'y en a pas. Il demande s'il y a des abstentions, il n'y en a pas.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Eric Saintillan je souhaite saluer la qualité des bureaux de vote, cette salle a été parfaitement aménagée. L'organisation qui a été mise en place était vraiment pertinente, fonctionnelle et agréable. C'était pour dire que là aussi, quand c'est bien il faut le dire.

Le deuxième point, partant d'un petit soucis personnel fâcheux au fait que je n'avais pas reçu l'ordre du jour et le dossier, je pense que là techniquement j'ai compris pourquoi, parce que n'ayant pas pris la tablette de la Ville de Quimperlé, j'utilise mon ordinateur, et Claudie Le Gac m'envoyait le lien pour que je puisse aller chercher et là, n'ayant pas reçu le lien, je l'attendais, et donc c'est pour ça que j'ai fait savoir que je l'attendais Et finalement c'est un non problème

Et ça montre simplement que le fossé du numérique et c'est pour terminer sur ce point-là, peut cette difficulté à utiliser l'outil montre bien que la technologie ça a beaucoup davantage bien évidemment mais la technologie aussi, là pour le coup, ce n'était pas la technologie qui était en faute, mais l'utilisation que l'on peut en avoir donc je tenais juste à ouvrir à partir de ce point précis le fait que il me semble pour en tirer les leçons positives, qu'il faut toujours penser malgré tout au

risque de panne, parce que je crois que Quimperlé Co subit une panne et ou a subit une panne, donc ça peut arriver. D'ailleurs, c'est ce que j'ai pensé pendant tout le weekend ne voyant rien venir, je me suis dit il doit y avoir une panne, aussi à Quimperlé. Après, j'ai compris le pourquoi, et donc évidemment, le fait que la technologie, rajoute, un risque à la faute humaine possible ou à la défaillance humaine possible mais que là toujours garer à l'esprit la notion de faire des sauvegardes et d'assurer des plans de secours. Un petit exemple personnel pour l'ouvrir sur une prise en considération plus générale. Voilà, ce que je voulais dire, merci.

Le Maire sur l'organisation ça a été saluée de tous et je tiens à remercier ma première adjointe, qui a cette responsabilité, qui l'assume parfaitement, le Directeur Général des Services, Valérie Puren du service des élections et ses collègues, j'en profite aussi, pour remercier tous les collègues élus qui se sont investis pour tenir ces bureaux de vote et les citoyens de Quimperlé, là pour le coup je parle de citoyens qui s'investissent pour tenir les bureaux de vote au moment des élections et c'est vrai que c'est toujours un pari que de rompre avec une habitude, il y a peu de personne que l'on ait perdu je crois, donc peu de personnes sont allées à l'école Brizeux et en tous les cas, les retours que nous avons pu avoir sont vraiment des retours extrêmement satisfait de la manière dont nous avons pu recevoir dans d'excellentes conditions ici dans la salle juste à côté pour ces opérations de vote, donc merci à vous de saluer cela et merci à ma première adjointe d'être aussi attentive à cette opérationnalité des bureaux de vote .

Et on aura des élections bientôt à nouveau et donc on compte sur vous et nous collectivement.

Sur le deuxième point, c'est vrai que légalement il n'y a pas de sujet, je me doutais que vous me poseriez cette question, donc il n'y a pas eu de problèmes légaux. Mais ce que vous évoquez c'est effectivement la pratique et là, que se soit le Directeur Général des Services, Mathieu Prigent qui est présent et Laetitia David. On va tâcher d'améliorer le dispositif en dissociant les pièces en mettant des principes de sécurité dans les envois. On va tâcher d'améliorer encore la procédure pour pas que nous soyons confrontés à la difficulté que vous avez rencontrée.

Eric Saintillan quand Mégalis envoi la convocation, ils ne mettent pas le lien et j'ai cru me souvenir de mémoire que Claudie m'avait dit que ceux qui ont une tablette on automatiquement accès à l'ordre du jour et en utilisant mon ordinateur personnel ce n'est pas le cas. Elle avait donc l'habitude de m'envoyer un deuxième courriel avec le lien et voilà pourquoi j'ai attendu désespérément ce deuxième courriel, donc ayant compris aussi que à partir de l'identifiant personnel et de mot de passe personnel à ce moment-là j'irai de moi-même maintenant ayant compris que c'est une démarche que je dois faire, donc c'est devenu un non sujet. Finalement, rien de grave et j'avais bien précisé que mes collègues ayant eux reçus leurs documents, j'avais bien compris que ce n'était pas le délai légal des 5 jours n'était en rien concernés. Donc clôture du sujet. Et je vous en remercie.

Bruno Goenvic oui c'était pour en revenir sur une question que j'avais posé au mois de décembre sur la problématique des peintures, passage pour piétons, parking. J'avais déjà posé la question en décembre, on arrive au mois de mai. On s'aperçoit que le retard s'accumule. Donc peut être que dans 5 mois j'aurai une réponse à peut près claire

Le Maire non la réponse vous l'aurez on ne va pas s'appesantir sur ce sujet aujourd'hui, je reconnais avec vous malheureusement que l'on a du retard. J'avais dit mon sentiment quand vous nous aviez posé la question, que ce retard n'était pas acceptable. Ce retard, va être rattrapé. Gérard Jambou y

a travaillé, c'est d'ailleurs, déjà en cours, et Gérard Jambou pourra vous dire mais je ne vais demander à Gérard de vous le dire maintenant, mais on va prioriser un certain nombre d'actions et notamment les organes de sécurité, les passages cloutés et autres pour faire en sorte qu'il n'y ait pas défauts de signalétiques à défaut pas de rupture de peinture mais il y a une problématique d'organisation de service .En tout cas, c'est planifié et on va rattraper ce retard, Gérard peut, peut être compléter en quelques mots ?

Gérard Jambou, je peux compléter en quelques mots oui. C'est-à-dire, que sur les intérieurs, c'est-à-dire toutes les cités extérieures on est sûr de la peinture traditionnelle. Sur tous les axes principaux on s'est aperçu que ça ne tenait pas donc on va travailler avec la résine, on a commencé on est arrivé jusqu'au Pont du Coat Kaer en partant du rond-point de chez Leclerc. Donc ça va aller je pense assez vite mais c'est assez laborieux car ça s'étale à la main tandis que la peinture autrement c'est fait au pistolet machine, donc c'est un peu plus long, mais il faut l'accepter.

Alors, j'ai été les voir aujourd'hui, en demandant de travailler un peu plus tôt, ils me disent on veut bien travailler à 6 h Gérard, mais quand on est sur la route de Lorient pour descendre au Bourgneuf on n'a qu'une demie heure devant nous, parce qu'à 6 h 30 tous les cars descendent et ce que l'on fait ne sert plus à rien. Donc c'est un peu compliqué effectivement, mais ce n'est pas dû spécialement au STIC entre autres qui fait nos peintures se serait une autre équipe se serait la même chose. Mais bon, ça va être fait. Chaque chose en son temps et pas la seule commune.

Eric Saintillan juste pour rappeler que le compteur de vues quand on va visionner le conseil municipal que se soit en direct ou en différé on ne sait toujours pas à chaque fois,, est ce qu'il serait possible on puisse savoir après chaque conseil combien de personne l'on visionné. Je comprends bien que si ce n'est pas une démarche qui est automatisée que ça génère à chaque fois une pris en considération mais pour nous c'est important de le savoir, parce qu'on a demandé à ce que les conseils soient filmés, diffusés et donc puisqu'ils le sont et les chiffres que vous nous aviez déjà, montraient un certain intérêt qui allaient décroissant et donc il s'agirait de savoir si la décroissance continue, ce qui serait bien dommage, mais malgré tout, les chiffres montraient qu'il y avait un nombre d'utilisateur pour visionner bien supérieur à la présence des citoyens donc je pense que malgré tout l'outil peut être n'est pas suffisamment valorisé d'une part et d'autre part nous tenons à connaître quel est à chaque fois le nombre de visiteurs, de spectateurs .

Le Maire nous pouvons vous donner tout à fait cela, en temps réel, et ensuite sur le nombre de personnes qui viennent se connecter faut attendre un petit peu pour avoir une vision un peu réelle parce que je pense que l'intérêt pour un conseil municipal peut durer quelques jours et donc les gens viennent effectivement voir ce qu'il en est. Moi, je suis intimement convaincu aussi que c'est un outil utile qu'aujourd'hui, je tiens à les saluer il y a peu de personnes dans la salle et malgré tout et ce que vous évoquez, l'intérêt peu décroissant, malgré tout il n'y a beaucoup plus de personnes à venir au moment du direct mais à venir visionner ensuite, question par question, parce que c'est ça qui intéresse les gens, question par question le compte rendu de notre conseil municipal. Donc on vous donne tout cela le service communication est là, donc on vous donnera les statistiques.

Serge Nilly une question au sujet du Skate Parc. On a bien vu qu'il est actuellement en train d'être déménagé pour s'installer entre Gifi et Brico Leclerc. Il y a eu pas mal de réactions de la population. Il y en a qui sont contents et il y en a qui sont plutôt inquiets de voir sa situation. La question est très simple est ce que le positionnement du Skate Parc est provisoire ou il sera définitif à cet endroit-là ?

Le Maire, je vais laisser le soin à Patrick Tanguy de vous répondre, parce que c'est le dossier avec ses équipes qu'il a conduit ce projet et il pourra vous dire là où nous en sommes et la philosophie même que nous engageons.

Patrick Tanguy, le Skate Parc est un problème récurrent, ça fait longtemps que ça revient sur le tapis parce que c'est un équipement qui est difficile à placer dans une ville, parce que c'est plutôt bruyant et peu de riverains ont envie d'avoir un équipement de ce type, près de chez eux. Actuellement, il est en cours d'installation sur un terrain municipal pour deux raisons.

D'abord, parce qu'il n'y a pas d'habitation à proximité, donc c'est quelque chose qui correspond et qui est visible, car nous souhaitons avoir un équipement qui était visible à tout moment de la journée et pas comme un certain moment c'était des équipements que l'on cachait plutôt, que l'on mettait dans un coin. Mais nous souhaitons plutôt comme ça se passe dans d'autres collectivités, aujourd'hui c'est des équipements qui sont bien visibles de la population et nous avons travaillé un petit peu avec des utilisateurs soit des représentants soit des jeunes skateurs directement pour faire un essai sur cet espace et voir si ça correspondait à l'attente des utilisateurs de ce type d'équipement.

Donc là, nous avons sécurisé le site, c'est une première étape, une partie des modules au moins vont commencer à être installés courant juin et pour une utilisation pendant l'été. Comme tu l'as dit Serge, il y a des pour et des contres forcément. Ce que j'ai pu avoir et ce que j'ai pu en discuter dimanche lors du Raid Ados parce qu'il y avait pas mal de jeunes, il y a des réponses plutôt positives de mon côté pour cet équipement. Ça peut paraître un peu bizarre de faire ça sur une zone commerciale mais pourquoi pas après tout.

C'est visible, le revêtement correspond à ce que l'on attend, on va le faire sur une période test les retours que l'on a sur les skateurs.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il demande s'il y a des questions du public.

Monsieur Ricouard souhaite faire part de sa relative déception à se faire entendre par la municipalité. Je suis intervenu l'an dernier, il y a un peu moins d'un an auprès de Stéphanie Mingant et deux responsables de quartier pour demander la libération du sentier entre la communauté de communes et l'ancienne boîte de nuit, ce que j'avais obtenu assez rapidement et je l'ai remercié, par contre, depuis plus de 3 mois, c'est fermé à nouveau donc je trouve que ça fait un peu désordre, si c'est comme ça que l'on pense valoriser le cyclisme à Quimperlé ce n'est peut-être pas la bonne solution.

Le Maire demande si Stéphanie Mingant souhaite répondre en tant que référente de quartier ou Michel Forget qui connaît aussi les lieux je crois.

Michel Forget juste pour être sûr que l'on parle de la même chose, c'est le délaissé de voirie qu'il y a entre la rue Alexandra David Neel et le siège de la communauté que vous parlez ?

Monsieur Ricouard oui c'est ça. Là c'est une route que l'on barre par rapport aux forains, mais on peut, peut-être laisser les trottoirs libres quand même.

Michel Forget oui d'accord maintenant je situe, Stéphanie tu peux répondre.

Monsieur Ricouard oui, j'avais fait cette réclamation, l'année dernière elle avait marché, vous aviez fait le travail mais elle a été refermée à nouveau, ça fait 3 mois.

Stéphanie Mingant je n'avais pas l'information et je n'ai pas la raison pour laquelle ça a été fermé. Il ne faut pas hésiter à le signaler.

Monsieur Ricouard oui mais je ne vais pas revenir tous les ans pour demander la même chose.

Stéphanie Mingant, Il faut communiquer par d'autre moyen Monsieur Ricouard.,

Monsieur Ricouard, oui je suis d'accord mais enfin ça ne fait rien...

Stéphanie Mingant pour faire remonter les informations...

Monsieur Ricouard j'ai déjà fait..

Le Maire si vous voulez Monsieur Ricouard, dès demain on va regarder cela on fera remonter au service de saisir l'intercommunalité si c'est l'intercommunalité pour qu'elle nous dise pourquoi, elle a obstrué, si c'est pour une problématique d'accès pour éviter les gens du voyage

Monsieur Ricouard Oui bien sûr mais on peut laisser un passage pour les piétons

Le Maire oui ça peut s'organiser, on va demander cela ne vous inquiétez pas.

Monsieur Ricouard autrement, je voulais intervenir sur le sentier entre la piscine et l'hôtel communautaire, la commune avait été interpellée en octobre 2020, en réunion de quartier moi, j'étais intervenu auprès de Stéphanie Mingant aussi l'année dernière, il y avait eu une amélioration de faite, mais j'aimerais que la commune puisse faire en sorte que ce chemin-là soit praticable toute l'année quoi.

Le Maire on va regarder cela aussi,

Monsieur Ricouard c'est un chemin qui est très agréable, mais c'est dommage que très souvent avec des enfants on ne peut pas y passer et trop souvent.

Stéphanie Mingant, pour ce chemin suite à votre demande ça avait été aménagé et en fait c'est humide, et donc il faut quelque chose de plus costaud et comme c'est en zone humide, c'est plus compliqué à mettre en place.

Monsieur Ricouard mais il y a quand même des solutions !

Le Maire on va regarder, je connais ce chemin, on va regarder si on peut en améliorer l'usage donc les services vont regarder cela c'est vrai qu'il est très agréable. Mais, je pense que l'on ne peut pas faire n'importe quoi effectivement en termes de travaux donc on va être sur des choses qui sont souples....

Monsieur Ricouard non mais il existe des solutions quand même.

Le Maire on va regarder tout cela.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur Ricouard oui moi je voulais encore dire autre chose. Je voulais dire aussi que si on avait écouté le quartier de Landvidarch en septembre 2017, on ne serait peut-être pas devant toutes les problématiques que l'on rencontre aujourd'hui

Le Maire on a évoqué ce sujet à de multiple reprises

Monsieur Ricouard on attend toujours la suite,

Le Maire la suite c'est une invitation à aller chez le Notaire pour signer les actes. Voilà la suite.

Monsieur Ricouard, moi j'avais trois autres questions ! Concernant la sécurité publique, j'ai été l'autre jour à la porte ouverte de l'IME, donc je me suis garé sur le nouveau parking ou je pense qu'il y aura un gros problème à la sortie de ce parking-là, car la visibilité est absolument nulle et désastreuse, la sortie est inquiétante qui donne sur la route de Trélivalaire.

Le Maire oui, se sont les travaux qui sont engagés avec l'accès qui sera réalisé sur la voirie qui permet d'accéder aux locaux de l'intercommunalité, il faut que l'on regarde cela dans l'aménagement avec l'IME ;

Monsieur Ricouard j'avais une autre remarque sur le rond-point Tiananmen ou il y a des graminées, je pense que les passages piétons sont vraiment dangereux. Les voitures ne voient pas les piétons et les piétons ne voient pas les voitures et c'est un véritable problème.

Le Maire ok, on regardera l'entretien de nos ronds-points et là, c'est Nadine qui s'en occupera sur l'aménagement de nos ronds-points et donc du fleurissement et des démarches de développement et d'entretien.

Monsieur Ricouard j'avais encore une remarque, on a installé des portillons au bout de la rue Eraudote, bon les portillons en eux-mêmes ont été bien positionnés par contre, il y a un gros problème, moi j'ai une grosse inquiétude pour les enfants parce que les angles des portillons sont très acérés et à mon avis je trouve dommage qu'on n'ait pas mis des arrondis.

Le Maire je ne sais pas si on a la réponse Michel Forget sur le lotissement de Kerroch ?

Michel Forget on n'a pas la réponse, il faut être sûr que l'on parle de la même chose. C'est une pose récente ?

Monsieur Ricouard oui

Le Maire c'est dans le cadre des aménagements qui ont été réalisés par le promoteur.

Monsieur Ricouard ça a été mis pour remplacer les pierres qu'il y avait

Michel Forget ah oui, je visualise, c'est le lotisseur qui a fait ça..

Monsieur Ricouard les gamins passent entre eux en vélo et si un gamin se prend l'angle du portillon je crains que ça fasse des dégâts, c'est juste à hauteur de tête des gamins en vélo.

Le Maire oui, c'est le lotisseur et c'est de la responsabilité du lotisseur on peut le saisir, il y a une association de lotie qui plus est dans ce quartier donc on a de bonnes relations avec eux.

D'ailleurs, sur tous ces sujets de quartiers, je vous invite à une réunion la semaine prochaine, mardi prochain, donc si vous voulez revenir mardi prochain, on a une réunion inter quartier de synthèse et de présentation d'un certain nombre de projets à 20 h ici même.

Voilà, si on a fait le tour, je vous remercie pour ce Conseil Municipal, la qualité de nos échanges et je vous invite au pot de l'amitié, puisque maintenant on a la possibilité de prendre un petit verre.